

Rapport annuel 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 AVRIL 2017



Conseil d'administration

AU 11 AVRIL 2017⁽¹⁾

Administrateurs

Hervé LE BOUC

Président-Directeur Général

François BERTIÈRE

Administrateur

Olivier BOUYGUES

Administrateur

Martine GAVELLE⁽²⁾

Administrateur

Colette LEWINER⁽²⁾

Administrateur

Philippe MARIEN

Représentant permanent
de la société Bouygues

Catherine RONGE⁽²⁾

Administrateur

(1) Sous réserve de l'approbation
par l'Assemblée Générale du 11 avril 2017.

(2) Administrateur indépendant.

Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS SAS

Titulaire

Mazars

Titulaire

KPMG Audit ID SAS

Suppléant

Thierry COLIN

Suppléant

Censeur

Jean-François GUILLEMIN⁽¹⁾

Censeur

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration	1
États financiers consolidés du groupe Colas	89
Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés	127
Comptes sociaux de Colas	129
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	143
Résolutions	153

Rapport du Conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 AVRIL 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour :

- dans la partie ordinaire, vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, vous exposer la situation de la société et son évolution, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2016 et l'affectation du résultat de l'exercice, les conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, renouveler le mandat de six Administrateurs, nommer un Censeur, renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions, exprimer un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, soumettre à votre approbation les principes et critères de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2017 ;
- dans la partie extraordinaire, modifier les statuts de la société aux fins de permettre la désignation d'un ou de plusieurs Censeurs, soumettre à votre approbation les délégations à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société, d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'augmenter le capital social par offre au public par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, d'augmenter le capital social, par offre aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'exercice 2016

Les chiffres clés de l'exercice 2016 figurent dans le tableau suivant :

en millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015
Chiffre d'affaires consolidé	11 006	11 960	-8,0 %
<i>Dont France</i>	5 779	6 044	-4,4 %
<i>Dont International</i>	5 227	5 916	-11,6 %
Résultat opérationnel courant	386	344	+ 42 M€
Résultat net consolidé (part du Groupe)	355	234	+ 121 M€
Capacité d'autofinancement nette	578	583	-5 M€
Cash-flow libre ⁽¹⁾	194	272	-78 M€
Trésorerie nette	517 695 ⁽²⁾	560	+ 135 M€ ⁽²⁾

(1) Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier net et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

(2) Avant paiement d'un acompte sur dividende d'un montant de 178 millions d'euros en décembre 2016.

En 2016, dans une économie mondiale où la croissance est restée atone, l'évolution des nombreux marchés où opère Colas a été assez différente selon les zones géographiques ou les pays. Un nombre assez élevé de ces marchés a encore connu une baisse plus ou moins forte en volume. L'exercice a été également marqué par d'importants effets de périmètre et de change. La baisse du prix des matières premières (produits pétroliers notamment) a également entraîné une érosion du chiffre d'affaires. Du fait de ces quatre facteurs, le chiffre d'affaires réalisé en 2016 s'élève à 11,0 milliards d'euros, en baisse de 8 % par rapport à l'an passé (-4 % à périmètre et taux de change constants), conforme aux tendances observées tout au long de l'exercice.

L'exercice 2016 se caractérise par l'arrêt de la baisse du chiffre d'affaires des filiales routières en Métropole, continue depuis trois ans. La diminution de l'activité traditionnelle dans les Départements d'outre-mer explique en grande partie la baisse du chiffre d'affaires en France qui s'élève à 5,8 milliards d'euros (-4 %). Le chiffre d'affaires à l'international s'élève à 5,2 milliards d'euros et est en recul de 12 % mais, à périmètre et taux de change constants, ce chiffre d'affaires à l'international n'est en retrait que de 5 %. L'impact de la variation de change est égal à (124) millions d'euros. L'impact des variations de périmètre⁽¹⁾ s'élève à (299) millions d'euros du fait de la cession des filiales de stockage et de vente de bitume en Asie à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt (consolidée par mise en équivalence) et d'un chiffre d'affaires de vente de produits raffinés en France quasiment réduit à zéro avec la fermeture de la filiale SRD.

L'activité en France représente 52 % du chiffre d'affaires total et l'international, 48 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité routière est en baisse de 8 % mais de 5 % à périmètre et taux de change constants. Cette baisse de 5 % est essentiellement située en Europe centrale, au Canada et dans les Départements d'outre-mer. En France métropolitaine, l'activité routière est quasi stable sur l'année. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de Spécialités (hors production et vente de produits raffinés en France) est en retrait de 2,5 % à périmètre et taux de change constants, réparti entre les activités d'Étanchéité, de Réseaux et de Sécurité signalisation.

Malgré une activité en recul, le résultat opérationnel courant ressort à 386 millions d'euros, en amélioration de 42 millions d'euros par rapport à 2015, grâce notamment à l'arrêt des pertes courantes de l'activité de production et de vente de produits raffinés en France et aux effets des plans d'adaptation en Métropole et à l'international. La marge opérationnelle courante progresse de 2,9 % à 3,5 %. Colas a donc bien résisté, grâce à la diversité et la qualité de ses implantations sur les cinq continents, ses facultés d'adaptation et de réactivité face aux changements rapides des marchés, et une stratégie de transformation continue dans l'ensemble des métiers.

Des charges non courantes ont été comptabilisées dans l'exercice pour un montant de 62 millions d'euros avant impôt, dont l'essentiel représente les charges fixes de la société SRD, qui a été fermée en 2016.

Le résultat des coentreprises et entreprises associées s'élève à 82 millions d'euros, contre 78 millions en 2015, en progression de 4 millions. Il inclut pour la première fois les résultats de Colas Moyen-Orient (regroupant les sociétés routières acquises fin 2015 et début 2016 à Abu Dhabi, à Dubaï, à Oman et au Qatar).

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 13 millions d'euros, en amélioration de 6 millions avec la hausse de la trésorerie nette.

Avec 97 millions d'euros, les autres produits financiers sont en forte hausse (+84 millions) par rapport à 2015. Ces produits enregistrent en 2016 les plus-values nettes d'un montant total de 72 millions d'euros dégagées par la cession des participations que Colas détenait dans deux sociétés concessionnaires d'autoroutes : Atlandes (section de l'autoroute A63) et Adelac (autoroute A41 Nord).

(1) En 2016, comme en 2015, l'arrêt de l'activité de vente de produits raffinés en France a été considéré comme une variation de périmètre de l'activité.

Le résultat net part du Groupe s'élève donc à 355 millions d'euros, en hausse de 121 millions par rapport à celui de 2015, de 234 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement nette s'établit à 578 millions d'euros, quasi équivalente à celle de 2015 (583 millions d'euros).

Les investissements nets d'exploitation s'élèvent à 384 millions d'euros en 2016, à comparer à 311 millions d'euros en 2015. En 2015, une politique de prudence en matière d'investissements corporels avait été suivie compte tenu de la mauvaise visibilité des marchés, notamment en France.

Le cash-flow libre (capacité d'autofinancement diminuée du coût de l'endettement financier net, de la charge de l'impôt et des investissements d'exploitation nets), avant variation du besoin en fonds de roulement, ressort à 194 millions d'euros (272 millions en 2015).

En 2016, Colas a continué à examiner des opportunités en matière d'acquisitions, mais la croissance externe de l'exercice a été modeste. Seules quelques acquisitions ont pu être réalisées. Celles-ci confortent des implantations existantes. Ainsi, les acquisitions de titres de participation s'élèvent à 15 millions d'euros, contre 18 millions en 2015.

Les cessions de titres de participation s'élèvent à 150 millions d'euros. Elles incluent la cession des sociétés de stockage et de distribution de produits bitumineux en Asie à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt (dont Colas détient 32 %) et des deux participations dans des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

La structure financière reste donc solide, avec un niveau élevé de capitaux propres de 2,7 milliards d'euros et une trésorerie nette de 517 millions d'euros à fin décembre 2016, en amélioration de 135 millions par rapport à fin décembre 2015 si on neutralise l'acompte sur dividende d'un montant de 178 millions d'euros payé en décembre 2016.

L'activité

Présent dans plus de cinquante pays sur les cinq continents à travers 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux, Colas est un leader de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Colas intervient dans tous les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport à travers deux pôles d'activité : la Route, qui est le cœur de métier du Groupe et qui représente 82 % de l'activité, et des activités complémentaires de Spécialités (Ferroviaire, Étanchéité, Sécurité signalisation routière, Réseaux).

Colas intègre l'ensemble des activités de production et de recyclage liées à la plupart de ses métiers en s'appuyant sur un réseau international composé de carrières, d'usines d'émulsions, de centrales d'enrobage, de centrales de béton prêt à l'emploi et d'usines de production de bitume, de fabrication de membranes d'étanchéité et de production d'équipements de sécurité routière.

Colas réalise chaque année environ 90 000 chantiers dans le monde et a, pour l'essentiel, une activité de « fonds de commerce » marquée par une certaine récurrence.

Par secteur opérationnel, l'activité se ventile de la manière suivante :

en millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015	Variation à périmètre et taux de change comparables
Routes Métropole	3 990	3 982	0,2 %	0,2 %
Routes Europe	1 374	1 674	-18 %	-16 %
Routes Amérique du Nord	2 474	2 666	-7 %	-6 %
Routes Reste du monde	1 133	1 395	-19 %	-4 %
Total Routes	8 971	9 717	-8 %	-5 %
Activités de Spécialités⁽¹⁾	2 016	2 227	-9 %	-3 %
Holding	19	16	ns	ns
TOTAL	11 006	11 960	-8 %	-4 %

(1) Dont vente
de produits raffinés.

12 120

LA ROUTE

La Route est l'activité principale du Groupe. Son chiffre d'affaires en 2016 s'élève à 9,0 milliards d'euros contre 9,7 milliards d'euros en 2015, en baisse de 8 % (-5 % à périmètre et taux de change constants). La Route représente 82 % du chiffre d'affaires total.

La Route est très diversifiée, bénéficiant d'une large gamme de métiers et de savoir-faire. Elle se décompose en deux activités :

• la construction et l'entretien d'infrastructures routières :

Chaque année, Colas construit et/ou entretient, à travers 60 000 chantiers dans le monde, des routes et des autoroutes, mais aussi des pistes et des aires de stationnement d'aéroport, des plate-formes portuaires, industrielles, logistiques ou commerciales, des voiries et des aménagements urbains (zones piétonnières, places), des voies de transport en commun en site propre (plateformes de tramways, de métros, voies de bus), des aménagements de loisirs (pistes cyclables, circuits automobiles, équipements sportifs), des aménagements environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens), etc. Cette activité présente un caractère de forte saisonnalité plus ou moins marqué selon les pays.

L'activité inclut également des activités de petit génie civil et d'assainissement souvent liées à la Route, mais aussi des travaux de génie civil plus complexes (ouvrages d'art) nécessaires aux appels d'offres d'ouvrages routiers ou autoroutiers tout corps d'état.

Enfin, dans certaines zones géographiques, les filiales routières réalisent, de manière marginale, une activité de bâtiment qui comprend d'une part une activité classique de construction neuve et de réhabilitation de bâtiments, exercée en Île-de-France ainsi que dans les îles de l'Océan Indien et du Pacifique, où elle est un complément indispensable à la Route, et, d'autre part, une activité de démolition-déconstruction de bâtiments anciens en France, souvent liée aux activités de recyclage de matériaux.

L'activité de construction et d'entretien routiers du Groupe couvre un très grand nombre de chantiers de taille modeste, mais aussi des grands projets, pouvant être réalisés avec des montages complexes de type concession, PPP (partenariat public-privé), PFI (*Private Finance Initiative*) ou MAC (*Management Agent Contractor*) (nouvelle dénomination : ASC, *Asset Support Contract*), comme :

- la concession de l'autoroute A63 dans les Landes, la concession du tramway de Reims, le PPP du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier, le PPP de la rocade L2 de Marseille, le PPP du contournement routier sud-ouest de Vichy, le PPP de la déviation de Troissereux dans l'Oise, en France ;
- le PFI de Portsmouth et des contrats MAC/ASC pluriannuels de gestion et d'entretien des réseaux routiers et autoroutiers au Royaume-Uni ;
- le PPP de l'autoroute M6-M60 en Hongrie ;
- le PPP de l'aéroport international d'Iqaluit au Nunavut, au Canada.

Dans ce cadre, Colas est parfois amené à prendre des participations, la plupart du temps minoritaires, dans des sociétés concessionnaires d'infrastructures autoroutières, de voiries urbaines ou de transports en commun urbains.

L'activité de construction et d'entretien routiers enregistre un chiffre d'affaires de 7,5 milliards d'euros en 2016, soit 68 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

• **la production et le recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume) :**

En amont de la construction et de l'entretien routiers, Colas opère une importante activité de production et de recyclage de matériaux de construction dans l'ensemble de ses implantations dans le monde, autoconsommés ou vendus à des tiers, grâce à un réseau international dense de 714 carrières et gravières, 123 usines d'émulsions et de liants, 565 centrales d'enrobage, 177 centrales de béton prêt à l'emploi et une usine de production de bitume (l'usine de Dunkerque a été arrêtée en 2016). En 2016, 100 millions de tonnes de granulats, 1,8 million de tonnes d'émulsions et de liants, 41 millions de tonnes d'enrobés, 2,3 millions de mètres cubes de béton prêt à l'emploi et 850 000 tonnes de bitume⁽¹⁾ ont été produites. Colas peut, en outre, compter sur 2,6 milliards de tonnes de réserves autorisées⁽²⁾ de granulats (soit 28 années de production), auxquelles il faut ajouter 2,0 milliards de tonnes de réserves potentielles⁽³⁾ supplémentaires.

Les ventes de matériaux de construction à des tiers ont représenté un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2016, soit 14 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

ROUTES FRANCE MÉTROPOLITAINE (chiffre d'affaires 2016 : 3,990 milliards d'euros)

En France métropolitaine, l'activité Routes s'exerce sur l'ensemble du territoire, avec un maillage dense d'unités d'exploitation de travaux et d'unités de production de matériaux regroupées au sein de six filiales régionales Colas (fusion fin 2016 de Colas Nord-Picardie et Colas Est, donnant naissance à Colas Nord-Est).

Sur le marché routier métropolitain, Colas occupe une position de leader devant Eurovia (groupe Vinci) et Eiffage Travaux Publics (groupe Eiffage). Sur des marchés qui comprennent la Route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales de Colas sont également en concurrence avec de grandes entreprises nationales comme NGE, Malet, régionales comme Ramery, Charrier ou Pigeon, et un réseau très dense de l'ordre de 1 400 petites ou moyennes entreprises régionales ou locales. Sur le marché des granulats et du béton prêt à l'emploi, il faut ajouter les groupes cimentiers comme LafargeHolcim, Cemex, Eqiom, Italcementi et Vicat, et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics.

En France métropolitaine, le chiffre d'affaires de la Route s'élève à 3,990 milliards d'euros, quasi stable par rapport à 2015, après plusieurs années de baisse. Ce chiffre, qui intègre mécaniquement la baisse des prix des produits pétroliers, et notamment du bitume, observée durant l'exercice, masque une très légère amélioration de l'activité. Malgré la poursuite de la réduction des dotations de l'État aux collectivités locales, des projets (tramways, bus à haut niveau de service) ont été lancés par les communes dans la seconde partie de leur mandat. Le marché privé reste quasiment au même niveau. La stabilité du chiffre d'affaires concerne l'ensemble du territoire à l'exception de la région Rhône-Alpes en léger recul. Dans un marché qui subit encore une pression sur les marges, les plans d'adaptation se sont poursuivis.

Les grands projets réalisés dans le cadre de PPP auxquels Colas a participé ces dernières années sont en cours d'achèvement ou achevés : la partie Est de la rocade L2 de Marseille (les travaux de la partie Nord ont débuté) et le contournement de Troissereux (60) ont été livrés fin 2016, et les travaux routiers liés à la construction du contournement LGV Nîmes-Montpellier sont achevés.

Au total, 37 000 chantiers ont été réalisés par les filiales routières en France métropolitaine en 2016. Les exemples suivants traduisent la grande diversité des savoir-faire et des compétences :

Construction, entretien et rénovation du réseau autoroutier : prolongement de l'autoroute A34 dans les Ardennes (08), vers la Belgique ; mise à 2x3 voies d'une section de l'A71 au niveau de la rampe des Volcans (63) ; réfection de chaussées sur les autoroutes A6 à Courtenay (45), à Nitry (89), A8 entre Le Muy et Vidauban (83), A39 entre Beaurepaire (38) et Courlaoux (39), A40 à hauteur de Bourg-en-Bresse (01), sur la section Sallanches-Cluses (74) et sous le tunnel du Mont-Blanc, A85 entre Bléré (37) et Saint-Aignan-sur-Cher (41) ; réhabilitation de chaussées sur le réseau Dirmed (A7, A51, A55, A515).

(1) Ce chiffre correspond à la production de l'usine de Kemaman (en Malaisie).

(2) Les réserves autorisées correspondent au produit des tonnages annuels autorisés par l'administration par le nombre d'années restantes avant expiration de l'autorisation d'exploiter, et ce sur l'ensemble des terrains maîtrisés par le Groupe. Ce chiffre est plafonné au nombre de tonnes économiquement exploitables dans le périmètre de l'autorisation.

(3) Les réserves potentielles correspondent aux tonnages existant sur des terrains maîtrisés, avec une probabilité raisonnable d'obtenir une autorisation préfectorale, et n'étant pas déjà comptabilisés en « réserves autorisées ». Ce chiffre est limité à 50 années de la production sur la base d'une hypothèse d'obtention d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation en cours.

Construction, entretien et rénovation du réseau routier : construction en PPP de la rocade L2 de Marseille (13), avec livraison de la section Est ; réalisation de rétablissements de chaussée, construction de deux bases-vie et d'une base-travaux, et fourniture de remblais et grave-ciment pour le contournement ferroviaire LGV entre Nîmes (30) et Montpellier (34) ; réhabilitation de chaussées sur la rocade Est de Toulouse (31) ; achèvement de la construction en PPP de la déviation de Troissereux (60) ; construction du contournement de Mussidan (24) ; mise à 2x2 voies d'une section de la RN19 entre Amblans et Lure (70) ; réfection d'une section à 2x2 voies de la RD948 entre Challans et Aizenay (85) ; réhabilitation de chaussées sur la RN57 dans les Vosges (88), sur la RD117 à Prat-Bonrepaux (09).

Aéroports et ports : réfection de la piste 2 de l'aéroport de Roissy – Charles-de-Gaulle (95) ; réhabilitation de piste à l'aérodrome militaire de Cognac (16) ; réalisation de travaux aéroportuaires à Ajaccio (2A), Calvi (2B), Cannes (06), Nice (06), Nîmes (30).

Aménagements urbains : aménagement d'un boulevard urbain à Vichy (03), du boulevard Émile-Zola à Villeurbanne (69), de la RD5 à Vitry-sur-Seine (94) avec VRD et espaces verts ; réaménagement des espaces publics du quartier Jean-Bouvier à Colombes (92) ; aménagement de l'éco-quartier de la Duranne à Aix-en-Provence (13).

Transports en commun : régénération de la plateforme ferroviaire entre Niort (79) et La Rochelle (17), en conception-réalisation ; démarrage de la réalisation de la ligne de tramway T4 entre Clichy-sous-Bois et Montfermeil (93) ; extension de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à Saint-Louis (68) ; réalisation de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) à Lorient (56), Montbéliard (25), Pau (64).

Plateformes logistiques, commerciales ou industrielles : aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à Quimperlé (29) ; aménagement de plateformes commerciales à Guéret (23), Poupry (28), Fenouillet (31), Béziers (34), Mont-de-Marsan (40), Louvroil (59), Villebon-sur-Yvette (91) ; construction de garages pour Eurotunnel (62).

Équipements sportifs ou de loisirs : aménagement d'un village de vacances à Hattigny (57).

Environnement : aménagement de parcs éoliens dans l'Oise (60), les Bouches-du-Rhône (13) ; réalisation de travaux de protection des berges du canal du Midi à Carcassonne (11) ; rechargement en sable des plages de Barcarès, Sainte-Marie et Toreilles (66) sur le littoral méditerranéen ; réalisation des jardins à la française du château de Chambord (41).

Autres activités : terrassement, VRD et Génie civil pour le site de maintenance et de remisage du tram-train de Massy (91) – Évry (89) ; curage, désamiantage et démolition de bâtiment à l'hôpital Necker, à Paris 15^e ; terrassement et dépollution de l'immeuble View à Paris 20^e ; réhabilitation du lycée Gustave-Eiffel à Gagny (93).

ROUTES EUROPE (chiffre d'affaires 2016 : 1,374 milliard d'euros)

Colas exerce une activité routière à la fois en Europe du Nord, notamment en Belgique, au Danemark, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suisse, et en Europe centrale, en particulier en Croatie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie et en Roumanie.

Dans la plupart des pays européens où Colas opère, le Groupe occupe des positions de premier plan dans le domaine routier. Dans ces pays, ses principaux concurrents sont des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En Europe, l'activité Routes a représenté un chiffre d'affaires de 1,374 milliard d'euros en 2016, en baisse par rapport à celui de 2015 (-18 %) (-16 % à périmètre et taux de change constants).

Europe du Nord

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires, qui ressort à 892 millions d'euros en 2016, est en baisse de 5 % par rapport à 2015 (-2 % à périmètre et taux de change constants).

Au **Royaume-Uni**, dans un marché fortement concurrentiel, l'activité est en recul en raison du ralentissement des investissements après le vote en faveur du « Brexit » et du retard dans la mise en place d'un important programme national d'investissements annoncé dans les infrastructures routières allant jusqu'à 2020. La réalisation des contrats pluriannuels d'entretien du réseau routier et autoroutier MAC/ASC des Areas 4, 12 et 14, et du contrat TfL (Transport for London) de rénovation et d'entretien des voiries principales du centre de Londres se poursuit.

En **Irlande**, dans un contexte de reprise économique progressive, l'activité des filiales est en hausse sur l'ensemble de leurs activités (bitume, émulsions, enrobés, travaux routiers). Colas Irlande bénéficie également de la poursuite de la réalisation du premier contrat MAC/ASC en partenariat avec Colas Ltd, de l'amélioration de l'organisation de ses activités travaux et d'une plus grande intégration de son activité (carrières, postes d'enrobés, travaux).

En **Belgique**, dans un marché dont le niveau en volume reste bas et qui subit une pression sur le niveau de prix, l'activité est en légère reprise. Colas Belgium bénéficie des effets de la réorganisation de ses activités et de l'augmentation de la part du secteur privé dans son chiffre d'affaires. Des appels d'offres pour de grands projets sont attendus, comme les projets d'extension du Ring d'Anvers ou le tramway de Liège en PPP.

En **Suisse**, dans un environnement économique favorable, l'activité est en légère amélioration malgré l'absence de grands chantiers autoroutiers. Le chiffre d'affaires à périmètre et taux de change comparables est stable.

Au **Danemark**, où l'environnement économique reste bien orienté, l'activité est légèrement supérieure à celle de l'an passé, la baisse des investissements en travaux neufs étant compensée par la hausse des volumes des contrats d'entretien, en particulier dans les communes. En **Islande**, dans un environnement économique en consolidation, la filiale a bénéficié d'un bon niveau d'investissements dans les infrastructures routières et d'un chantier de rénovation aéroportuaire.

Europe centrale

En Europe centrale, le chiffre d'affaires est, comme prévu, en baisse significative en raison du retard dans le lancement d'appels d'offres routiers et autoroutiers financés par les fonds européens. Les filiales ont poursuivi leurs efforts de réorganisation et d'adaptation de leurs structures.

En **Hongrie**, où de nombreux appels d'offres ont été lancés au cours du second semestre, les chantiers de construction de l'autoroute M35 et d'élargissement de la route 21 ont débuté. Fin 2016, un contrat important a été remporté pour la construction du contournement de Hódmezővásárhely sur la route 47. En **Slovaquie**, le chantier important de la voie express R2 de contournement de Banovce, incluant 13 ouvrages d'art, réalisé dans le cadre d'un contrat de conception-construction, a été livré. En **République tchèque**, deux nouvelles sections de l'autoroute D1 sont en attente d'attribution, et l'usine de fabrication de bitume modifié aux polymères (PmB) de la filiale a été mise en opération. En **Pologne**, dans un marché public concurrentiel, l'activité bénéficie d'investissements privés, et la carrière de Rogoznica a été remise à niveau. En **Roumanie**, l'activité, centrée sur la production et la vente de matériaux de construction, est en hausse. En **Croatie** et en **Slovénie**, les marchés restent atones.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2016 en Europe, on peut citer : au Royaume-Uni, la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien des voiries du centre de Londres dans le cadre d'un contrat d'une durée de huit ans, et la réfection de la piste principale et du taxiway de l'aéroport d'East Midlands ; en Irlande, la maintenance d'un réseau de 253 km de routes dans le cadre d'un contrat en joint-venture d'une durée de cinq ans, renouvelable deux fois un an ; en Belgique, la réhabilitation de la piste d'essai d'un constructeur automobile à Lommel ; en Suisse, la réalisation des terrassements, de la dépollution des terres et de la pose des canalisations pour la construction d'un complexe d'ateliers à Plan-les-Ouates ; au Danemark, réfection complète et aménagement qualitatif d'une rue de la ville de Middelfart ; en Islande, la réfection des pistes et la construction de deux taxiways à l'aéroport de Keflavik ; en Hongrie, le démarrage de la construction de l'autoroute M35, l'achèvement de la construction d'une station de traitement des eaux à Siófok et d'une plateforme de tramway sur Görgy Utca à Budapest ; en République tchèque, la rénovation du pont de Zdikovsky ; en Slovaquie, la construction du contournement de Banovce (R2) et la réalisation d'une plateforme d'usine pour un constructeur automobile à Nitra ; en Pologne, l'aménagement de plateformes commerciales à Lacina et à Poznan.

ROUTES AMÉRIQUE DU NORD (chiffre d'affaires 2016 : 2,474 milliards d'euros)

En Amérique du Nord, le Groupe est présent dans 24 États aux États-Unis et huit provinces et territoires au Canada (Québec, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Saskatchewan, Ontario, Nunavut). L'activité aux États-Unis comporte une forte composante industrielle (granulats, enrobés, béton prêt à l'emploi) et une importante activité de stockage de bitume.

Dans des marchés nord-américains fragmentés, les concurrents de Colas sont à la fois des acteurs locaux, régionaux ou nationaux (par exemple, aux États-Unis, Granite Construction pour la construction et la rénovation des infrastructures de transport, ou Martin Marietta et Vulcan Materials pour les matériaux) ou des filiales d'entreprises multinationales, en particulier pour l'activité de production de matériaux (par exemple, CRH, LafargeHolcim, Hanson-Heidelberg).

L'activité Routes en Amérique du Nord a représenté un chiffre d'affaires de 2,474 milliards d'euros en 2016, en baisse de 7 % par rapport à 2015 (-6 % à périmètre et taux de change identiques).

Aux **États-Unis**, la reprise est perceptible et progressive. Le marché n'a pas encore vraiment bénéficié du plan pluriannuel fédéral FAST Act (*Fixing America's Surface Transportation Act*), mis en place en faveur des infrastructures pour une durée de huit ans (en hausse de 10 % par rapport au plan précédent pour les cinq premières années), mais est soutenu par de nombreuses initiatives des États en matière de financement, et le secteur privé redémarre lentement. Le chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants est stable par rapport à 2015, impacté par la baisse des prix des produits pétroliers, et notamment du bitume, et le recentrage de l'activité (fin des chantiers de gros génie civil). Les performances opérationnelles continuent à s'améliorer. De petites acquisitions ont été réalisées en Alaska, en Caroline du Sud et au Wyoming.

Au **Canada**, l'économie a été impactée par la forte baisse du prix du baril de pétrole qui affecte les provinces de l'Ouest, notamment l'Alberta. Le grand incendie de la région de Fort McMurray n'a pas permis à l'agence locale de réaliser un exercice normal. L'activité de Colas Canada est donc en recul par rapport à 2015, qui, de plus, constituait une base de comparaison élevée. Le plan important de soutien au financement des infrastructures sur dix ans décidé par le gouvernement fédéral fin 2015 n'a pas encore commencé à produire ses effets. En Ontario, le niveau d'activité a été satisfaisant. Au Québec, la filiale est désormais bien adaptée au niveau actuel du marché, qui reste à un niveau historiquement bas. Le projet de l'aéroport d'Iqaluit en PPP, dans le Nunavut, est en cours d'achèvement.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2016 en Amérique du Nord, on peut citer :

- aux **États-Unis** : l'élargissement et la réfection dans le cadre d'un contrat en conception-construction (Design&Build) d'une section de l'Interstate 77, dans le comté de Richland, en Caroline du Sud ; la construction d'un nouvel accès à la plateforme portuaire pour containers de Norfolk, et l'aménagement d'une piste pour drones sur l'île Wallops, en Virginie ; la réfection d'ouvrages d'art et l'élargissement de chaussées sur une section de l'Interstate 81, dans le comté de Luzerne, en Pennsylvanie ; la réfection et l'élargissement de la Socialville-Foster Road, dans le comté de Warren, dans l'Ohio ; la reconstruction de l'axe principal d'accès au centre-ville de Fairbanks, la réfection d'une section du Boulevard Arctic à Anchorage et la réhabilitation de la chaussée d'Egan Drive à Juneau, en Alaska ;
- au **Canada** : la réfection et l'extension de la piste, des taxiways, des parkings avions et la réhabilitation des routes d'accès, réalisés en PPP, de l'aéroport d'Iqaluit, au Nunavut ; la réfection de deux pistes de l'aéroport de Québec City et la reconstruction d'une section de la route 173, au Québec ; la réalisation de contrats pluriannuels d'entretien de voirie dans la ville d'Edmonton, et l'élargissement et la reconstruction du boulevard McKnight à Calgary, en Alberta ; la réhabilitation de chaussées dans les villes de Brampton et de Mississauga, en Ontario ; la mise à niveau d'une section de la Tuck Inlet Road, en Colombie-Britannique.

ROUTES RESTE DU MONDE (chiffre d'affaires 2016 : 1,133 milliard d'euros)

Dans le Reste du monde (international hors Amérique du Nord), le Groupe est présent :

- dans tous les Départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, La Réunion) ;

- en Afrique et dans l’Océan Indien (principalement au Maroc, en Afrique de l’Ouest et australe, à Madagascar, dans les Comores et à Maurice) ainsi que, depuis début 2016, au Moyen-Orient ;

- en Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, où la production, le stockage, la transformation, la distribution et la vente de produits pétroliers constituent l’activité principale du Groupe et s’exercent à travers un réseau constitué d’une usine de production de bitume à Kemaman, en Malaisie, de 28 usines d’émulsions et 21 dépôts de bitume. En Australie, l’activité est élargie à la construction routière. En Nouvelle-Calédonie, Colas et ses filiales exercent des activités routières, de bâtiment, de production de granulats et de béton prêt à l’emploi.

Dans la plupart des pays ou des régions où il est présent, Colas occupe, dans le domaine routier, des positions de premier plan et est en compétition, dans chaque pays, avec des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En 2016, l’activité Routes Reste du monde a représenté un chiffre d’affaires de 1,133 milliard d’euros, en baisse de 19 % par rapport à 2015, mais seulement de 4 % à périmètre et change identiques, une évolution qui reflète des situations contrastées.

Départements d’outre-mer

Dans les Départements d’outre-mer, le chiffre d’affaires 2016 ressort à 428 millions d’euros, en baisse de 15 % par rapport à 2015.

Dans la zone **Caraïbes-Guyane**, le marché reste à un niveau bas, comme en Métropole, la Martinique et la Guyane étant en outre impactées par la mise en place de collectivités uniques entraînant un arrêt des investissements en entretien et un gel des appels d’offres pour les projets importants. La Guadeloupe, qui a conservé ses deux collectivités (département et région), bénéficie d’investissements du département et de la région, et de petits projets de bailleurs sociaux et du secteur privé.

À **La Réunion**, la réalisation en cours du grand chantier de la nouvelle Route du Littoral (850 millions d’euros, dont 482 millions d’euros pour la filiale) compense en partie le recul de l’activité traditionnelle travaux publics et génie civil après un exercice 2015 en retrait. L’activité bâtiment a bénéficié de plusieurs opérations importantes (hôpitaux et lycées) et de la réalisation de logements sociaux en cours d’achèvement. À **Mayotte**, dans un contexte de fortes tensions sociales au premier semestre, le marché est caractérisé par l’absence de grands chantiers.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2016 dans les Départements d’outre-mer, on peut citer : la réalisation de l’extension du terminal portuaire de la Pointe-des-Grives à Fort-de-France et les travaux de terrassements, voiries et réseaux divers (VRD) et génie civil pour la construction d’une usine de bagasse/biomasse en Martinique ; la réalisation de terrassements et de voiries et réseaux divers pour un éco-quartier en Guyane ; la poursuite de la construction d’une digue et d’un échangeur pour la nouvelle Route du Littoral, la construction du gros-œuvre et des voiries et réseaux divers du pôle sanitaire de l’Ouest à Saint-Paul, d’un lycée à Saint-Denis, et l’extension et la réhabilitation de l’hôpital de Saint-Pierre, à La Réunion.

Afrique et Océan Indien

En Afrique et dans l’Océan Indien, le chiffre d’affaires est de 420 millions d’euros en 2016, à comparer à 428 millions en 2015. Malgré les besoins en infrastructures toujours importants, certains pays de l’Afrique centrale et la zone australe sont impactés par la baisse de leurs recettes pétrolières ou de matières premières.

Au **Maroc**, dans un marché fortement concurrentiel, l’activité commence à bénéficier des investissements dans les infrastructures et dans le secteur privé (automobile, aéronautique). La filiale a maintenu sa part de marché, grâce à ses offres innovantes. Quelques projets importants à fort contenu technique devraient être rapidement lancés (autoroutes, tramways, énergies renouvelables).

En **Afrique de l’Ouest et centrale**, la variation d’activité selon les pays reflète leur niveau de dépendance vis-à-vis des prix du pétrole et des matières premières : hausse en **Côte d’Ivoire**, poursuite des chantiers des routes Tchetti-Savalou et Logozouhé-Glazoué au **Bénin**, démarrage des travaux de réhabilitation de la Route nationale 4 entre Tabligbo et Aného au **Togo**, recul au **Gabon**. Fin 2016, un contrat important pour un client minier, comprenant des travaux de terrassement, de génie civil et ferroviaires, a été remporté en **Guinée-Conakry**.

En **Afrique australe**, la baisse du prix des matières premières impacte le niveau d’activité. Le chiffre d’affaires en **Afrique du Sud**, l’implantation principale de Colas dans la zone, reste bas, proche de celui de 2015.

À **Madagascar**, l’activité est faible en l’absence de grands chantiers. Il en est de même à **Maurice**.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2016 en Afrique et dans l’Océan Indien, on peut citer : la rénovation de chaussées sur l’autoroute Settatt-Marrakech, l’entretien de chaussées avec la mise en œuvre de la technique enrobés coulés à froid sur des sections routières dans plusieurs régions, le traitement et l’entretien avec le procédé Dust-A-Side des pistes de la mine de phosphates Sidi Chennane à Khouribga, au Maroc ; la construction des routes Tchetti-Savalou sur 42 km et Logozouhé-Glazoué sur 17 km au Bénin ; la réhabilitation et le renforcement des chaussées de la Route nationale 4 sur 43 km entre Tabligbo et Aného, au Togo ; la réhabilitation et l’élargissement de la Route nationale 1 à la sortie de Libreville, au Gabon ; la réfection de la RN5 entre Mananara Nord et Maroantsetra, à Madagascar.

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, les sociétés acquises en partenariat fin 2015 et début 2016 aux Émirats Arabes Unis, à Oman et au Qatar ont réalisé un bon exercice. Il est rappelé que ces filiales sont consolidées par mise en équivalence et ne contribuent pas au chiffre d’affaires consolidé.

Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie

En Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, le chiffre d'affaires s'élève à 285 millions d'euros, en hausse de 3 % par rapport à 2015 si on neutralise les effets importants de périmètre entraînés par la vente des filiales opérant des activités de stockage, transport et vente de bitume au Vietnam, en Indonésie et à Singapour à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt, dont Colas détient 32 %. Colas enregistre, cette année encore, sur l'ensemble de la zone, une bonne performance.

En **Asie**, en **Inde**, l'activité est stable et, grâce à un très bon fonds de commerce et à un bon *mix produits*, la filiale Hincol réalise à nouveau une bonne année. Une nouvelle usine d'émulsion et de bitumes modifiés aux polymères a été acquise. En **Thaïlande**, où la demande intérieure reste forte, la société Tipco Asphalt (consolidée par mise en équivalence) enregistre une activité en retrait, après une année record en 2015, qui traduit un ralentissement important de l'activité dans la zone (Vietnam, Indonésie, Australie et Chine).

En **Australie**, dans un environnement économique plus favorable, l'activité des filiales industries et travaux routiers est en hausse. Malgré la forte baisse du prix des produits pétroliers, et notamment du bitume, le chiffre d'affaires est stable.

En **Nouvelle-Calédonie**, dans un contexte économique toujours difficile, la filiale routière maintient son niveau d'activité grâce à la poursuite des marchés d'entretien. L'activité bâtiment bénéficie du chantier de construction d'une clinique privée.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2016 en Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, on peut citer notamment : la réalisation de travaux de doublement de voies à Surin, dans le nord-est de la Thaïlande ; l'entretien de chaussées avec la mise en œuvre d'enrobés et d'enduits superficiels sur des sections de la Pacific Highway, en Australie ; l'aménagement de voies de bus en site propre et la construction de la clinique de Nouville à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.

LES ACTIVITÉS DE SPÉCIALITÉS

Les activités de Spécialités, hors Production et vente de produits raffinés en France, ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,0 milliards d'euros en 2016, en baisse de 5 % par rapport à celui de 2015. Ces activités représentent 18 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

FERROVIAIRE

(chiffre d'affaires 2016 : 967 millions d'euros)

L'activité Ferroviaire, exercée par Colas Rail et ses filiales, comprend la conception et l'ingénierie de grands projets complexes, la construction, le renouvellement et l'entretien des réseaux ferroviaires (lignes à grande vitesse LGV, voies traditionnelles, tramways, métros), au niveau tant des installations fixes que des infrastructures, avec la pose et la maintenance de voies, l'électrification (sous-stations, systèmes caténaires), la signalisation et les systèmes de sécurité, la réalisation de travaux spécifiques (ponts roulants, embranchements spéciaux, tunnels), la fabrication de traverses, ainsi qu'une activité de fret ferroviaire (transport de granulats pour les filiales du Groupe et d'autres marchandises pour des clients privés).

Cette activité est réalisée en France et à l'international, notamment au Royaume-Uni mais aussi en Belgique, en Pologne, en Roumanie, au Venezuela, au Chili, en Égypte, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Malaisie.

Les principaux concurrents de Colas Rail sont, en France, les sociétés ETF (Eurovia), TSO (NGE), TGS (Alstom), Eiffage Rail, ainsi que de nombreuses entreprises moyennes indépendantes, et, au Royaume-Uni, les sociétés Balfour Beatty, Carillion, Babcock, VolkerWessels, Vinci, Skanska, BAM ou encore Ferrovial.

En 2016, Colas Rail a réalisé un chiffre d'affaires de 967 millions d'euros, en baisse de 4 % (quasi stable à périmètre et taux de change constants), avec pour la première fois une part plus importante de l'activité réalisée à l'international. Les marchés ferroviaires de rénovation et d'entretien ont été moins bien orientés en France qu'au Royaume-Uni, et les marchés grands projets ferroviaires à l'international sont restés dynamiques.

En France, l'activité de rénovation et de maintenance du Réseau Ferré National a démarré plus tardivement qu'en 2015. La part des projets de rénovation en ligne fermée a été également en retrait et l'activité tramways n'a pas encore bénéficié de nouveaux projets lancés à partir du second semestre 2016. Le contrat de construction du contournement LGV Nîmes-Montpellier, dans lequel Colas Rail a une participation de 18 %, est en cours d'achèvement.

Au Royaume-Uni, la filiale a enregistré un niveau d'activité record comparable à celui de l'an passé. Le contrat important de mise à niveau des infrastructures ferroviaires du Wessex a débuté.

Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires continue à progresser, avec notamment la poursuite de la construction de la ligne à grande vitesse Tanger-Kenitra – première LGV réalisée sur le continent africain – au Maroc, le démarrage des extensions A et C de la ligne 1 du métro d'Alger, et la construction des lignes 3 et 6 du métro de Santiago du Chili.

Outre les chantiers à l'international indiqués ci-dessus, on peut citer parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2016 : l'achèvement de la construction de la caténaire de la nouvelle LGV Bretagne-Pays de la Loire, entre Le Mans et Rennes, en sous-traitance pour Eiffage Rail Express ; la régénération de la plateforme ferroviaire entre Niort et La Rochelle ; la modernisation des lignes Guingamp-Paimpol et Quimper-Landerneau ; le renouvellement de voies sur la ligne A du RER parisien, entre Nanterre et Vincennes ; le prolongement de la ligne 14 du métro parisien entre Mairie-de-Saint-Ouen et Saint-Denis-Pleyel.

ÉTANCHÉITÉ

(chiffre d'affaires 2016 : 547 millions d'euros)

L'activité Étanchéité, exercée par Smac et ses filiales, comprend :

- la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité (19 millions de m² produits en 2016) en France et à l'international (dans plus de 70 pays), et d'appareils d'éclairage et de désenfumage, et la pose et l'entretien d'asservissements ;
- la réalisation, en France principalement mais aussi au Maroc, au Chili et au Pérou, de travaux d'étanchéité de bâtiments, ouvrages d'art et parkings, de travaux d'enveloppe du bâtiment (couverture, bardage et acoustique, notamment de bureaux, installations industrielles, salles de spectacle, musées) et de travaux de voirie et de sols à base d'asphalte.

Grâce à une forte capacité de recherche et développement et des bureaux d'études techniques, Smac est capable de réaliser des projets à forte technicité pour lesquels son savoir-faire est reconnu et est un des acteurs majeurs de son marché, son principal concurrent étant Soprema.

En 2016, Smac a enregistré un chiffre d'affaires de 547 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à celui réalisé en 2015, dans un marché métropolitain du bâtiment en légère reprise au second semestre. Le chiffre d'affaires de l'activité de vente de membranes d'étanchéité est impacté par la baisse des prix des matières premières.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment : le bardage du nouveau bâtiment du tribunal de grande instance de Paris ; la couverture acoustique du futur terminal reliant Orly Ouest et Orly Sud ; le bardage de centres commerciaux à Toulouse (31), à Neuville-en-Ferrain (59).

SÉCURITÉ SIGNALISATION ROUTIÈRE **(chiffre d'affaires 2016 : 301 millions d'euros)**

L'activité de Sécurité signalisation routière (Aximum et ses filiales) consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (glissières de sécurité, balisage), de signalisation horizontale (production de peinture routière et travaux de marquage au sol) et verticale (panneaux), et d'équipements lumineux et de gestion de trafic ou d'accès (feux tricolores, équipements de barrières de péage, de parking, de contrôle d'accès).

Cette activité est réalisée principalement en France mais aussi à l'international, notamment aux Pays-Bas, et à l'export (vente de produits) dans une vingtaine de pays.

Les principaux concurrents d'Aximum sur le marché français sont les sociétés Signature (Eurovia), Agilis (NGE), AER (Eiffage), et les sociétés Girod et Lacroix pour les panneaux.

En 2016, dans des marchés en baisse en volume et très concurrentiels en raison de surcapacités de production de la profession tant pour les activités Travaux et Services que pour les activités industrielles (peinture, signalisation), Aximum a réalisé un chiffre d'affaires de 301 millions d'euros en baisse de 3 % par rapport à celui de l'année précédente. Acteur important dans les grands contrats complexes (PPP), Aximum réalise notamment l'entretien, l'exploitation, la maintenance et le GER (gros entretien et renouvellement) des dispositifs de retenue et des équipements de sécurité de la déviation de Troissereux à compter de sa mise en service fin 2016 et pour une durée de vingt-deux ans. La perte enregistrée en 2016 nécessite un plan d'action volontariste d'adaptation des structures à des marchés durablement mal orientés et une révision du modèle économique de la filiale.

Parmi les chantiers significatifs de l'année 2016, on peut citer : le balisage de chantier, la fourniture d'équipements de sécurité béton et métal, et la mise en service des équipements fixes d'exploitation pour le chantier de contournement de la rocade L2 de Marseille réalisée dans le cadre d'un PPP ; la fourniture de 33 km de glissières de sécurité doubles pour la Route Express 4 en cours de réhabilitation en République tchèque ; la fourniture de résines et vernis pour le chantier pilote Wattway (revêtement routier photovoltaïque créé par Colas en partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire) réalisé à Tourouvre (61).

RÉSEAUX **(chiffre d'affaires 2016 : 189 millions d'euros)**

L'activité Réseaux (Spac et ses filiales) regroupe la pose et l'entretien de pipelines et canalisations de gros diamètre ou de plus petit diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz, eau), y compris la construction de stations de compression de gaz (clés en main), et, pour les réseaux secs (électricité, chauffage, télécommunications), des travaux de petit génie civil et des services industriels.

Ces activités sont exercées principalement en France.

Les concurrents de Spac sont notamment des entreprises comme Spiecapag, Sicim et Bonatti pour le pipeline ou encore Ponticelli, Endel et Eiffel (groupe Eiffage) pour les projets clés en main.

Spac a enregistré un chiffre d'affaires de 189 millions d'euros en 2016, en recul de 4 % par rapport à celui de 2015, avec cependant un bon niveau d'activité, pour le pôle transport d'énergie, dans les projets industriels compensant la baisse du secteur pipeline. Fin 2016, un contrat important de pose de gazoduc de 62 km pour le renforcement du réseau Midi-Gascogne et deux lots du projet de gazoduc Val-de-Saône ont été remportés.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment : la construction des stations d'interconnexion de Palteau (71) et d'Etrez (01) pour GRTgaz ; la pose d'un gazoduc sur 10 km à Parentis-en-Born (40) ; la pose de réseaux de froid sur les quais de Seine, à Paris ; la pose de réseaux secs et humides au Fort de Vanves.

PRODUCTION ET VENTE DE PRODUITS RAFFINÉS **(chiffre d'affaires 2016 : 12 millions d'euros)**

La production de l'unité de Dunkerque de la société SRD a été arrêtée début 2016. Au terme d'un plan social négocié avec les partenaires sociaux et signé fin mai, l'unité a été définitivement fermée et mise progressivement en sécurité. La totalité du personnel a quitté l'entreprise à fin décembre, au terme des procédures de licenciement qui ont démarré en novembre. L'année 2016 a donc quasiment supporté les charges des frais de structures d'un exercice complet, notamment les charges de salaires. Une structure dédiée a été mise en place pour démarrer la phase de démantèlement et de dépollution de l'unité, dont l'achèvement est prévu en 2019. Ces travaux ont été provisionnés sur la base d'un budget prévisionnel. Une partie des installations pourraient être maintenues si le projet d'exploitation d'un dépôt de bitume, dont la faisabilité est toujours en cours d'étude par une société tiers, se concrétisait.

Technique, Recherche et Développement

La Recherche est un axe stratégique majeur de Colas depuis sa création.

Fondé en 1929 pour exploiter le brevet d'émulsion de bitume Cold Asphalt, Colas reste pionnier dans la mise au point de nouvelles techniques répondant aux besoins des infrastructures de transport, différenciés selon les marchés nationaux (en particulier, selon leur évolution et selon leurs conditions climatiques, y compris les plus extrêmes, des températures glacées de l'Alaska aux fortes chaleurs du continent africain ou asiatique), ou inventant, comme aujourd'hui, de nouvelles fonctions à ces infrastructures. Ainsi, au fil des décennies, le Groupe s'est doté d'un portefeuille de plus de 100 brevets, déposés en France et à l'international, en complément d'un catalogue de produits et de procédés diffusés dans l'ensemble des implantations à travers le monde.

La politique de Colas en matière de Recherche et Développement a pour objectif, tout d'abord, d'anticiper et de répondre aux attentes du marché, aux exigences des clients, publics ou privés, des riverains et des usagers d'infrastructures de transport, en termes de qualité, de sécurité, de confort, de respect de l'environnement (en particulier dans les domaines des économies de matériaux et d'énergie, de la réduction de l'impact carbone, de la réduction du bruit lié à la circulation, de l'intégration esthétique) et de maîtrise des coûts, ainsi qu'aux problématiques de risques de santé au travail pour les collaborateurs du Groupe. Elle a également pour ambition d'ajouter à l'usage traditionnel de la route – support de la mobilité et du transport – de nouvelles fonctions complémentaires, comme la production d'électricité ou la communication, grâce aux nouvelles technologies développées dans les domaines de l'énergie et de l'information (ex. : dalles photovoltaïques, objets connectés).

Cette politique conduit les équipes de R&D de Colas, au-delà de l'amélioration des solutions techniques existantes, à concevoir de nouveaux produits et procédés, et à élargir l'offre de services, en s'appuyant sur un enrichissement permanent des compétences, tout particulièrement dans les domaines de la chimie minérale, organique et végétale, et du dimensionnement des infrastructures routières et ferroviaires, et de la physique appliquée.

En 2016, l'effort de recherche du Groupe s'est adapté, comme les années précédentes, à l'évolution rapide des marchés, observée notamment en France dans le cadre de la poursuite du déploiement des politiques d'entretien du patrimoine routier, dans un environnement budgétaire extrêmement contraint.

En complément des travaux portant sur les produits, les équipes ont poursuivi leurs travaux de recherche dans le domaine de la « Route du futur », communicante et à énergie positive.

UNE ORGANISATION TECHNIQUE EN RÉSEAU

Le Groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure de l'entrée dans le Groupe de nouvelles sociétés. Force de proposition, ce réseau travaille en synergie étroite avec la filière exploitation et travaux, permettant d'adapter les orientations de la R&D en fonction de la composante « marché », en perpétuelle évolution.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) situé sur le plateau de Saclay, à Magny-les-Hameaux (78), premier centre mondial privé de Recherche et Développement dans le domaine de la route, composé de huit laboratoires, est le fer de lance de la politique d'innovation du Groupe. Ses équipes mettent leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales, pour des chantiers traditionnels, mais aussi pour de grands chantiers ou des opérations plus complexes comme la construction de plateformes de tramways ou les PPP, PFI, concessions. Le CST réunit plus de 90 collaborateurs, ingénieurs et techniciens supérieurs, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison permanente avec le Campus, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études, spécialisés dans les domaines de la route, du génie civil, du rail, du bâtiment, de la déconstruction, se sont développés en France et à l'international. Ils contribuent à l'effort de recherche du Groupe et apportent aux chantiers un soutien technique, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques de pointe, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques et normatives ainsi qu'aux demandes et besoins des maîtres d'ouvrage : instruments d'analyse des matériaux, logiciels de simulation et d'estimation des risques, équipements d'auscultation récemment acquis ou mis au point au CST. Grâce à ces matériels, les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes technico-économiques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 2 000 personnes, ingénieurs et techniciens, réparties dans tous les pays d'implantation au sein de laboratoires régionaux (1 000 personnes) et de bureaux d'études techniques (1 000 personnes).

ORIENTATION GÉNÉRALE DES AXES DE RECHERCHE

La Recherche et Développement et la Technique Colas sont axées sur les enjeux de développement responsable exposés ci-après.

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET LES MATÉRIAUX, ET RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE

Les équipes de R&D et les équipes techniques de Colas sont focalisées en particulier, pour l'activité Routes, sur :

- **l'abaissement de la température de fabrication des enrobés** et des asphaltes, permettant de produire des enrobés tièdes, semi-tièdes ou froids (enrobés économes en énergie 3E®) ou des asphaltes à basse température (Neophalte® BT de Smac), à maniabilité équivalente à celle des procédés à chaud ;
- **le remplacement progressif des produits chimiques de synthèse ou de pétrochimie par des produits d'origine végétale**, comme les fluxants Végéflux® et Ekoflux® ou le liant à carbone négatif Végécol® ;
- **la réduction des dosages en bitume**, avec le Megabase, grave bitume à grosse granulométrie destinée aux couches de fondation et de base sous fortes sollicitations routières, ferroviaires ou de stockage logistique ;
- **le recyclage des matériaux usagés**, avec notamment l'utilisation, à des taux élevés, d'agrégats d'enrobés issus du rabotage de chaussées existantes dans la fabrication des enrobés, illustré par les enrobés 3E®+R récompensés par une certification décernée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre de chantiers Innovation, ou par les techniques de retraitement en place de chaussées Novacol® ou Valorcol® ;
- **la réduction de l'épaisseur des couches de chaussée**, avec par exemple le revêtement Colgrill® R, composé d'une grille de fibres de verre thermocollée associée à un enrobé, récompensé par un prix innovation développement durable et faisant l'objet de plusieurs chantiers expérimentaux dans le cadre de la charte Innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; ou encore l'Optibase, grave bitume à formulation optimisée applicable en tiède, qui permet de réduire significativement les épaisseurs de couches d'assise sévèrement sollicitées (trafics lourds et agressifs, plateformes industrielles, etc.). Toujours dans le domaine de l'économie de matériaux, Ecofast® est un enrobé très mince appliqué à grande vitesse, qui combine étanchéité du support et bonne adhérence pour les véhicules. Ce procédé a été primé par la charte innovation du CIRR (Comité d'innovation routes et rues) ; un chantier a été suivi par les services de l'État en 2016 ;
- **la contribution aux économies d'énergie dans les bâtiments**, à partir d'un béton isolant structurel, réduisant les déperditions thermiques au travers des murs de façade.

L'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, à la mise au point duquel les équipes de Colas ont fortement contribué dans le cadre de l'USIRF, permet de remporter des marchés grâce aux éco-variantes proposées dans les offres au regard des consommations d'énergie et des émissions de carbone.

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES

Dans le domaine de la sécurité sur la route et de l'information aux usagers, outre les revêtements ultra adhérents qui réduisent la distance de freinage des véhicules, les équipes sont mobilisées autour de la création d'outils de prélèvement d'informations, d'analyse et de restitution automatiques, énergétiquement autonomes, ainsi que de la mise au point de nouveaux marquages de sécurité y compris sous fort trafic, sans émanation de composés organiques volatils, incluant des composés végétaux dans leur formulation (ex. : la gamme de peinture routière à l'eau Végemark® à base de liant végétal développée par Aximum).

RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES LIÉES À LA CIRCULATION

La réduction des nuisances sonores liées à la circulation constitue une priorité déjà ancienne de Colas, qui améliore sans cesse ses revêtements acoustiques visant à réduire le bruit de roulement des véhicules, tels les enrobés silencieux de dernière génération Nanosoft® et Rugosoft®, très efficaces, y compris pour des vitesses inférieures à 50 km/h.

AMÉLIORER L'INTÉGRATION ESTHÉTIQUE DES INFRASTRUCTURES

La qualité du cadre de vie revêt également une dimension esthétique : les équipes de recherche et développement mettent en particulier l'accent sur des revêtements utilisant des liants clairs comme le Bituclair® ou valorisant naturellement les granulats, sans bitume, grâce à des liants végétaux translucides comme le Végécol®.

La progression significative des projets de pavage en centre urbain a conduit les équipes à mettre au point un procédé innovant, Colpav : les pavés sont posés sur un support bitumineux et le scellement est assuré par un mortier hydraulique formulé spécifiquement pour assurer le scellement et le jointement.

Le procédé d'entretien de pavés et sols urbains minéralisés Sacerlift®, destiné à préserver les surfaces minérales et leur redonner leur éclat d'origine, et particulièrement adapté en zone urbaine pour les places, parvis et zones piétonnes à base de matériaux naturels ou façonnés, a été récompensé au concours Innovation 2013 du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

MAÎTRISER LES COÛTS DES INFRASTRUCTURES

Les difficultés budgétaires des collectivités territoriales conduisent à mettre au point et développer des produits et procédés plus économiques et à performances égales ou améliorées, tels que, pour l'entretien routier par exemple, des techniques d'enduit superficiel, ou, dans le domaine de la sécurité, des revêtements à adhérence élevée et durable dans le temps.

En particulier, le procédé Colbifibre®, pour lequel Colas a été lauréat du concours Innovation 2012 du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans la catégorie « matériaux et équipements durables », permet de maintenir en état de service les chaussées dégradées et de différer les travaux de renforcement structurels. Ce produit à froid permet de protéger à moindre coût les chaussées fatiguées et de leur redonner leurs qualités de service initiales.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE ROUTIER

Grâce à l'intégration de nouvelles technologies d'auscultation de chaussée, au-delà des méthodes d'auscultation par imagerie comme celles intégrées dans l'outil développé par le Groupe, le Road Eagle Colas, d'autres voies font l'objet de travaux de recherche comme les capteurs intégrés dans la chaussée. Ces technologies permettent d'obtenir un état structurel des chaussées en temps réel, et ainsi de définir les programmes de maintenance en cohérence avec les durées de vie résiduelle des infrastructures.

AMÉLIORER LA GESTION DE LA MOBILITÉ

Les équipes de R&D de la filiale Aximum et du Campus Scientifique et Technique, en partenariat avec le CEA-LETI, ont mis au point un capteur autonome de détection de véhicule, qui se décline en deux usages : le comptage de véhicules, en substitution aux traditionnelles boucles de comptage, avec l'application Axiboucle, et la gestion du stationnement des véhicules à la place avec l'application AxiPark. Ce second usage permet de définir le nombre de places disponibles sur un parking ou une voirie, et d'orienter ainsi les automobilistes via des panneaux de jalonnement à message variable et/ou des applications d'aide au guidage.

ÉLARGIR LES USAGES DE LA ROUTE

En 2016, les équipes du Campus Scientifique et Technique ont poursuivi leurs travaux de recherche et développement sur le revêtement routier photovoltaïque Wattway, innovation de rupture mise au point en partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES), dévoilée à l'automne 2015 et récompensée à la COP21, en décembre 2015, par un Trophée *Solutions Climat*. Les travaux de R&D ont porté sur l'optimisation des dalles, l'ingénierie électrique et la qualification des domaines d'usage. Une dizaine de chantiers d'application ont été réalisés en France et à l'international. Cette phase d'expérimentation se poursuivra en 2017 sur d'autres sites pilotes avec de nouveaux chantiers d'application qui contribueront à la robustesse finale du procédé.

TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX EN FRANCE EN 2016

Dans un marché difficile, le réseau technique a déployé des variantes techniques performantes à partir de la gamme des solutions Colas.

Toutes les directions techniques de filiale ont maintenu ou renouvelé leur label Laboroute (certification de l'IDRRIM), ce qui témoigne d'un niveau élevé de prestations des trente-cinq laboratoires de filiale en France, proches des chantiers et des lieux de production (carrières, usines d'émulsion, postes d'enrobés, centrales à béton).

Les techniques souvent choisies, dans un contexte de budgets contraints des clients, sont principalement l'Optibase®, grave bitume optimisée, et le Megabase®, grave bitume à grosse granulométrie, destinés aux structures de chaussée. Le procédé Euromac, béton bitumineux ultra-mince à l'émulsion, a été primé lors du concours Innovation organisé par le CIRR (Comité innovation routes et rues) ; des chantiers mettant en œuvre ce procédé seront réalisés en 2017, suivis par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Ecomac®, enrobé semi-tiède intégrant un taux élevé d'enrobés recyclés, poursuit son développement dans les régions Rhône-Alpes, Auvergne et Midi-Méditerranée après avoir remporté des succès dans les régions Centre-Ouest et Sud-Ouest. Les solutions techniques à base d'émulsions pour des chaussées à fort trafic sont également en développement.

Par ailleurs, l'enrobé phonique Rugosoft® a été mis en œuvre sur le contournement L2 de Marseille (13) et sur la déviation de Troissereux (60).

LA DIFFUSION DES TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

En 2016, de nombreux chantiers réalisés par les filiales à l'international et outre-mer ont mis en œuvre des produits ou des procédés spéciaux du Groupe :

- au **Danemark** et au **Royaume-Uni** : développement de Pentack® (couche de scellement de surface pour les enrobés), avec la mise en œuvre de plus d'un million de m² sur 14 aéroports ;
- en **Suisse** : développement du procédé de recyclage Valortiède®, avec utilisation du liant végétal Végéflux® et 100 % de fraissats d'enrobés, et mise en œuvre de 100 000 m² de l'enrobé acoustique Nanosoft® ;

- en **Belgique** : mise en œuvre de la technique d'entretien Capeseal sur 200 000 m² et d'enrobés à fort taux de recyclage ;
- en **Autriche** : développement du Colfibre®, enduit anti-fissures renforcé par des fibres de verre, en partenariat avec Colas Nord-Est ;
- en **Hongrie** : poursuite du développement des enrobés tièdes à la mousse de bitume, des enrobés drainants et des enrobés à module élevé ;
- en **Slovaquie** : réalisation de chantiers d'enduits superficiels en collaboration avec Colas Autriche ; développement de l'asphalte coulé pour l'étanchéité d'ouvrages d'art ;
- en **République tchèque** : développement de la gamme de liants modifiés et des enrobés tièdes ;
- en **Pologne** : poursuite du développement de l'enrobé acoustique à adhérence élevée Rugosoft® ; et démarrage de l'enrobé prêt à l'emploi pour le petit entretien courant Compomac® ;
- en **Roumanie**, développement des enrobés à froid stockables pour petit entretien ;
- en **Croatie** : développement de l'émulsion ;
- aux **États-Unis** : poursuite du développement des enrobés tièdes à la mousse de bitume Ecomat et des agrégats d'enrobés recyclés (RAP) ; extension à l'Alaska de l'utilisation de l'additif pour enrobés tièdes CWM® de Chemoran certifié dans l'État de New York ; réalisation de chantiers expérimentaux du procédé anti-fissures Fiberbat® dans des conditions climatiques froides, suite au succès de son évaluation dans l'Alabama par le *National Center of Asphalt Technology* (NCAT) ;
- au **Canada** : poursuite du développement des enrobés tièdes, du recyclage des agrégats d'enrobés bitumineux, et du procédé de renforcement des enduits superficiels économiques Fiberbat® pour les routes à faible trafic ;
- en **Martinique** : mise en œuvre de la grave bitume optimisée Optibase® sur l'extension de la plateforme portuaire de la Pointe-des-Grives ;
- au **Maroc** : poursuite du développement des enrobés coulés à froid (au total, 1,3 million de m² dans le pays), démarrage de la solution de traitement de pistes rurales à l'émulsion de bitume Coltrack®, et obtention d'un premier contrat d'entretien de pistes minières sur le site de l'OCP à Khouribga en partenariat avec Dust-A-Side ; le Laboratoire central a reçu l'agrément Laboroute ;
- en **Côte d'Ivoire** : réalisation d'un premier chantier de grave émulsion pour l'entretien du patrimoine routier, et démarrage de la construction d'un ouvrage d'art à poutres précontraintes de 190 mètres de longueur sur la rivière Comoé ;
- en **Afrique du Sud** : réalisation d'enduits superficiels selon le double procédé Polycol® X (émulsion de bitume polymère) et Emulcol® (pour les périodes hivernales) ;
- en **Afrique australe** : achèvement du premier chantier d'enrobé sur la piste de l'aéroport namibien d'Ondangwa ;
- à **La Réunion** : utilisation des procédés d'étanchéité Saflex® OA, de renforcement de chaussées Bétoflex® et de rugosité élevée Rugoflex® sur les ouvrages d'art de l'échangeur de la Possession dans le cadre du grand chantier de la nouvelle Route du Littoral, et développement du procédé à base d'agrégats d'enrobés à 100 % Valorcol® et de la technique d'optimisation des structures de la chaussée Optibase® ;
- à **Madagascar** : réalisation de premiers chantiers d'enrobés à froid Compomac® pour l'entretien du patrimoine routier urbain ;
- en **Thaïlande** : réalisation du Honda Test Track, équipement spécifique comprenant plusieurs pistes d'essai dédiées à la sécurité et au confort, et mise en œuvre de 70 000 tonnes d'enrobés à module élevé sur les pistes et les taxiways de l'aéroport de Suvarnabhumi ;
- en **Indonésie** : fourniture de liants fortement modifiés pour l'entretien autoroutier à Jakarta ;
- en **Inde** : production de bitumes modifiés pour les couches de roulement de nombreux aéroports civils et militaires, et développement des enrobés coulés à froid (ECF) Colmat® ;
- au **Vietnam** : fourniture d'émulsion pour la réalisation d'enrobés à froid de type grave émulsion dans le centre du pays, et commercialisation d'enrobés à froid stockables pour le petit entretien courant ;
- en **Australie** : développement des enrobés coulés à froid (ECF) contenant des fibres dans le Queensland (190 000 m²) et d'une émulsion à base de fluxant végétal dans le Western Australia ;
- en **Nouvelle-Calédonie** : mise en œuvre de l'enrobé à haute performance Rodal® sur une plateforme industrielle dans un site minier et de l'enrobé esthétique Scintiflex® à Nouméa.

Développement responsable

INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. www.colas.com) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes contemporaines, parfois contradictoires : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, transition énergétique, gestion des ressources, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de trois enjeux stratégiques et cinq enjeux majeurs.

Les trois enjeux stratégiques conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique des affaires. L'attractivité, la diversité (insertion sociale, handicap, mixité hommes femmes, seniors), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le renouvellement et l'enrichissement du capital humain. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : le professionnalisme des sites fixes de production (certification environnementale, check-lists associées à la prévention des risques, programme de biodiversité) et le dialogue régulier avec les parties prenantes de proximité : riverains, élus, administrations. Le respect de l'éthique des affaires est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne appuyé par le déploiement de programmes de conformité.

Les cinq grands enjeux additionnels, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants, sont : la sécurité au travail et sur la route ; les actions citoyennes dans les pays du Sud ; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; le recyclage des matériaux ; la maîtrise du risque chimique.

Pour chacun des enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur du réseau des 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux référencés au sein du Groupe.

De plus, les filiales et implantations locales mènent des actions de proximité, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE⁽¹⁾.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, Colas maintient un ancrage au plus près du terrain par des échanges multiples avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc., peu de sujets justifiant une démarche globale et internationale. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau du Groupe, et Colas contribue fortement aux échanges sur ce sujet avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail⁽²⁾. Afin d'approfondir la réflexion dans le domaine de la RSE, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant des parties prenantes d'autres institutions, telles que la CORE de l'Ineris⁽³⁾ ou le COS de la FRB⁽⁴⁾, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat et de sponsoring.

Après le déploiement mondial dès 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers plus de 400 entités juridiques, 2016 a été marquée par la poursuite de l'amélioration du fonctionnement et de l'usage du logiciel, permettant ainsi une fiabilité accrue des données et des indicateurs⁽⁵⁾.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2016 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par EY et Associés le 21 février 2017.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Risques opérationnels ».

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France).

(5) www.colas.com

INFORMATIONS AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE⁽¹⁾

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2016 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

I – INFORMATIONS SOCIALES

Les indicateurs sociaux sont calculés sur une année civile classique du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le périmètre des sociétés prises en compte pour le calcul des indicateurs sociaux est un sous-ensemble du périmètre de consolidation financière.

Pour l'année 2016, les règles de calcul des indicateurs sociaux sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100 % ;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100 % dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50 % ; les autres sont exclues du périmètre ;
- les sociétés mises en équivalence en sont exclues.

Les données sociales de Colas sont consolidées sur le périmètre le plus large possible pour refléter le plus fidèlement l'activité des sociétés en France et à l'international.

En 2016, 61 % des indicateurs sont consolidés sur le périmètre Monde (contre 29 % en 2015) :

- effectifs par zone géographique ;
- répartition des effectifs par sexe ;
- répartition des effectifs par tranche d'âge ;
- recrutements externes par statut ;
- nombre de départs ;
- nombre d'heures travaillées ;
- nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail ;
- taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs ;
- taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs ;
- nombre d'accidents mortels ;
- nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours ;
- pourcentage des sociétés assurant une couverture sociale aux collaborateurs ;
- existence d'un plan de formation formalisé ;
- nombre de collaborateurs formés ;
- nombre de jours de formation ;
- pourcentage de femmes managers ;
- pourcentage de femmes staff ;
- pourcentage de femmes workers ;
- existence d'une représentation du personnel ;

39 % des indicateurs qui correspondent à des définitions spécifiquement françaises issues du Code du travail sont consolidés sur le périmètre France :

- nombre de licenciements ;
- régime de temps de travail des collaborateurs (Horaire/Forfait jours) ;
- taux de participation aux dernières élections du comité d'entreprise ;
- nombre d'accords collectifs négociés ;

(1) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

- salaires annuels moyens par statut ;
- taux d'absentéisme ;
- nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année ;
- nombre de contrats d'apprentissage ;
- nombre de contrats de professionnalisation ;
- nombre de collaborateurs handicapés ;
- nombre de collaborateurs handicapés recrutés dans l'année ;
- chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) ou EA (Entreprises adaptées) dans l'année.

Depuis 2015, Colas dispose d'un reporting ressources humaines harmonisé, commun à l'ensemble des entités en France et à l'international. Cette application est interfacée avec le système d'information paye en France (déployé progressivement à l'international) et avec la consolidation du rapport d'activité Monde.

Les indicateurs Ressources Humaines sont consolidés selon les définitions du protocole du reporting social du groupe Bouygues.

A. EMPLOI

A.1 : L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Effectifs par zone géographique⁽¹⁾ (en nombre)	Monde		
France		34 098	33 217
International		22 803	21 620
Europe		9 314	9 021
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient		6 889	6 655
Amérique du Nord		4 762	4 630
Asie/Pacifique		1 450	720
Amérique centrale/Amérique du Sud		388	594
TOTAL		56 901	54 837

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire toute personne liée par un contrat de travail à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

Commentaire

Au 31 décembre 2016, l'effectif global de Colas est en baisse (-3,6 %) par rapport au 31 décembre 2015, en ligne avec le recul de l'activité.

En France, sur un marché difficile, l'effectif est en baisse de 2,6 % :

- -3 % dans les filiales routières métropolitaines (69,8 % des effectifs) qui doivent s'adapter à une baisse d'activité et de marge depuis plusieurs exercices ;
- -2,8 % dans les Départements d'outre-mer, en lien avec des marchés routiers traditionnels atones aux Antilles et à la Réunion (hors Nouvelle Route du Littoral) ; à la Réunion, le chantier de la Nouvelle Route du Littoral masque la baisse d'activité sur les marchés traditionnels ;
- -1,8 % dans les filiales de Spécialités, en raison notamment d'une baisse de chiffre d'affaires dans les secteurs du transport d'eau et d'énergie, de l'étanchéité et de l'activité d'équipement et de signalisation routière.

L'effectif est composé de 57 % de compagnons, 26 % d'Etam et 17 % de cadres.

En moyenne annuelle, en France métropolitaine, l'effectif salarié est en baisse de 2,8 % et l'effectif intérimaire en hausse de 12,4 % (base de comparaison très basse en 2015).

À l'international, les effectifs baissent de 5,2 %. Les évolutions sont différentes entre les zones géographiques en liaison avec l'activité.

Un recul des effectifs est observé :

- en Europe (9 021 salariés) : -3,3 %, avec la fin de certains grands chantiers au Royaume-Uni et en Slovaquie ;
- dans la zone Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (6 655 salariés) : -3,4 %, avec notamment la baisse du chiffre d'affaires routier à Madagascar, en Côte d'Ivoire, qui n'est pas compensée par l'activité Ferroviaire, qui bénéficie des contrats de l'extension du métro d'Alger et de la montée en charge du contrat de la ligne à grande vitesse (LGV) Tanger-Kenitra au Maroc ;
- en Amérique du Nord (4 630 salariés) : -2,8 %, du fait d'une baisse d'investissements des provinces de l'Ouest du Canada, notamment en Alberta, affectées par un prix de vente bas du baril de brut ;
- en Asie/Pacifique (720 salariés) : -50,3 % ; le périmètre a fortement varié à cause de la cession de sociétés de stockage et de vente de bitume en Thaïlande, en Indonésie et au Vietnam.

En revanche, les effectifs sont en progression :

- en Amérique du Sud (594 salariés) : +53 %, grâce à la montée en cadence du contrat portant sur un lot du métro de Santiago du Chili.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Répartition des effectifs par sexe (en pourcentage)	Monde		
Pourcentage de femmes ⁽¹⁾		9,8	10,1
Pourcentage d'hommes ⁽¹⁾		90,2	89,9
Répartition des effectifs par tranche d'âge ⁽²⁾	Monde ⁽³⁾		
< 25 ans		4,3	5,3
25-34 ans		22	22,5
35-44 ans		27,1	27,3
45-54 ans		31,7	29,7
55 ans et plus		14,8	15,2

(1) Le chiffre de l'année 2015 sur le périmètre France a été retraité pour être comparable à celui de 2016, calculé sur le périmètre Monde.

(2) Chiffre de l'année 2015 sur le périmètre France, CDI + CDD.

(3) Tranche d'âge de 99,3 % des effectifs sur le périmètre Monde.

Commentaire

Le pourcentage des femmes dans les effectifs est quasi stable par rapport au 31 décembre 2015 (+0,3 point).

L'objectif d'amélioration de la mixité hommes-femmes est soutenu par la Direction Générale, avec un plan d'action ambitieux en 2017.

Il faut noter que, malgré d'importants efforts, le secteur d'activité de Colas reste peu attractif pour la population féminine.

Sur le périmètre Monde, la pyramide des âges est assez homogène.

A.2 : Les embauches et licenciements

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Recrutements externes par statut⁽¹⁾ (en nombre)	Monde		
Total France		2 248 ⁽¹⁾	2 917
Cadres		222 ⁽¹⁾	430
Etam		395 ⁽¹⁾	646
Compagnons		1 631 ⁽¹⁾	1 841
Total International ⁽²⁾		14 369	12 910
Encadrement		2 447	2 233
Compagnons		11 922	10 677
TOTAL		16 617⁽⁴⁾	15 827
Nombre de départs⁽³⁾	Monde	19 004 ⁽⁴⁾	17 185
Dont nombre de licenciements	France	1 913	1 530

(1) Le chiffre de l'année 2015 des recrutements CDI a été retraité pour être comparable à celui de 2016 des recrutements CDI + CDD.

(2) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

(3) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs sortis dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

(4) Le chiffre de l'année 2015 des départs de l'International a été retraité pour être comparable à celui de 2016 des départs France + International.

Commentaire

Le recrutement pour le groupe Colas se maintient à un niveau élevé (+30 % en France mais -10,2 % à l'international).

En France, la hausse des volumes de recrutements (+30 %) correspond à une meilleure confiance dans l'évolution du marché routier à venir (l'effectif à fin 2015 avait atteint un point historiquement bas) :

- +112 % dans les filiales routières métropolitaines (de 444 à 940 embauches) ;
- -4 % dans les Départements d'outre-mer (de 944 à 910 embauches) ;
- +20 % dans les filiales de Spécialités (de 829 à 998 embauches).

Sur un total de 2 917 recrutements réalisés en 2016, 77 % (2 256) correspondent à des CDI et le solde (661) à des CDD, comprenant notamment 314 contrats d'apprentissage et 220 contrats de professionnalisation.

Avec des perspectives d'amélioration du marché routier, le recrutement de profils débutants et confirmés est en progression.

En complément du Hub carrière Colas (www.hubcarrierecolas.com) et du site Internet Carrières du Groupe, Colas s'appuie sur les réseaux sociaux pour mener à bien ses objectifs de recrutement. À partir de plateformes ouvertes aux collaborateurs, managers et candidats, 8 000 followers ont, en huit mois, rejoint la page Colas sur LinkedIn, augmentant les candidatures de qualité provenant du *community management*. Colas poursuit sa politique de communication digitale. Fin 2016, un dispositif innovant donnant la possibilité de déposer une candidature spontanée via une vidéo a été lancé sur le Hub carrière Colas.

En 2016, Colas a accueilli 1 144 stagiaires dont 144 en fin d'études et 68 stagiaires ont été embauchés. Le groupe Colas a été reconnu comme l'une des meilleures entreprises en France pour effectuer des stages (2^e place au classement *Happy Trainees*) et pour démarrer un parcours professionnel (1^{re} place au classement *Happy At Work for starters*).

Dans le cadre de son engagement continu pour développer ses relations avec les écoles, Colas parraine les promotions 2018 de l'ESTP et offre à ses étudiants un programme de coaching individuel pour les accompagner dans leur projet professionnel.

À l'international, en revanche, le recrutement de collaborateurs permanents et saisonniers est en baisse de 10,2 %.

En Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie, le niveau des recrutements de compagnons fluctue avec la saisonnalité de l'activité.

Par zone géographique :

- en Amérique du Nord, les recrutements sont en hausse aux États-Unis (+8 %) dans des marchés mieux orientés et, inversement, en baisse au Canada (-6,9 %) du fait d'un recul des investissements publics et privés ;
- en Europe, ils sont en forte baisse en Europe du Nord (-59 %), en lien avec le recul d'activité au Royaume-Uni, mais avec une hausse significative des recrutements en Belgique (+63,3 %), en Irlande (+46,1 %) et en Suisse (+39 %), et en légère baisse en Europe centrale (-6,5 %) ;
- en Afrique, le nombre de recrutements se maintient à un niveau élevé, avec des saisonniers embauchés notamment au Togo et au Bénin pour la réalisation de chantiers importants ; en parallèle, une politique volontariste de recrutement de talents nationaux (stagiaires et confirmés) se déploie en partenariat avec les écoles locales ; au Maroc, les recrutements sont en hausse pour compenser les départs en retraite et élargir l'encadrement.

Dans l'activité Ferroviaire, le volume d'embauches est en hausse en France (+53 %) pour répondre aux besoins de l'activité et en baisse à l'international (-35 %).

Sur le périmètre Monde, le nombre de départs est en baisse de 9,6 % (-9 % en France et -10 % à l'international).

En France, le nombre de licenciements est en baisse de 20 % par rapport à 2015. Il s'établit à 1 530 personnes, dont 832 ruptures pour fin de chantier.

À l'international, le nombre de départs reste élevé en raison notamment de la saisonnalité de l'activité.

A.3 : Les rémunérations et leur évolution

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016	Évolution (en %)
Salaires annuels moyens par statut⁽¹⁾ (en euros)	France			
Cadres		61 250	61 446	+0,3
Etam		35 935	36 245	+0,9
Compagnons		25 862	26 160	+1,2

(1) CDI.

Commentaire

En France, dans un marché difficile dont le taux d'inflation est égal à 0,2 % en 2016, la masse salariale a été volontairement maîtrisée.

La politique de rémunération de chaque entité du Groupe est déclinée à partir d'une note d'orientation annuelle de la Direction Générale qui intègre notamment le contexte économique, l'inflation, le marché du travail et les négociations salariales avec les partenaires sociaux. La politique de rémunération de Colas valorise le mérite, favorise les promotions et reconnaît les compétences de ses collaborateurs. Le système de rémunération se compose d'une rémunération fixe et de primes variables liées à la performance collective et individuelle.

Les collaborateurs bénéficient par ailleurs d'un accord d'intéressement, d'accords de participation et d'un plan d'épargne entreprise (PEE).

Au-delà de la rémunération, les filiales françaises distinguent annuellement le professionnalisme et l'état d'esprit des meilleurs compagnons dans l'Ordre des compagnons (873 membres en 2016).

À l'international, la politique de rémunération est déterminée localement, en ligne avec les orientations annuelles du Groupe et le contexte économique. Dans chaque pays, la politique de rémunération est en cohérence avec les pratiques de marché, qui sont obtenues par des enquêtes de rémunération, comme aux États-Unis et en Europe, et s'appuie sur les conventions collectives et sur les négociations avec les partenaires sociaux.

La rémunération globale bénéficie de couvertures retraite, santé et prévoyance de très bon niveau. Sur le périmètre Monde, 96 % des collaborateurs de Colas bénéficient d'une couverture sociale.

B. ORGANISATION DU TRAVAIL

B.1 : L'organisation du temps de travail

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Régime de temps de travail des collaborateurs⁽¹⁾ (en pourcentage)	France		
Horaire		82,3	81,5
Forfait jours		17,7	18,5
Nombre d'heures travaillées⁽²⁾	Monde	110 481 631	105 530 724

(1) CDI + CDD.

(2) Données 2015 recalculées pour conserver un périmètre comparable, notamment au Royaume-Uni.

Commentaire

L'organisation du temps de travail sur le périmètre Monde prend en compte la saisonnalité de l'activité de construction et d'entretien des infrastructures de transport.

En France, l'organisation du temps de travail privilégiée est basée sur l'annualisation et le forfait jours. L'annualisation et le régime de modulation du temps de travail, appliqués aux compagnons et à une partie des Etam, permettent d'organiser le travail selon la saisonnalité tout en valorisant les heures supplémentaires.

Dans les activités de Spécialités comme le Ferroviaire et la Signalisation routière, où la sécurité impose de réaliser des travaux de nuit, il existe des modalités spécifiques d'organisation du travail.

Le régime du forfait jours appliqué par ailleurs aux cadres s'étend progressivement à la population des Etam.

L'outil de gestion des temps d'activité et de repos des salariés en forfait jours assure un suivi mensuel des journées travaillées, de repos et de congés, et favorise une communication régulière entre le manager et son collaborateur sur la charge de travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

À l'international, la saisonnalité de l'activité impacte également l'organisation du temps de travail.

En Amérique du Nord par exemple, les travaux sont principalement réalisés entre les mois d'avril et de novembre, avec une proportion importante de salariés saisonniers réembauchés d'une année sur l'autre.

En Europe, l'annualisation du temps de travail est en vigueur notamment en Hongrie et en Slovaquie.

En Afrique, la réalisation de travaux routiers en site isolé fait l'objet d'organisations spécifiques, avec un rythme de six jours hebdomadaires travaillés pour quatre jours de repos continus en fin de mois.

Le nombre d'heures travaillées est en baisse de 4,7 %, en lien avec la baisse des effectifs dans le monde.

B.2 : L'absentéisme

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail⁽¹⁾	Monde	57 213	55 596
Taux d'absentéisme⁽²⁾	France	5,1	5,2

(1) Données 2015 recalculées pour conserver un périmètre comparable, notamment au Royaume-Uni.

(2) CDI ; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs aux accidents du travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires.

Commentaire

Sur le périmètre Monde, le nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail a baissé de 2,8 % en 2016.

En France, le taux d'absentéisme est quasi stable à 5,2 %. Ce niveau est légèrement plus élevé que le taux national du secteur privé de 4,55 % en 2015 (baromètre Alma Consulting Group 2015).

Le taux global de 5,2 % se décompose en 6,8 % pour les compagnons, 4,0 % pour les Etam et 1,6 % pour les cadres.

C. RELATIONS SOCIALES

C.1 : L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Taux de participation aux dernières élections du Comité d'Entreprise (en pourcentage)	France	83	83
Existence d'une représentation du personnel⁽¹⁾ (en pourcentage)	International	74,1	78,6

(1) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe une interface de dialogue élue ou désignée et reconnue entre la direction et le personnel local, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

En France, en 2016, le taux de participation aux dernières élections des Comités d'Entreprise se maintient à un niveau élevé (83 %).

À l'international :

- 78,6 % des sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 personnes sont dotées d'une représentation du personnel comparable à la France, comme en Europe et en Afrique ;
- en revanche, en Amérique du Nord, le dialogue social s'exerce au travers de syndicats des branches professionnelles dans 62 % des filiales des États-Unis et du Canada ; aux États-Unis, des filiales organisent par ailleurs, de leur propre initiative, des réunions permettant de susciter le dialogue social entre employeurs et salariés.

C.2 : Le bilan des accords collectifs

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	France	106	116

Commentaire

En 2016, en France métropolitaine, la signature de trois accords de Groupe par les organisations syndicales, dont l'un par la totalité d'entre elles, atteste de la qualité du dialogue social entre Colas et les partenaires sociaux.

Ces trois accords de Groupe ont été conclus dans les domaines suivants :

- Santé-prévoyance :

En raison d'évolutions réglementaires, Colas devait adapter ses régimes particuliers d'assurances de personnes (santé-prévoyance) pour le 1^{er} janvier 2017 au plus tard. Un accord a ainsi été conclu, avec trois syndicats sur quatre, le 21 octobre 2016, aménageant la prise en charge des garanties en matière d'optique et des honoraires de médecin, ainsi que l'adaptation de l'allocation naissance.

- Intéressement :

Au terme d'une négociation qui s'est déroulée au 2^e trimestre 2016, un 3^e accord d'intéressement a été conclu avec deux syndicats majoritaires. Le dispositif vise à associer les collaborateurs aux performances économiques (résultat opérationnel) et de sécurité (indice sécurité) de leur société. Cet accord, d'une durée de trois ans, couvrira les exercices 2016, 2017 et 2018.

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

Au cours du dernier trimestre 2016, le Groupe a engagé la négociation d'un accord sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Un tel accord aura pour objectif d'accompagner les sociétés du Groupe et leurs collaborateurs dans les adaptations et transformations qu'elles pourraient rencontrer au cours des prochaines années.

Dans les filiales, les accords portent principalement sur les statuts collectifs, les avantages sociaux et la rémunération des collaborateurs.

Les accords d'harmonisation se sont poursuivis chez Colas Nord-Est dans les carrières. La fusion des sociétés Colas Nord-Picardie et Colas Est devenant Colas Nord-Est au 1^{er} septembre 2016 a nécessité un accord spécifique.

Des accords sur le temps de travail comme ceux du travail de nuit habituel chez Colas Midi-Méditerranée et Aximum, ou du travail exceptionnel les samedi, dimanche et jours fériés chez Colas Nord-Est et Aximum ont été conclus.

En France, en 2016, le dialogue social s'est exercé au sein de 311 comités d'établissement et comités centraux.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail

Information qualitative

La santé et la sécurité au travail sont un des axes prioritaires du Groupe.

Dans le domaine de la santé, des actions spécifiques se poursuivent pour limiter :

- les troubles musculo-squelettiques par des formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) ou la mise à disposition des exosquelettes Exopush qui permettent de soulager le travail des équipes d'enrobés ;
- l'exposition au bruit (port obligatoire des protections auditives) ;
- l'exposition aux ultraviolets (rappel du port de vêtements couvrants et test avec les confectionneurs sur de nouveaux matériaux pour les tee-shirts à manches longues).

Colas met également en œuvre des dispositifs et des actions afin de réduire au maximum l'exposition de ses collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières de silice et aux solvants chlorés.

Le Circ (Centre international de recherche sur le cancer), référence scientifique mondiale sur le sujet, n'avait pu statuer, dans sa publication en 2013, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières, et ce malgré le nombre important d'études réalisées. À l'issue des conclusions du Circ, aucune position nouvelle n'a été adoptée par les autorités nationales des différents pays où travaille Colas, si ce n'est en France.

En France, les conclusions de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) avaient repris les analyses de risque effectuées par la profession : il n'y a pas lieu de prendre en compte un risque cancérigène pour la production ou l'utilisation de bitume non oxydé, mais cette substance présente des risques d'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. 2016 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications. Afin de suivre les expositions du personnel à ce risque d'irritation, un travail important a été engagé par l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) afin de mettre au point une méthode globale de mesure des fumées de bitume inhalées par le personnel ; ce travail s'est achevé en 2015 ; la profession, et notamment Colas, y ont largement participé. Une grille d'évaluation portant sur l'efficacité des moyens de prévention a été élaborée et servira de cadre aux agents de l'Assurance Maladie. Un suivi des expositions du personnel avec la nouvelle méthode de mesure permettra d'enrichir une base de données qui sera examinée au minimum tous les cinq ans.

Les plans d'action de Colas visant à diminuer les expositions aux fumées de bitume ont été initiés depuis plusieurs années. La stratégie est déployée sur le périmètre Monde selon deux axes :

- réduire la température d'utilisation du bitume puisque la quantité de fumées émises est divisée par deux chaque fois que la température est abaissée de 12 °C. Le programme de Recherche et Développement en cours pour continuer sur la voie des enrobés tièdes (cf. partie II - D - D1) est par ailleurs complété par des actions de communication auprès des clients pour les convaincre d'adopter les enrobés tièdes en substitution des enrobés classiques à chaud ;
- renouveler la flotte de finisseurs (matériels de mise en œuvre des enrobés) avec des équipements pourvus d'un dispositif d'aspiration de fumées, lesquels permettent de réduire les émissions de 50 %.

Des plans d'action sont mis en œuvre en France et à l'international pour réduire l'exposition des collaborateurs aux poussières de silice :

- utilisation d'engins à cabine fermée, conditionnée et filtrée ;
- port de masques anti-poussières simples ;
- lancement d'une politique de remplacement du matériel existant de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration.

Les solvants constituent aussi un axe de lutte contre l'exposition des personnels au risque chimique, qu'il s'agisse des solvants chlorés utilisés en laboratoire, des produits fluidifiants ou anti-collants pétroliers utilisés sur les chantiers, ou des solvants pétroliers ou chlorés utilisés dans les ateliers : la fonction solvant est problématique pour l'être humain en exposition cutanée (et par voie respiratoire en cas d'utilisation à chaud) ; tout en maintenant des exigences de protection collectives et individuelles du personnel et un encadrement strict des produits utilisés, Colas a engagé un travail de substitution systématique nécessitant une adaptation progressive des méthodes de travail et des équipements.

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence de particules minérales allongées d'amphiboles (roches naturelles dont une des formes pourrait contenir des fibres asbestiformes) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Il participe aux groupes de travail réunissant les experts publics et les organisations professionnelles du bâtiment, de la déconstruction et des travaux publics pour mieux cerner ce risque et y associer les dispositifs de prévention adaptés. En 2016, ce risque est pris en compte dans le Document Unique d'Évaluation du Risque des établissements Colas.

Grâce à son réseau d'une centaine de préventeurs présents sur le terrain, Colas a renforcé la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs à ces sujets.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production d'enrobés et d'asphalte	21	21
Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	43	45
Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	17	25
Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les laboratoires	57	78

Commentaire

L'indicateur Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte est quasiment stable en 2016 : cela traduit pour l'essentiel la résistance des clients dans la plupart des pays, hors États-Unis.

Les indicateurs Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume, Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières et Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé ont été mis en place en 2013 et sont destinés à mesurer le nombre d'équipements qui limitent l'exposition des collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières et aux produits chimiques. Les taux de finisseurs et de raboteuses équipés de dispositifs d'aspiration ont progressé respectivement de 2 points et de 8 points. Cette démarche progresse donc partout au fur et à mesure du renouvellement du parc matériel.

Le Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé s'est également amélioré (+21 points). Le risque lié à l'emploi de solvants chlorés ou pétroliers est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers et dans les laboratoires, en France comme à l'international. Plus de 80 % des fontaines de dégraissage du Groupe n'utilisent plus ces types de solvants pour nettoyer les équipements des ateliers et des laboratoires ; ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, des solvants d'origine végétale ou des solutions à base de liquide lessiviel. Ces indicateurs suivent les règles décrites pour les indicateurs environnementaux et sociétaux (cf. partie II – A).

D.2 : Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Information qualitative

En prolongement de la politique menée depuis de nombreuses années, Colas a décidé, dès mai 2013, d'adopter un plan d'action visant à « l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de la pénibilité » pour les exercices 2013, 2014, 2015. L'accord d'intéressement signé le 15 juin 2016 est venu renforcer la sensibilisation des collaborateurs à la culture sécurité. Au-delà des performances économiques de l'entreprise, le dispositif d'intéressement doit en effet permettre de renforcer l'association et l'implication des collaborateurs à la politique de prévention-sécurité-santé au travail.

D.3 : Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2015	2016
Taux de fréquence ⁽¹⁾ des accidents du travail des collaborateurs ⁽³⁾	Monde	6,96	7
Taux de gravité ⁽²⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	0,52	0,53
Nombre d'accidents mortels	Monde	5	3
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	Monde	19 415	20 367
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	France	148	149
Pourcentage des sociétés à l'international assurant une couverture sociale aux collaborateurs	International	100	96,4

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes ; exemple : la CPAM en France.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées, suivant la définition du taux de gravité réglementaire : « Sont pris en compte les arrêts de travail de l'année en cours même si l'accident est intervenu sur une année civile antérieure. »

(3) Données 2015 recalculées pour conserver un périmètre comparable, notamment au Royaume-Uni.

Commentaire

• Accidents du travail

En 2016, le nombre d'accidents du travail avec arrêt baisse de 3,9 % (739 accidents en 2016 contre 769 en 2015).

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont stables.

Ces résultats confortent les améliorations déjà enregistrées en 2015, notamment dans les filiales routières en Métropole.

Ils traduisent également les premiers effets de la nouvelle politique sécurité Groupe, lancée à l'occasion de la *Safety week* qui s'est déroulée du 20 au 24 juin 2016, autour de quatre thématiques :

- respecter les règles ;
- se former et s'informer ;
- concevoir des chantiers en sécurité ;
- vérifier, analyser et planifier.

Chaque thème donne lieu à une action concrète :

- port obligatoire des ÉPI (Équipements de protection individuelle) ;
- mise en place d'une formation sécurité pour tout nouvel arrivant ;
- analyse des risques préalable au démarrage de chaque chantier ou changement de process dans les industries ;
- déploiement d'audits croisés de sécurité (43 réalisés en 2016).

Lors du lancement de la *Safety week*, le Président-Directeur Général de Colas a rappelé que la sécurité restait la valeur n° 1 de Colas, réaffirmé une tolérance zéro pour tout écart de comportement, et confirmé l'importance de l'exemplarité des managers.

Cette politique sécurité doit s'enrichir chaque année de nouvelles actions qui deviendront alors les standards du Groupe.

Parmi les autres actions significatives menées en 2016, on peut citer :

- le nombre croissant de coachings sécurité pour les chefs d'établissement, avec par exemple une action forte engagée par Colas Sud-Ouest qui a formé l'ensemble de ses managers ainsi que son comité de direction ;
- le dispositif Ergomat, qui fixe un niveau d'exigence sécurité plus élevé et obligatoire lors des commandes d'engins (action sur les pelles en 2016) ;
- le process « Goal Zero » déployé aux États-Unis, avec l'assistance de Caterpillar Safety Services.

Un volet sécurité a été introduit dans le cadre du CIB (Colas Innovation Board), avec pour objectif de s'appuyer aussi sur l'innovation pour améliorer la sécurité des collaborateurs.

Enfin, le Groupe encourage la formation aux premiers secours, au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée. Cette formation renforce la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de sécurité. À fin 2016, 36,8 % de l'effectif total est formé aux premiers secours (à comparer à 34 % en 2015).

- **Maladies professionnelles**

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle reste stable (149 en 2016, à comparer à 148 en 2015).

- **Couverture sociale**

À l'International, 96,4 % de l'ensemble des filiales de plus de 300 salariés mettent à la disposition de leurs collaborateurs une couverture sociale.

E. FORMATION : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION ET LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Indicateurs

Nom de l'indicateur ⁽¹⁾	Périmètre	2015	2016
Existence à l'international d'un plan de formation formalisé⁽²⁾ (en pourcentage)	Monde	96,3 % ⁽³⁾	99 %
Nombre de collaborateurs formés	Monde non consolidé		35 473
Nombre de jours de formation	Monde non consolidé		113 921
Nombre de contrats d'apprentissage⁽²⁾	France	251	314
Nombre de contrats de professionnalisation⁽²⁾	France	170	220

(1) Les chiffres consacrés à la formation sont consolidés au cours de l'exercice N au titre de la période N-1.

(2) À l'international, nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe un plan de formation.

(3) En 2015, le pourcentage se rapportait au périmètre international.

Commentaire

En France comme à l'international, Colas investit dans la formation pour développer les compétences métiers et managériales de ses collaborateurs et pour faire progresser la sécurité.

En 2016, 99 % des sociétés du Groupe (sur le périmètre restreint, à l'international, aux sociétés de plus de 300 salariés) disposent d'un plan de formation. 35 473 salariés ont bénéficié en 2015 d'actions de formation, soit 20 634 en France (61 % des effectifs), 14 839 à l'international (69 % des effectifs), et 113 921 jours de formation ont été comptabilisés en France et à l'international dans les sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 salariés.

Les orientations de la politique de formation et de développement des compétences privilégient la formation de l'encadrement travaux au management de la sécurité. Elles mettent l'accent sur la maîtrise des fondamentaux techniques et sur le management des équipes.

En France métropolitaine, l'investissement formation a représenté 3,97 % de la masse salariale en 2015, correspondant à 31 214 actions et 473 842 heures, en baisse de 6 % par rapport à 2014. Les formations dédiées à la prévention et à la sécurité constituent 51,42 % des heures réalisées. Les heures de formation animées en 2015 ont concerné pour 52 % les compagnons, pour 28 % les Etam et pour 20 % les cadres.

L'école de formation en France « Colas Campus » a accueilli 3 058 collaborateurs, répartis en 362 sessions organisées sur tout le territoire. Elle dispense un tronc commun de parcours de formation permettant d'accompagner le développement professionnel des compagnons, des Etam et des cadres. Parmi ces programmes, les cinq cycles « Universités Colas » ont permis d'accompagner 267 managers dans leur progression professionnelle.

Colas intègre des étudiants dès leur formation universitaire. En France en 2016, près de 1 144 stagiaires, dont 144 en travaux de fin d'études, ont été accueillis. L'intégration et la formation aux métiers des nouveaux embauchés reposent sur le tutorat. Cette année, 534 collaborateurs ont été embauchés en contrats d'alternance (314 contrats d'apprentissage et 220 contrats de professionnalisation). L'intégration des jeunes cadres se fait suivant un parcours sur trois ans : Tour de France, journées d'accueil en filiales et Journée d'Intégration Colas au cours des 18 premiers mois, Université Colas 1 entre 18 et 24 mois, Journée d'accueil Groupe Bouygues.

À l'international, en ligne avec les orientations du Groupe, les formations engagées ont principalement porté sur le développement des compétences métiers et la sécurité. Elles se déclinent sous forme d'actions locales et de programmes mutualisés.

En Europe centrale par exemple, les formations sont dispensées dans le cadre de programmes mutualisés pour les différents pays où Colas est implanté ; en 2016, elles ont principalement porté sur la sécurité, le métier et le leadership. L'Europe du Nord structure son offre formation par métier, avec notamment un dispositif comparable au « Colas Campus » au Royaume-Uni, en Belgique et en Suisse. L'Université « Europe du Nord » accompagne les managers de langue anglaise sur les thèmes de gestion et de leadership. Au total, en Europe, le nombre de collaborateurs formés se situe à un niveau élevé (4 089 salariés).

En Afrique, l'objectif est de décliner un plan de formation concret et durable, comme au Maroc et au Gabon.

En Amérique du Nord, les filiales ont formé 8 853 collaborateurs, principalement à la sécurité, aux techniques métier, à l'intégration des nouveaux embauchés, au travers de leur « Colas Campus » et d'actions de formation de proximité. Les managers se forment au sein des trois programmes de « Colas North America University ». Au Canada, les formations reposent sur le programme « Colas Canada Educational Training Series » et incluent une formation diplômante avec « The Northern Alberta Institute of Technology ».

À noter qu'en 2016, de nouveaux modes de formation innovants (*serious games*, *e-learning*) ont été mis en place par le Groupe, sur des thèmes aussi divers que le leadership, la négociation, l'éthique.

Le « Colas Campus » a lancé une démarche de digitalisation de son catalogue de formations, qui lui permettra de proposer, d'ici 2017, une offre dynamique et interactive, reposant sur l'utilisation des nouvelles technologies.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Indicateurs

Nom des indicateurs	Périmètre	2015	2016
Pourcentage de femmes staff dans le Groupe	Monde	21,8 ⁽¹⁾	21,0
Pourcentage de femmes managers ⁽²⁾		9,6 ⁽¹⁾	10,2
Pourcentage de femmes workers		1,5 ⁽¹⁾	2,1

(1) Les chiffres de l'année 2015 présentés sur un périmètre France et sur un périmètre International ont été retraités pour être comparables à ceux de 2016 sur un périmètre Monde.

(2) En France, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des codes emploi dont le niveau de responsabilité est supérieur ou égal à chef de service.

À l'international, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des membres d'un organe de direction local (l'instance à même de prendre des décisions stratégiques, par exemple un comité de direction) dans les sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs.

Commentaire

Le pourcentage des femmes dans les effectifs est stable par rapport à 2015. Il est en baisse de 0,8 point dans l'encadrement et en hausse de 0,6 point pour les managers et de 0,6 point pour les ouvriers.

F1 : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Information qualitative

L'objectif d'amélioration de la mixité hommes-femmes est soutenu par la Direction Générale avec un plan d'action ambitieux dès 2017 :

- action sur l'attractivité et le recrutement (identification de binômes d'ambassadeurs mixtes intervenant dans les écoles cibles, actions auprès des partenaires de recrutement tels que les sociétés d'intérim et les cabinets de recrutement, soutien à des associations sportives ou culturelles féminines) ;
- sensibilisation des managers à la démarche mixité (intervention sur les formations des managers, valorisation de la démarche dans les outils de communication interne) ;
- mise en œuvre d'un suivi particulier des carrières des femmes : visibilité, évolution de carrière, accompagnement via du *mentoring* (2017).

Les accords négociés sur l'égalité entre les femmes et les hommes font l'objet d'un suivi régulier au travers des rapports de situations comparées.

F.2 : Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateurs

Noms des indicateurs	Périmètre	2015	2016
Nombre de collaborateurs handicapés ⁽¹⁾	France	942	975
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés ⁽¹⁾	France	6	9
Chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT ou EA (en euros)	France	1 383 472	1 456 123

(1) CDI + CDD.

Commentaire

En France, le nombre de collaborateurs handicapés travaillant au sein de Colas est en augmentation de 3,5 % et traduit les efforts réalisés en faveur du maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les ÉSAT (Établissements et services d'aide par le travail) est en hausse de 5,3 %.

Les conventions signées avec l'Agefiph sont arrivées à échéance à l'automne 2016. Dans leur continuité, un nouveau plan d'action a été mis en place.

F.3 : La politique de lutte contre les discriminations

Information qualitative

En France, le respect du principe de non-discrimination a été réaffirmé lors des négociations portant sur les accords relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que dans l'accord relatif au contrat de génération signé en 2013 pour une durée de trois ans. Ce dernier comporte des mesures favorables à l'insertion durable des jeunes, à l'emploi des seniors et à la transmission des savoirs et des compétences. La signature du nouvel accord GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) reprend les principes énoncés dans le contrat de génération signé en 2013 et relance les mesures en faveur de l'insertion des jeunes, de l'emploi des seniors et de la transmission des compétences.

La sensibilisation au principe de non-discrimination est réaffirmée régulièrement lors des interventions réalisées dans le cadre des Universités Colas (formations dédiées aux managers et dispensées à différents stades de leur évolution professionnelle dans le Groupe).

Le plan d'action 2016-2017 de Colas vise à renforcer la politique handicap, la mixité hommes-femmes, et propose des leviers d'action en faveur de l'insertion. Il est complété par l'accord GPEC intégrant un nouveau contrat de génération.

Les politiques diversité du Groupe sont déclinées localement par les filiales françaises : accord Handicap (Colas Île-de-France-Normandie), partenariats locaux avec des structures d'insertion (Colas Centre-Ouest), comités régionaux de maintien dans l'emploi (Colas Sud-Ouest).

À l'international, les filiales implantées dans les pays anglo-saxons mènent plus particulièrement des actions de lutte contre les discriminations.

Les filiales américaines sont soumises aux lois fédérales relatives à la non-discrimination en termes de recrutement, de fidélisation et de rémunération des collaborateurs. Elles font connaître leur engagement et diffusent les offres d'emploi auprès de cabinets spécialisés dans l'intégration des minorités ou dans les journaux dédiés. L'Université « Colas North America » dispense des formations à l'éthique. Une procédure anti-harcèlement, avec un numéro vert à la disposition des salariés, est en vigueur aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, la filiale Colas Ltd est dotée de chartes et de procédures de lutte contre toute forme de discrimination.

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

G.1 : Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

G.2 : À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

G.3 : À l'élimination du travail forcé ou obligatoire

G.4 : À l'abolition effective du travail des enfants

Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise pratiquement 95 % de son chiffre d'affaires, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. Le recours à la sous-traitance est limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues, code auquel Colas adhère ;
- prend en compte, dans sa politique d'achat, les enjeux sociaux et environnementaux.

II – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est intégrée à la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ce sujet avec les directions fonctionnelles (Communication, Équipement, Innovation, Ressources Humaines, Technique et R&D, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend sept collaborateurs et un réseau d'une quarantaine de responsables environnement dans les filiales en France et à l'international, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions : qualité, sécurité, etc.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-dessous*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers un logiciel BFC (BusinessObjects Financial Consolidation) et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (afin de permettre une analyse précise compte tenu des temps nécessaires à la collecte, à la vérification et au traitement des données). Après des évolutions structurantes en 2013 et un enrichissement par de nouvelles fonctionnalités en 2014, le logiciel baptisé Xfi pour le reporting environnemental et sociétal a fait l'objet d'un travail de maintenance approfondi pour les exercices 2015 et 2016, tandis que de nouveaux indicateurs, relatifs notamment à l'activité bâtiment de Colas, ont été mis en œuvre.

Le périmètre de consolidation des indicateurs du Groupe a été modifié en 2016 :

- les filiales d'Indonésie (ABS et Wasco), du Vietnam et de Singapour, ainsi que Raycol en Thaïlande ne font plus partie de ce périmètre car elles ont été cédées à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt Group, dont Colas est actionnaire minoritaire ;
- SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque) a cessé son activité de production de bitume fin décembre 2015 ;
- Colas a acquis en janvier 2016 les participations que détenait directement ou indirectement le groupe Anglo-American dans le capital de six sociétés détenues ou exploitées en partenariat, et opérant sous le nom de « Tarmac » aux Émirats Arabes Unis, à Oman et au Qatar.

Cette modification du périmètre, corrélée à une légère baisse de l'activité globale de Colas, impacte le chiffre d'affaires consolidé (CAC) et le chiffre d'activité économique (CAE) de moins de 5 %. Pour ces raisons, il n'a pas été jugé utile de retraiter les données 2015.

En ce qui concerne les activités de production de matériaux, le périmètre des indicateurs inclut depuis plusieurs années les sociétés détenues avec des partenaires extérieurs, pour lesquelles Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire, par exemple) ; ce périmètre extensif de risque et de responsabilité peut avoir pour effet de peser sur les résultats des indicateurs.

De plus, ce périmètre inclut les petites sociétés de production de matériaux, même quand leur chiffre d'affaires consolidé est inférieur au seuil retenu pour la consolidation financière (2 millions d'euros). En effet, le total des volumes de matériaux produits par ces sociétés peut être significatif, même si leurs chiffres d'affaires font souvent l'objet d'un fort taux de retraitement du fait de l'intégration verticale de Colas.

Les règles de consolidation, modifiées en 2013 pour se rapprocher de celles de la consolidation financière, sont décrites dans le tableau ci-dessous et demeurent inchangées depuis.

	Consolidation financière	Consolidation Xfi	Différence entre consolidations financière et extra-financière
Contrôle exclusif = intégration globale	100% (pour taux de contrôle compris entre 50 et 100%)	100% (taux de contrôle compris entre 50 et 100%)	Idem
Contrôle conjoint = intégration proportionnelle (pour des GIE en France, des SEP ou JV)	Application du pourcentage de contrôle	Application du pourcentage de contrôle	Idem
Influence notable ou co-entreprise = mise en équivalence (pour des SEP ou JV)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur le résultat net et pas sur le CA)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur l'ensemble des données)	Différence sur certaines données

Liste des indicateurs environnementaux :

II – A.1 : Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux ; Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas ; Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux.

II – B.1 : Pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux.

II – C.1.1 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits ; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume ; Surface de chaussée recyclée en place ; Taux de récupération des huiles usées.

II – C.2.1 : Pourcentage (en CAE) des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé ; Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique très élevé ; Pourcentage du CAE en zones de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action ; Pourcentage de la consommation d'eau en zones de stress hydrique très élevé faisant l'objet d'un plan d'action.

II – C.2.2 : Quantité de matériaux recyclés ; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés ; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II – C.2.3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite ; Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte ; Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable ; Facture énergétique totale ; Consommation énergétique totale ; Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI ; Pourcentage des véhicules équipés de télématique embarquée ; Pourcentage des engins équipés de télématique embarquée.

II – D.1 : Émissions de gaz à effet de serre ; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés ; Intensité carbone ; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe.

II – E.1 : Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

A.1 : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Colas gère le risque environnemental et sa démarche de progrès en s'appuyant sur deux outils : la certification ISO 14001 ou équivalent, d'une part, et les autoévaluations par check-lists Colas, d'autre part. L'enjeu pour Colas se situe essentiellement au niveau des installations fixes et concerne peu les chantiers, compte tenu de leur faible taille moyenne (de l'ordre de 110 000 euros) et de leur réalisation sur des surfaces déjà artificialisées dans leur très grande majorité (probablement autour de 90 %).

Colas a mis en œuvre trois indicateurs pour rendre compte de sa politique :

1. L'indicateur de certification environnementale traduit la politique de Colas en matière de conformité aux exigences réglementaires, mais aussi les efforts dans l'analyse des risques environnementaux et leur maîtrise au travers de plans d'action.
2. L'indicateur d'autoévaluation environnementale reflète le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces check-lists, qui définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale, couvrent l'essentiel des installations fixes du Groupe. Elles permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour pratiquement chaque type d'installation fixe : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication ainsi que les décharges du BTP. L'ensemble représente environ 2 000 unités de production réparties dans le monde. Les check-lists sont intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas.
3. L'indicateur agrégé combinant certification environnementale et check-lists permet d'avoir une vision globale sur un périmètre élargi.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100% du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	60	62
Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100% du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux pour lesquelles la check-list est applicable	89	85
Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale et/ou check-list Colas) (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100% du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	81	85

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-groupe. Ce chiffre permet de prendre en compte le poids de l'activité amont de Colas (matériaux de construction pour l'essentiel), alors que l'intégration verticale de Colas conduit à éliminer du chiffre d'affaires plus de 50 % de l'activité de production de matériaux.

Commentaire

Le Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux est en légère augmentation et reste à un niveau satisfaisant, compte tenu de la disparité des contextes où Colas opère dans le monde et des nombreuses participations minoritaires de Colas dans ces activités. Dans certaines régions, par ailleurs, des managers s'interrogent sur l'utilité d'une telle démarche, voire souhaitent substituer à celle-ci des règles plus pratiques et moins systémiques ; à ce stade, le débat n'est pas tranché, même si on observe une tendance lourde des filiales à ajuster plus finement le périmètre certifié de leurs activités.

L'indicateur d'autoévaluation environnementale par check-lists a baissé de 4 points en 2016. Ce fléchissement est lié non seulement à l'élargissement du périmètre pris en compte en 2016, mais aussi à une légère détérioration de cet indicateur aux États-Unis, en Afrique de l'Ouest et en Océanie. Cependant, les autoévaluations par check-lists restent le pilier de la politique concrète de Colas pour encadrer le risque environnemental et le nombre de check-lists renseignées a progressé en 2016 malgré ce fléchissement en pourcentage.

Le ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux progresse et se maintient à un niveau élevé. L'objectif à atteindre est fixé à 100 %. Cet objectif est ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales, ce qui ne permet pas d'en assurer pleinement le contrôle. (cf. partie II – A – Méthode de consolidation des indicateurs extra-financiers).

A.2 : Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifiques du suivi des formations et des actions de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales.

Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme prévoit l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour les collaborateurs, y compris pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'une information pour les intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001).

Colas n'a pas défini un modèle unique et centralisé pour les actions de formation et d'information ; celles-ci prennent des formes variées selon les pays, les filiales et les métiers. On peut toutefois mentionner que l'environnement et, plus largement, la politique de Développement Responsable de Colas, font l'objet d'un module de formation à l'Université Colas 1. Colas préfère ainsi répondre à ce type d'enjeu de façon décentralisée et veiller au respect des objectifs en matière de formation et d'information par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés telle que l'ISO 14001.

Des réunions de travail et des conventions thématiques destinées à sensibiliser le réseau des correspondants environnement (France et International) sont organisées tous les deux ans (la dernière s'est tenue en mai 2016 à Lyon, la précédente avait eu lieu à Bruxelles en juin 2014). Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences et de mettre en place des plans d'action. Au niveau du Groupe, les sites Internet de Colas constituent des sources d'information permanentes pour l'ensemble des collaborateurs.

À l'issue de la convention de Bruxelles, un projet baptisé EOCE a été mis en place dont l'objectif était de dynamiser le réseau des correspondants environnement afin de leur permettre d'enrichir et de partager leur savoir-faire avec les autres membres du Groupe et ceux de leur équipe en filiale.

Ce projet, soutenu par les PDG des filiales concernées, est bâti selon 3 axes :

- faire progresser la gestion environnementale et permettre aux entités de Colas de gagner en efficacité ;
- créer des liens de coopération et les faire perdurer notamment grâce à un réseau social dédié ;
- partager les outils et les savoir-faire pour favoriser les échanges de retours d'expérience et les bonnes pratiques.

Une première vague pilote a été lancée mi-2015 avec quatre correspondants francophones ; six mois plus tard, un deuxième groupe s'est constitué, composé de correspondants anglophones. Puis, chacun de ces correspondants pilotes est devenu parrain de deux nouveaux correspondants dans le réseau.

La méthode repose sur un travail collaboratif intense pendant trois mois, articulé autour d'un diagnostic partagé et de plans d'action concrets dans chaque filiale.

Les plans d'action ont permis d'accélérer et d'améliorer la compréhension des sujets environnementaux dans les filiales grâce, notamment, à l'implication d'un grand nombre de collaborateurs issus de toute fonction. Cette nouvelle dynamique permet aux correspondants formés d'échanger activement sur le réseau social interne non seulement sur les plans de progrès mis en œuvre, mais aussi sur un grand nombre d'informations et de bonnes pratiques.

À horizon 2020, la quarantaine de correspondants environnement actuellement en poste devrait être formée selon ces principes ; début 2017, la moitié aura déjà suivi le programme.

A.3 : Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateur consolidé de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ni d'indicateur consolidé de suivi des actions de prévention. Ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est difficile d'affecter des dépenses d'investissements ou de gros entretien : à titre d'exemple, le remplacement d'un filtre à manche dans une unité de production d'enrobés constitue pour Colas un investissement courant alors qu'il s'agit bien d'un investissement à caractère environnemental pour éviter les émissions de poussières.

En revanche, les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale d'une part, et de plans d'action de prévention budgétés d'autre part. Ces documents sont examinés lors des revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales par la maîtrise des impacts.

Les permis d'exploiter relatifs à des installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France) sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement, quel que soit le pays (OCDE, autres). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir une bonne assurance de ce respect. La conformité aux exigences administratives est le premier critère de l'autoévaluation par check-lists Colas. Ces exigences sont donc prises en compte par l'autoévaluation annuelle sur les sites qui ne sont pas certifiés (cf. indicateur en A.1, Taux d'autoévaluation environnementale par check-list Colas des activités de production de matériaux). Enfin, un dispositif d'audits croisés annuels inter-filiales réalisés sur le périmètre Belgique-Métropole-Suisse, sur un grand nombre de sites, par des auditeurs internes formés à cet effet, permet d'évaluer les installations et de renforcer la prévention ; une moyenne de cent sites certifiés ISO 14001, soit environ 14 % des sites de la zone, est ainsi auditée chaque année. Il est plus difficile de généraliser ce type de dispositif à des pays de langues différentes où les implantations de Colas sont moins denses, mais des réflexions sont en cours pour l'adapter à ces contextes.

A.4 : Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Information qualitative

Sites et sols pollués : les règles de gestion de Colas prévoient de constituer une provision pour frais de dépollution quand les montants sont déterminés dans le cadre d'un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et quand la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de très nombreux sites à travers le monde font l'objet d'exigences réglementaires de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation ; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays. Le montant des provisions relatives à des engagements de remise en état de sites s'élève à 168 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. rapport de gestion, partie « Risques »/« Risques industriels et environnementaux »/« Risques environnementaux »/« Remise en état des sites d'exploitation »).

À ce jour, rien n'a permis de détecter, à l'occasion des missions d'audit interne ou externe, ou de sinistres, une insuffisance de l'ensemble de ces dispositifs.

B. POLLUTION

B.1 : Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale, de tableaux de suivi et de plans d'action de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un élément significatif). Ces documents sont examinés lors de revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales et la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas complètent le dispositif certifié, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ainsi qu'en matière de dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du paragraphe A.1 – partie III).

Aucun sinistre accidentel ayant affecté gravement l'environnement n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le risque environnemental jugé le plus important pour les installations de production de matériaux de Colas est le risque de pollution graduelle ou de déversement accidentel dans le milieu aquatique (rivières, drains, nappes aquifères, etc.) : un indicateur particulier et très exigeant a été établi à partir des check-lists environnementales afin de suivre les progrès formalisés de maîtrise de ce risque.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités de production de matériaux	21	26

Commentaire

Colas a mis en place une politique exigeante de protection des eaux de surface et des nappes contre les impacts des pollutions accidentelles ou ordinaires de ses sites fixes de production ou de maintenance. Cette politique obéit à des critères exigeants, portés par les check-lists Colas, pour que ces sites soient complètement isolés ou isolables du milieu environnant. Ainsi, 26 % du chiffre d'activité économique (CAE) de l'activité de production de matériaux dans le monde satisfait l'intégralité de ces exigences (en progression de 5 points par rapport à 2015) ; les autres sites en sont à des degrés divers d'avancement de leurs plans d'action.

B.2 : La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Indicateurs et commentaire

« Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local », se reporter au paragraphe A.2 de la partie III (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

Information qualitative

Colas conçoit des produits qui limitent les nuisances sonores liées à la circulation routière : murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 324 000 tonnes ont été produites en 2016, en hausse de 34 % par rapport à 2015. Cette gamme de produits traduit l'effort continu réalisé par Colas en matière de R&D depuis de nombreuses années, effort reconnu par de nombreux trophées techniques remportés au fil des ans.

C. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En matière d'économie circulaire, les métiers des travaux publics s'organisent autour d'un élément central : les granulats, qui sont la matière première la plus consommée par l'être humain après l'eau. Cette consommation est réalisée principalement par les travaux publics et, pour plus de la moitié, par les travaux routiers. Colas ne peut donc pas se poser la question de l'économie circulaire sans faire du recyclage des matériaux et, par voie de conséquence, l'économie de matériaux, une de ses priorités.

Compte tenu de l'importance des matériaux pondéreux dans les métiers de Colas, le recyclage ne peut être optimisé qu'à un niveau très local pour minimiser les transports (tous ces aspects sont bien identifiés à l'issue des analyses de cycle de vie et des calculs d'empreinte carbone). Cette dimension locale entraîne très naturellement des démarches d'écologie industrielle et Colas offre de nombreux exemples d'intégration de carrières, de centres de recyclage, de postes d'enrobage, etc.

Afin d'asseoir sa réflexion en matière d'économie circulaire, Colas a recours à différents outils méthodologiques et en particulier à l'analyse de cycle de vie pour les enrobés bitumineux. Ces travaux ont commencé en 2000 à travers diverses associations professionnelles (EAPA : European Asphalt Pavement Association, USIRF : Union des syndicats de l'industrie routière française) et font l'objet d'approfondissements et de mises à jour périodiques. À ce titre, un travail est en cours au sein de l'USIRF portant sur l'analyse de cycle de vie (ACV) d'un enrobé bitumineux à chaud représentatif français et d'une chaussée en enrobé bitumineux. Son objectif est de permettre, notamment, de mettre en évidence des pistes d'amélioration des démarches d'écoconception, telles que l'amélioration des procédés de fabrication et de mise en œuvre des enrobés (consommation énergétique), mais aussi la poursuite de la valorisation de déchets en technique routière.

C.1 : Prévention et gestion des déchets

C.1.1 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE, DE RÉUTILISATION, D'AUTRES FORMES DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'intégration verticale des activités de Colas et ce, au niveau mondial, a pour effet d'exploiter les ressources et de gérer les flux et les stocks de matériaux en fonction de la spécificité de chaque territoire. C'est ainsi, à titre d'illustration, que Colas Île-de-France-Normandie réalise à lui seul 15 % de la production mondiale de Colas en matériaux recyclés grâce aux 34 plateformes de recyclage installées dans sa région, et que les filiales de l'Est américain fournissent 12 % de cette production.

Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières ou gravières) ainsi que les volumes de mise en décharge de matériaux. Un indicateur Matériaux recyclés est

en place depuis 2004. Il mesure les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction, rapportés à la quantité de granulats produits, et évalue la quantité de matériaux neufs économisés.

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume (produit pétrolier non renouvelable) contenu dans ces agrégats lors de l'entretien ou de la déconstruction de chaussées. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (env. 5 %) et de granulats, et sont utilisés dans la plupart des réseaux routiers dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Le gain obtenu par ce recyclage est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats ;
- économies pour le client (souvent public), grâce à un coût réduit pour des performances identiques.

Le recyclage en place des chaussées (rabotage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux fraisés sont recyclés dans la chaussée rénovée.

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique portant sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de l'ensemble des filiales et des métiers. Dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme « déchet dangereux » et constitue le principal « déchet dangereux » généré par les activités de Colas. L'indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées éliminées par une filiale agréée ou valorisées de manière responsable par rapport à la quantité d'huiles totale achetée.

Indicateurs

Noms de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	10	11
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production de matériaux	14	15
Surface de chaussée recyclée en place (en millions de m ²)	Monde	Activité chantiers	2,4	3,4
Taux de récupération des huiles usées (en pourcentage de quantité)	Monde	Toutes les activités	64	61

Commentaire

En 2016, l'ensemble des valorisations et recyclages de Colas représente un volume de près de 8,5 millions de tonnes de matériaux, soit l'équivalent de 11 % de la production totale de granulats de Colas, ce qui équivaut à économiser sur le périmètre Monde la production moyenne de 17 carrières Colas. Cet indicateur a progressé de manière significative ; le tonnage de recyclés et la production de granulats ont respectivement augmenté de 18 % et de 8 %. La croissance du tonnage de matériaux recyclés s'explique par la hausse de la quantité de ballast recyclé chez Colas Rail et par une augmentation des volumes de ces matériaux dans les filiales routières de Métropole et d'Amérique du Nord, particulièrement aux États-Unis.

L'industrie estime que le taux de recyclage des agrégats d'enrobés à atteindre pour pouvoir considérer que l'ensemble des enrobés excavés ou fraisés sont recyclés, se situe entre 20 % et 25 % dans les pays de l'OCDE, ce taux étant lui-même variable localement en fonction de la densité urbaine et des habitudes techniques des maîtres d'ouvrage ; Colas se situe donc aux trois-quarts de ce plafond et l'atteint en 2016 dans certaines filiales en Belgique, en Suisse, en France, aux États-Unis ou au Canada, tandis que cette politique progresse plus difficilement dans des pays moins volontaristes.

Le taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume a augmenté d'un point en 2016, ce qui correspond au rythme annuel d'amélioration depuis plusieurs années ; la quantité d'agrégats d'enrobés recyclés et la production d'enrobés ont augmenté respectivement de 12 % et 11 %.

La surface de chaussée recyclée en place par les filiales Colas est en hausse de 42 % en 2016 par rapport à 2015. La nette amélioration de cet indicateur est à imputer à une filiale canadienne qui a réalisé plusieurs gros chantiers utilisant cette technique ainsi qu'aux filiales d'Europe du Nord comme Colas UK et Colas Irlande.

En ce qui concerne les huiles usées, on peut considérer que l'optimum se situe autour de 80 % si l'on tient compte de la consommation-combustion d'huiles par les engins et véhicules. Colas obtient en 2016 un ratio de 61 %, en baisse de 3 points ; cette baisse relative s'explique par une modification de la définition de cet indicateur dans laquelle ont été intégrées au dénominateur les huiles issues de la comptabilité de stock, celles-ci s'ajoutant à celles achetées pendant la période de reporting. Par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les autoévaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en A.1 sur la certification et l'autoévaluation environnementales).

C.1.2 : LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Élément justificatif

Étant donné la nature des activités de Colas, cette nouvelle disposition issue du décret sur la loi de transition énergétique ne concerne pas Colas.

C.2 : Utilisation durable des ressources

C.2.1 : LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. D'une façon générale, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales et cette gestion constitue un des critères de la norme ISO 14001 (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'autoévaluation environnementales).

En 2015, Colas a mis en place de nouveaux indicateurs pour mesurer et diminuer la pression exercée par ses implantations sur la ressource en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé. La méthodologie prise en compte pour l'évaluation des territoires de Colas concernés se base sur la carte interactive *Overall Water Risk* issue du site Internet du World Resources Institute. Sur ces territoires, la consommation d'eau des implantations fixes de Colas est estimée à plus de 770 000 m³ en 2016.

Afin de diminuer la pression exercée par Colas sur la ressource en eau dans ces territoires, les plans d'action visent à augmenter l'autoconsommation, à favoriser le recyclage et à diminuer le gaspillage.

Ces indicateurs récents ont vocation à se fiabiliser en 2017 et 2018.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Pourcentage en CAE des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé (en pourcentage du CAE)	Monde	100 % du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	-	6
Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique très élevé (en pourcentage de m ³)	Monde	100 % du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	-	84
Pourcentage du CAE en zones de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action (en pourcentage du CAE)	Monde	100 % du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	-	38
Pourcentage de la consommation d'eau en zones de stress hydrique très élevé faisant l'objet d'un plan d'action (en pourcentage de m ³ consommés)	Monde	100 % du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	-	69

Commentaire

Les activités fixes du groupe Colas situées en zones de stress hydrique très élevé se situent au Canada (Saskatchewan), aux États-Unis (Californie, Wyoming), en Afrique du Sud, en Namibie, en Guadeloupe, en Martinique, en Irlande, en Inde, au Maroc, au Moyen-Orient, au Chili et en Métropole (Normandie). Elles représentent environ 6 % du chiffre d'activité économique (CAE) des installations du groupe Colas et se répartissent sur des ateliers, des dépôts et des usines de liants, des postes d'enrobage, des carrières et des gravières, des centrales à béton, des plateformes de recyclage ; les carrières et les gravières en représentent l'essentiel.

Outre l'objectif de réduire la consommation d'eau dans ces territoires, l'enjeu pour Colas est de perturber le moins possible le cycle de l'eau et les usages en aval en favorisant l'autoconsommation. L'indicateur d'autosuffisance en eau pour 2016 est de 84 %, ce qui signifie que l'eau consommée est essentiellement d'origine interne et qu'elle ne provient pas d'une alimentation par le réseau d'eau local, ce qui a pour effet de ne pas perturber l'accès à la ressource en eau pour les autres utilisateurs.

Les indicateurs relatifs aux plans d'action permettent à Colas de se placer dans une démarche d'amélioration continue afin de suivre et de diminuer la pression sur la ressource en eau dans les régions de stress hydrique très élevé.

C.2.2 : LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

La démarche de Colas pour réduire la consommation de matières premières repose sur le plan d'action suivant :

- optimiser et maximiser le recyclage de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus des chantiers des activités de bâtiment et de travaux publics, ce qui permet à la fois de diminuer le besoin en sites de mise en décharge et l'exploitation de carrières ou de gravières. Colas a établi des indicateurs pour comptabiliser les volumes effectivement recyclés dans ses processus industriels et pour les comparer aux matériaux qu'il extrait, plutôt que de tenir la comptabilité des flux de déchets sortants (se reporter au paragraphe C.1.1) ou des matériaux recyclés consommés. Ce choix répond à deux objectifs : fiabilité des données et volonté d'encourager les filiales à investir dans des outils de production de matériaux recyclés. La démarche privilégie la mesure des économies de matières premières plutôt que le suivi des totaux de consommation. En effet, l'interprétation des totaux de consommation s'avère complexe. Certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc.) ;
- développer de nouveaux produits, au sein des laboratoires de Colas, en s'appuyant sur des démarches d'éco-conception, avec l'objectif de minimiser les prélèvements de matières premières, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe C.1.1). Des recherches sont en cours pour la mise au point de liants éco-responsables en appliquant les principes de la « chimie verte », notamment en introduisant des composants bio-sourcés issus de ressources marines et forestières, en réduisant les températures ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Le travail se concentre sur l'utilisation de déchets ou de matières premières renouvelables qui n'interfèrent pas avec les productions destinées à l'alimentation humaine. En outre, dans le cadre de la maîtrise du risque chimique, Colas fait réaliser et encourage des travaux de caractérisation toxicologique menés sur des produits issus de cette chimie de substitution (perturbateurs endocriniens, etc.) ;
- concevoir et proposer des éco-variantes. Depuis longtemps, Colas est moteur pour la conception et la proposition à ses clients d'éco-variantes ainsi que dans la mise au point d'éco-comparateurs permettant d'évaluer ces variantes. Ces efforts ont été particulièrement importants dans l'élaboration de l'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. 2016 est marquée par une évolution du logiciel et la création de deux modules distincts : Routes/VRD⁽¹⁾ et Terrassements. Cette distinction permet de fournir des résultats sur les différents indicateurs environnementaux par type d'opération et ainsi de connaître les impacts liés aux travaux de terrassement et ceux liés aux travaux routiers. Les éco-variantes affichent une économie de matériaux ainsi qu'un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base. Par ailleurs, un travail d'internationalisation de SEVE® est engagé au sein de la profession en France et dans l'Union européenne : Colas y participe activement.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Quantité de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	7,2	8,5
Quantité d'agréats d'enrobés recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production de matériaux	5	5,6
Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients	Monde	Activités chantiers	243	201

(1) Voiries et réseaux divers.

Commentaire

L'augmentation de la production de matériaux recyclés (+18 %) a été plus forte que celle de la production de granulats, ce qui traduit une progression du ratio de recyclage (cf. indicateurs C.1.1).

Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché qui est chaque année moins ouvert aux variantes. Cependant, grâce à des éco-variantes mieux ciblées en 2016, la proportion des émissions de gaz à effet de serre évitées n'est en recul que de 7 % alors que le nombre d'éco-variantes retenues a baissé de 10 % (se reporter au paragraphe D.1). Colas participe activement, au sein de la profession, aux efforts entrepris pour redynamiser les éco-variantes.

C.2.3 : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les systèmes d'information de Colas sont conçus pour permettre une gestion décentralisée adaptée à la diversité des territoires et des activités. La consommation d'énergie est tracée d'une manière très diffuse dans ces systèmes, qu'il s'agisse des achats de carburants pour les engins ou de la consommation d'électricité des carrières par exemple. Ces données sont extraites pour partie des données comptables, mais aussi de données de production, ne serait-ce que pour suivre les progrès d'efficacité énergétique. Afin de compenser ce handicap, le programme Cleanergie (Colas Lean en énergie) a été lancé en 2012 pour doter Colas d'un outil de mesure et de suivi, avec pour objectif la réalisation d'économies d'énergie dans l'ensemble des activités de Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et chaînes d'approvisionnement). Un travail d'analyse auprès d'une centaine de collaborateurs sur différents types de sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et d'opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissent presque également entre trois types d'équipement : les brûleurs de postes d'enrobage, les engins et les véhicules. En 2013, Colas a engagé dans le cadre de Cleanergie une évolution de ses systèmes de collecte en réseau d'information afin d'obtenir des chiffres plus précis relatifs à sa consommation d'énergie dans l'ensemble de ses établissements dans le monde. Cette collecte est effective dans Xfi depuis 2014 et s'est fiabilisée en 2015 et 2016.

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles, l'électricité ne représentant qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Pour assurer le suivi des productions et des consommations énergétiques des postes d'enrobage, des logiciels Colas ont été mis au point pour tenir compte des différents types de postes d'enrobage dans différentes régions du monde (Europe centrale, France, Amérique du Nord). Ces outils de pilotage et de suivi énergétique, dont le déploiement dans le Groupe se poursuit, permettent d'observer en temps réel les consommations énergétiques et les températures de fabrication des enrobés, de gérer des alertes par Internet et sur smartphone et d'en assurer un reporting. Ces logiciels sont aujourd'hui déployés sur environ 15 % des postes. Les données ainsi collectées permettront de faire progresser l'efficacité énergétique des postes d'enrobage du Groupe.

Pour comptabiliser et analyser la consommation de près de 50 000 engins et véhicules répartis sur 2 000 sites de production de matériaux et 800 agences travaux, Colas a équipé ses engins et véhicules de systèmes embarqués de suivi de consommation (cf. évolution des indicateurs ci-dessous) ;

- la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburant de 20 % grâce à une conduite apaisée et à la suppression des temps de ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste pratiquement impossible à ce stade (cf. plus haut), mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème est bonne. Un volet éco-conduite est inclus dans l'ensemble des formations continues dispensées aux chauffeurs, auxquelles il faut ajouter des stages spécifiques sur ce thème, développés pour les chauffeurs poids lourds et les conducteurs d'engins. La mobilisation sur le programme Cleanergie est également satisfaisante sur le terrain, avec des initiatives qui se multiplient et des indicateurs d'efficacité qui se construisent.

Par ailleurs, sur certains territoires, Colas a aussi recours à la production d'énergies renouvelables pour alimenter ses installations. Ainsi par exemple, à La Réunion, GTOI a aménagé les toitures de plusieurs bâtiments d'un dépôt en installant sur cette surface 6 600 m² de panneaux photovoltaïques ; cette ferme solaire est connectée au réseau EDF depuis 2009. Colas Suisse a implanté, en 2014, une installation solaire thermique à haute température sur le site de Pittet-Chatelan, dans le canton de Vaud, pour maintenir à température les cuves de bitume et d'émulsions et satisfaire une partie des besoins énergétiques du bâtiment administratif ; ce projet a pour objectif de démontrer les bénéfices de l'utilisation de la chaleur solaire avec stockage thermique dans le domaine industriel. La même année, Colas Belgium a équipé son site de Heusden-Zolder, dans le Limbourg belge, de deux éoliennes et de plus de 1 000 panneaux solaires sur ses bâtiments administratifs ; en 2016, la production éolienne a représenté 7,6 GWh, le site en ayant auto-consommé près de 900 MWh.

Indicateurs

Noms de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Énergie consommée par tonne d'enrobés produite (en kWh par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	80	78
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et d'asphalte	21	21
Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable (en millions de tonnes)	Monde	Toutes les activités	8	7,4
Facture énergétique totale (en millions d'euros)	Monde	Toutes les activités	430	370
Consommation énergétique totale (en millions de MWh)	Monde	Toutes les activités	-	7,8
Ratio de facture énergétique totale rapportée à la VAI⁽¹⁾ (en pourcentage)	Monde	Toutes les activités	3	3
Pourcentage des véhicules équipés de télématique embarquée (en pourcentage)	Monde	Toutes les activités	21	22
Pourcentage des engins équipés de télématique embarquée (en pourcentage)	Monde	Toutes les activités	23	27

(1) VAI (valeur d'activité interne) : cette donnée économique tente d'établir un périmètre comptable correspondant à celui de la consommation énergétique directe de Colas, afin d'en déduire un ratio d'intensité énergétique directe ; elle correspond au CAE (chiffre d'affaires économique) diminué de la marge opérationnelle et du montant des travaux sous-traités.

Commentaire

Colas mesure de manière systématique la consommation de combustible des brûleurs de postes d'enrobage et la suit de façon méthodique sur plus de 550 installations. Cet indicateur s'est amélioré de plus de 2 % en 2016 en raison notamment de la hausse du tonnage moyen par poste d'enrobage dans la plupart des pays, ce qui optimise mécaniquement leur efficacité énergétique.

Outre les éco-variantes (cf. C.2.2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie :

- les enrobés tièdes permettent des économies d'énergie d'environ 15 % sur la production par rapport à des enrobés à chaud. En 2016, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 21 % de la production totale d'enrobés, soit une quasi-stabilité par rapport à 2015 ; ce sont les filiales américaines qui réalisent les meilleures progressions. L'ensemble des collaborateurs reste mobilisé pour généraliser la diffusion de ces produits dans tous les territoires, adapter les outils de production et poursuivre la recherche de nouvelles solutions techniques permettant d'abaisser la température, d'autant plus que le bénéfice en est tout aussi important en matière de santé (cf. partie I. D.1) ;
- l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), permet d'économiser du bitume, des granulats, du transport et de réaliser des gains lors de la fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en C.1.1 et C.2.2) ;
- le recyclage des chaussées en place permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en C.2.2) ;
- Colas utilise des modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport est faible. Colas s'efforce donc de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, grâce à une politique d'innovation technique au service d'une pluri-modalité équilibrée. La quantité de matériaux transportés par rail ou voie fluviale correspond à l'équivalent de plus de 2 700 trains de marchandises (composés chacun de 44 wagons), ce qui revient à éviter la mise en circulation d'environ 247 000 camions de 30 tonnes chacun. Ces chiffres ont bien résisté au recul de la production de matériaux dans les pays de l'OCDE : la distance moyenne parcourue (260 km en 2015 ; 270 km en 2016) est en augmentation de 4 % tandis que le tonnage de matériaux transportés est en baisse de 8 %.

La facture énergétique totale du groupe Colas est estimée à environ 370 millions d'euros. Pour disposer d'un indicateur d'intensité énergétique, Colas a cherché à rapporter cette facture énergétique à un dénominateur pertinent, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée par exemple ; ces travaux ont permis de comprendre la complexité de la question ; en sélectionnant le chiffre d'affaires, on encouragerait l'externalisation des activités fortement consommatrices d'énergie par de la sous-traitance : le chiffre d'affaires est inchangé, tandis que la consommation directe d'énergie diminue, sans que des progrès aient été véritablement réalisés ; c'est ainsi que Colas a défini la « VAI » pour exprimer le volume (en euros) d'activité qui constitue la véritable assiette de sa facture d'énergie ; la VAI correspond au CAE (chiffre d'affaires économique) diminué de la marge opérationnelle et du chiffre d'affaires des travaux sous-traités. 2016 étant la deuxième année de fiabilisation de ce nouvel indicateur, Colas n'est pas encore en mesure d'en commenter les évolutions ni la pertinence effective. La consommation énergétique totale est de 7,8 millions de MWh ; elle se répartit assez naturellement sur les territoires en proportion de leur chiffre d'affaires.

Le nombre d'engins et de véhicules équipés de systèmes embarqués de suivi de consommation d'énergie est en augmentation en 2016 : 27 % des engins et 22 % des véhicules en sont pourvus. Ces indicateurs sont respectivement en hausse de 13 % et de 5 % par rapport à 2015. Cette mesure complexe représente le plus gros gisement potentiel de progrès.

C.2.4 : L'UTILISATION DES SOLS

Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager : les infrastructures neuves constituent en effet une part très modérée du chiffre d'affaires (estimée à moins de 10 %) et, le plus souvent, Colas n'en a pas la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP (partenariats public-privé). De par la nature de ses chantiers, Colas n'a donc pas véritablement d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet par ailleurs d'économiser l'équivalent de la production de 17 carrières ou gravières Colas dans le monde.

La production d'électricité photovoltaïque est considérée comme une des principales solutions de la transition énergétique mondiale ; or, il s'agit d'une production qui nécessite de vastes surfaces disponibles ensoleillées. Ce problème est particulièrement aigu dans les pays à forte densité de population ou d'activité agricole : les surfaces disponibles en toitures ne suffisent pas à assurer la production envisagée tandis que les fermes photovoltaïques, très performantes, vont se heurter à des problématiques de concurrence dans l'usage des sols (agriculture, espaces naturels, paysages). En ouvrant la voie à la réalisation de centrales photovoltaïques routières, Colas, par le biais de son innovation baptisée Wattway (cf. D.1 ci-après), permet d'accéder à une surface disponible importante, dont le potentiel pourrait assurer l'essentiel des besoins d'un pays en production d'électricité photovoltaïque.

D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

En ce qui concerne le changement climatique, la stratégie de Colas est double : le premier axe consiste à réduire son empreinte carbone et à proposer des solutions pour réduire celle de ses clients en tenant compte de leur cahier des charges ; le second axe vise à anticiper les conséquences du changement climatique : Colas poursuit ainsi ses travaux de recherche et la commercialisation de produits permettant de se protéger contre la formation d'îlots de chaleur urbains, tant au niveau du bâtiment (façade isolantes, toitures végétalisées ou réfléchissantes) que des infrastructures de transport. Colas s'appuie pour cela sur une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles. Pour les métiers de Colas, ces deux axes représentent plus des opportunités de différenciation concurrentielle que des risques majeurs pour ces métiers eux-mêmes : par exemple, la remise en cause des motorisations à carburant fossile pour le transport ne fait pas disparaître le besoin d'infrastructures pour des modes de transport décarbonnés, bien au contraire.

D.1 : Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit

Indicateurs

Noms de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	12	11
Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés (en kilos équivalent CO ₂ par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	19	18
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par euro de chiffre d'affaires)	Monde	Toutes les activités	1	1
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe (en tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	105 000	176 000

Commentaire

La variation du bilan CO₂ du Groupe n'est en général pas significative compte tenu de l'incertitude qui accompagne le calcul de l'empreinte CO₂. Colas a basé le calcul de son empreinte CO₂ sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du GHG Protocol. Le périmètre de ce calcul intègre donc les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas. En conséquence, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 20 %), notamment sur le périmètre 3.a, qui résulte de la disparité des données nationales et internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collecte de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte CO₂ est un bon outil pour établir un ordre de grandeur, mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

Ceci dit et avec la circonspection qui s'impose, on peut se risquer à interpréter que deux facteurs ont contribué à faire baisser l'empreinte carbone globale du Groupe en 2016 : la sortie du périmètre de la Société de la Raffinerie de Dunkerque (pour plus de 230 000 tonnes équivalent CO₂ en 2015) et l'évolution des chiffres d'affaires entre les territoires et les activités.

La décomposition par scope de l'empreinte carbone de Colas peut s'estimer de la façon suivante :

- scope 1 : 2 millions de tonnes équivalent CO₂ ;
- scope 2 : 0,5 million de tonnes équivalent CO₂ ;
- scope 3.a : 8,5 millions de tonnes équivalent CO₂.

L'empreinte CO₂ ne permettant pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, il est toutefois possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire. Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. C.3 ci-dessus) :
 - des actions portant sur les consommations de carburants des engins et véhicules grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de mesure de ces consommations et à la sensibilisation des conducteurs à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des matériels à l'arrêt,
 - des actions dans les centrales d'enrobage afin de mesurer et de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de combustibles à la tonne d'enrobés produite est en place au niveau mondial ;
- diminuer le contenu énergétique et en gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :
 - les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume,
 - les chaussées recyclées en place : cette technique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,

- la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole ; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2016, 285 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du groupe Colas, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,
- les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végemark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006, bio-fluxant végétal Ekoflux® mis en développement en 2014) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales ou biominérales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,
- Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, EcologicieL®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'éco-comparateur SEVE® commun à toute la Profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité (cf. C.2.2). Le nombre d'éco-variantes retenues par les clients en 2016 est en baisse de 10 % par rapport à 2015 alors que le nombre de tonnes de CO₂ évitées a diminué dans une moindre mesure (7 %) ; 5 640 tonnes de CO₂ ont ainsi été évitées en 2016. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO₂ (107 000 tonnes équivalent CO₂ en 2016). Dans la plupart des pays, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics, excepté en France où elles le sont de moins en moins, et sont rares dans les marchés privés du fait des rigidités croissantes des processus achats. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international, avec beaucoup de difficultés dans le contexte économique actuel des maîtres d'ouvrage ; un projet subventionné par l'Union européenne est toutefois en cours, porté par l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française), et Colas y est fortement impliqué avec ses filiales,
- Wattway : cette innovation majeure dans le domaine de la route est issue de cinq années de Recherche et Développement par les équipes de Colas. En partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES), Colas a mis au point une technique inédite qui donne une nouvelle fonction à la route, en complément de son usage traditionnel : la production locale d'énergie propre et renouvelable. Le principe de Wattway consiste à coller directement sur la chaussée des dalles composées de cellules photovoltaïques, sans qu'aucuns travaux de génie civil ne soient nécessaires. Ces dalles de quelques millimètres d'épaisseur supportent la circulation de véhicules en toute sécurité (poids lourds compris), tout en produisant de l'électricité. Wattway permettra d'alimenter l'éclairage public, les enseignes lumineuses, les tramways mais aussi les logements, les bureaux, etc. À titre d'exemple, avec 1 kilomètre linéaire de route équipée, il sera possible d'éclairer une ville de 5 000 habitants. Des chantiers d'application ont débuté en 2016 qui permettront d'évaluer les usages de Wattway ; 9 chantiers de l'ordre de 100 m² ont été réalisés en Métropole, en Amérique du Nord, à La Réunion, etc. Un premier chantier d'exception est à signaler en France : d'une longueur d'un kilomètre, il recouvre la chaussée de la RD 5 à Tourouvre dans l'Orne. Ce premier chantier d'envergure s'inscrit dans le cadre des expérimentations prévues par la politique de transition énergétique portée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et soutenue par le département de l'Orne. Un autre chantier d'application a été réalisé en Géorgie, aux États-Unis, où Reeves Construction a installé des panneaux Wattway sur une aire de repos de « The Ray », une section d'autoroute dédiée à l'évolution de l'infrastructure de transport.

En 2016, les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre dans le Groupe sont en progression, passant de 105 000 tonnes équivalent CO₂ à 176 000, en raison de l'amélioration de l'efficacité des postes d'enrobage, de l'augmentation de la production d'enrobés tièdes et de l'augmentation du nombre de m² de surface de chaussée recyclée.

Les installations de Colas sont concernées par le système des quotas de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne à deux titres : certains postes d'enrobage (en tant qu'installations de combustion de plus de 20 mégawatts), d'une part, et la Société de Raffinerie de Dunkerque (SRD), d'autre part. Les centrales d'enrobage concernées se trouvent en Belgique (4 postes), au Danemark (2 postes) et en France (11 postes). Comparés aux autres industries concernées par le système, les postes d'enrobage sont de petits émetteurs de CO₂ : les 11 postes français, par exemple, représentent un total de 19 milliers de tonnes de CO₂ en 2015 (restitués en avril 2016), pour une production de l'ordre d'un million de tonnes d'enrobés. SRD, dans le secteur du raffinage, a vu son activité décroître en 2015 et s'arrêter en 2016. La société a acheté pour le compte de ses filiales un total de 443 tonnes de CO₂ en 2016 au titre de 2015 pour un coût de 2 500 euros environ, les chiffres 2016 n'étant disponibles qu'au premier trimestre de 2017.

D.2 : L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Information qualitative

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles : des milieux arides et à température élevée (Sud marocain, Ouest australien, par exemple), aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) ou aux régions de froid extrême (en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland). Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients dans leur politique d'adaptation des infrastructures au changement climatique, chaque fois que la possibilité lui en est offerte. À titre d'exemple, Colas avait réalisé en 2009 une variante en liant Colclair® pour mieux réfléchir la chaleur lors de la réfection d'une rue de Dawson (territoire du Yukon, Canada) dont l'assise en pergélisol (« permafrost ») était menacée par le réchauffement dû au changement climatique : ce savoir-faire est à nouveau sollicité dans le cadre de la réalisation des travaux de l'aéroport d'Iqaluit remporté en partenariat public-privé fin 2013 au Nunavut (Canada) et qui devrait s'achever en 2017. Les travaux de recherche de Colas portent, par ailleurs, sur la mise en œuvre de couches d'enrobés clairs (à comparer aux enrobés traditionnels noirs) ayant la particularité d'améliorer la réflexion solaire pour contribuer à la protection du pergélisol, sur des études sur la fissuration en cas de choc thermique extrême et sur les effets et la prévention des îlots de chaleur urbains.

E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

E.1 : Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

L'action de Colas en matière de biodiversité s'articule autour de deux axes :

- une participation active à la recherche scientifique en matière de biodiversité :
 - Colas est une des rares entreprises à faire partie du Comité d'orientation stratégique de la FRB (Fondation [française] pour la recherche sur la biodiversité),
 - le groupe Colas s'est engagé en 2014 dans l'expédition scientifique Lengguru, une opération de mécénat conduite au sein de l'IRD (Institut [français] de recherche pour le développement) en partenariat avec le LIPI (Institut gouvernemental indonésien pour la recherche scientifique) et l'Académie des pêches de Sorong. Cette expédition avait pour objectif d'inventorier et d'étudier la biodiversité en forêt, sous terre et dans la mer grâce à une démarche centrée sur l'impact des facteurs environnementaux sur l'adaptation et l'évolution des espèces. Les explorations scientifiques ont été conduites dans une zone inexplorée particulièrement riche de Papouasie indonésienne, ce qui a donné lieu à la découverte de nombreuses espèces nouvelles (publications scientifiques en cours). En 2016, des films ont été réalisés et diffusés sur Arte et Ushuaïa TV ; une exposition itinérante d'un an se tient jusqu'à la fin de l'année 2016 dans le sud de la France, à Paris et à Jakarta (pour en savoir plus sur l'expédition : www.lengguru.org). Colas tient à attacher à toutes ses actions en faveur de la biodiversité (Lengguru en fait partie) un volet pédagogique grand public (conférences, projets pédagogiques et actions auprès des jeunes publics, etc.), car les enjeux de la biodiversité ne trouveront de véritables solutions qu'une fois que les populations se les seront appropriés, à l'échelle tant locale que globale,
 - Colas a créé un conservatoire d'abeilles noires dans les Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec Apilab (bureau d'études spécialiste de la biosurveillance de l'environnement grâce à l'abeille). Ce projet scientifique s'appuie sur l'analyse génétique de l'ADN mitochondrial, protocole mis au point par le CNRS. Le conservatoire composé de 20 ruches (le premier de ce type en France à l'initiative d'une entreprise privée) est implanté sur la carrière Cozzi de Colas Midi-Méditerranée, à Norante. Ce programme possède un fort volet sociétal collaboratif car il est réalisé en coordination avec les apiculteurs locaux et les maires des communes voisines de la carrière ;
- la mise en place d'une démarche ciblée en relation directe avec ses activités :
 - cette démarche est ciblée sur les installations de carrières et de gravières et consiste à mettre en œuvre et à suivre une action visant à favoriser et à faciliter la présence ainsi que les conditions de vie, sur le site, d'une espèce remarquable (animale ou végétale), ou à installer des ruches en partenariat avec des acteurs locaux (apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.) et à faire une communication pédagogique auprès des riverains,
 - des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : la réflexion s'approfondit avec un nombre croissant de filiales dans le monde.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités permanentes de production de granulats	41	44

Commentaire

Actuellement, plus de 70 espèces protégées sont hébergées sur des sites d'extraction du Groupe, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de sites accueillant des ruches. La mobilisation est réelle depuis le déploiement de cette politique lors de la convention environnement de Colas de 2012. Cette mobilisation reste inégale selon les contextes culturels, forte en France, plus modeste aux États-Unis notamment. En 2016, cet indicateur a progressé de 3 points grâce aux filiales routières en Métropole et à des territoires à l'international comme Madagascar, qui atteint cette année un ratio de 100 %.

D'autre part, à Madagascar, Colas anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriens et à un parc botanique. C'est ainsi que 26 205 enfants et 890 enseignants ont pu découvrir l'importance du patrimoine naturel de leur pays, en particulier la conservation des lémuriens grâce à la préservation de leur habitat.

III – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Colas se préoccupe non seulement de réduire ses externalités négatives mais aussi de développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée, on citera par exemple :

- la politique de prévention en matière de sécurité routière : l'engagement de Colas dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État et la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) en France et d'une charte similaire au niveau européen ; des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention basé sur le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier. Cette politique permet non seulement d'améliorer la sinistralité des conducteurs de l'entreprise – baisse de 5 % de la fréquence des accidents du Groupe en 2016 (cf. partie I – D.3) –, mais bénéficie aussi à leurs proches (partage de bonnes pratiques) et à l'ensemble des usagers de la route ;
- la politique de formation des collaborateurs aux premiers secours depuis 2006 : Colas conduit, en France et à l'international, un important programme dans ce domaine ; aujourd'hui, plus d'un tiers des collaborateurs connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1) ; cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

En raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

Liste des indicateurs sociétaux :

III – A.2 : Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une structure de dialogue local

III – B.2 : Mécénat : dons en numéraire ; dons en nature ; Sponsoring : dépenses en numéraire ; dépenses en nature

A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A.1 : En matière d'emploi et de développement régional

Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé ;
- les 55 000 collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable ;
- la construction d'infrastructures de transport qui favorisent le développement économique des territoires ;
- sa gestion de l'eau dans les territoires sous stress hydrique très élevé (cf. : partie II – C.2.1).

Le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté par de nombreuses actions, comme :

- en Métropole : la signature en 2014 d'une convention de partenariat nationale avec le CNCE-GEIQ (Comité national de coordination et d'évaluation - Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) renforce son engagement dans la lutte contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi. En 2015 et 2016, cette convention a été déclinée en conventions régionales signées entre les filiales du groupe Colas et les GEIQ territorialement compétents. Ces conventions régionales permettent aux filiales de renforcer leur partenariat avec les GEIQ, notamment par le développement d'outils communs (procédure-type de découverte métiers, modèle d'évaluation de la progression des acquis du collaborateur, modèle de convention de mise à disposition ou encore modèle de procédure d'accueil et d'accompagnement). À ce jour, plusieurs conventions régionales ont été signées ou ont été reconduites localement par les filiales routières de Métropole (Colas Île-de-France Normandie, Colas Rhône-Alpes Auvergne, Colas Centre-Ouest, Colas Nord-Est, Smac).

Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, Colas avait par ailleurs organisé au niveau régional, en 2015, des ateliers de réponse aux clauses sociales. Ces ateliers d'une durée d'une demi-journée étaient destinés aux chefs d'établissement et aux adjoints d'exploitation, aux responsables de bureaux d'études et aux responsables ressources humaines. Ils associaient des acteurs de l'insertion par l'activité économique (facilitateur et représentants du réseau Adecco insertion et GEIQ) et avaient pour objectif de mettre en œuvre des solutions d'insertion durable. En 2016, suite à ces formations, Aximum a intensifié son action en ayant recours à des ETTI (Entreprises de travail temporaire d'insertion) et en mettant en œuvre des contrats de professionnalisation (CDD ou CDI). À titre d'illustration, Colas Île-de-France Normandie comptabilise plus de 83 000 heures d'insertion par l'intermédiaire de l'intérim d'insertion, et Colas Nord-Est 33 000 heures ;

- à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans l'ensemble des sociétés du Groupe ; on peut citer l'exemple de Colas Madagascar, qui anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriens et à un parc botanique (cf. descriptif dans la partie II - E) et qui, au début des années 2000, a mis en place deux dispensaires pratiquant la médecine de ville dans ses agences d'Antananarivo et Tamatave, à la disposition de son personnel et de leur famille. En 2016, Colas Madagascar a participé à la rénovation d'une école primaire à Andranovelona (village situé à deux heures d'Antananarivo) pouvant accueillir une vingtaine d'élèves et à la construction d'une cantine et d'un puits pour les élèves.

A.2 : Sur les populations riveraines ou locales

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc.). L'acceptation de ces sites, en particulier par les riverains, est un enjeu de plus en plus sensible, partout dans le monde. Les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux stratégiques de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- exemplarité des sites de production : chaque site doit mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne environ 2 000 unités de production de Colas dans le monde (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'autoévaluation environnementales) ;

- initiative d'un dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise.

Dans les pays du Sud où il est implanté de longue date (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (en particulier, sida, infections intestinales, malaria) qui couvrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises ; l'une de ces démarches fait d'ailleurs l'objet d'un travail commun avec l'OIT depuis plusieurs années.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2015	2016
Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local (en pourcentage de CAE)	Monde	100 % du CAE des activités de production de matériaux	30	40

Commentaire

L'indicateur de dialogue local a été mis en place en 2006 pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente. En 2016, la hausse de 10 points de cet indicateur résulte en partie du plan d'action engagé en début d'année. Les progressions les plus significatives se situent en Océanie, en Europe centrale et aux États-Unis.

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

B.1 : Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Indicateurs et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2.

Au-delà des relations locales décrites au paragraphe A.2, la question des relations avec les parties prenantes au niveau du groupe Colas en tant que tel est complexe à résoudre compte tenu de la diversité des métiers et des territoires. Conformément à la culture de Colas, le principe est donc de suivre une gestion décentralisée des parties prenantes sauf sur les sujets qui peuvent être traités par une approche globale.

Sur ce dernier point, la question des fumées de bitume (cf. indicateurs et commentaires de la partie I, paragraphe D.1) mérite d'être soulignée puisque Colas a été un élément moteur au sein de la profession pour organiser un dialogue avec la communauté scientifique et les organismes paritaires, à la fois au niveau français et au niveau international. On peut noter également que 2016 a été marquée par un échange plus complet avec la communauté des analystes financiers spécialisés en ISR (investissement socialement responsable).

B.2 : Les actions de partenariat ou de mécénat

Au niveau local, les actions de mécénat et de sponsoring sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats culturels et humanitaires et de sponsoring sportif.

La politique de mécénat de Colas société mère s'articule autour de quatre axes principaux :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques, à de jeunes virtuoses et à des festivals de musique) ;
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation) ;
- mécénat scientifique : Fondation ChemSud ;
- mécénat de compétence : pas d'action en 2016.

Un outil informatique collecte et autorise depuis 2014 les actions de mécénat du Groupe en France et à l'international ; un volet sponsoring y a été ajouté en 2016. Toutes les informations ainsi collectées et validées sont transférées automatiquement dans Xfi pour consolidation.

Indicateurs

Nom des indicateurs	Périmètre	Couverture	2015	2016
Mécénat : dons en numéraire (en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	4,3	3
Mécénat : dons en nature (valorisation en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	0,19	0,12
Sponsoring : dépenses en numéraire (en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	-	4
Sponsoring : dépenses en nature (valorisation en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	-	0,03

Commentaire

La baisse amorcée en 2015 du montant des dons en nature s'est accentuée en 2016. Elle est liée à l'arrivée à son terme du mécénat de compétence entrepris avec le château de Chambord.

La baisse de 29 % des dons en numéraire pour l'exercice de reporting 2016 s'explique d'une part, par le fléchissement de cet indicateur dans les pays à l'international et, d'autre part, par le report de dépenses de sport dans la thématique sponsoring, en particulier celles de la Hongrie, pays dans lequel le gouvernement a mis en place un dispositif très attractif de sponsoring.

L'indicateur relatif au sponsoring est renseigné pour la première fois en 2016 et se fiabilisera lors des prochaines campagnes de reporting. À noter que ce nouvel indicateur ne peut être interprété par rapport au périmètre de 2015 et n'a qu'une signification indicative en 2016.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

C.1 : La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

C.2 : L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Information qualitative

Les engagements de la Direction des Achats du groupe Colas en matière de RSE, dont la mise en œuvre a débuté en 2016, se définissent selon trois axes principaux :

– Processus achats et investissement

La professionnalisation de la filière achats passe par :

- la mise en place d'une organisation spécifique et le déploiement de processus achats clairs qui garantissent : la séparation des pouvoirs (une personne ne réalise pas seule la définition du besoin, le choix des fournisseurs, la commande, la réception et le paiement), le respect des réglementations et le respect des engagements vis-à-vis des fournisseurs. Un système d'information achats, partagé par l'ensemble des acteurs, garantissant que la dépense engagée respecte les processus, la séparation des pouvoirs et les autorisations d'engagement de dépenses (à travers le circuit de validation) est en cours de déploiement et des indicateurs de mesure du processus sont à l'étude ;
- la mise en place de commandes/contrats modèles par familles de produits en vue de garantir la conformité des produits/prestations et intégrant la dimension RSE. Ces modèles sont validés par les parties prenantes internes : Achats, Juridique, Sécurité, Environnement ;
- l'implication des fournisseurs dans l'engagement RSE en intégrant dans l'ensemble des commandes/contrats la charte RSE du Groupe ;
- l'implication des parties prenantes internes (ex. : Sécurité, Environnement, etc.) pour les achats de produits/prestations concernées ;
- la rédaction/mise en place de processus d'investissement.

– Axe sociétal et préservation des ressources

Colas participe à la préservation :

- du tissu économique local, en privilégiant les fournisseurs et sous-traitants locaux : les marchés leur sont attribués quand les offres sont équivalentes (toutes choses égales par ailleurs) en dehors de stratégies particulières par famille de produits ; en réservant une proportion d'attribution des marchés minimum aux PME/PMI et/ou fournisseurs locaux : la notion de réservation et de progressivité est mise en avant ; en privilégiant les ESAT quand la qualité de la prestation et les conditions économiques sont conformes au marché ;
- des ressources, en développant des modèles économiques permettant la comparaison et le choix de solutions (TCO : Total Cost of Ownership) et tenant compte notamment de la réduction des consommations (ex. projet Cleanergie) et de l'impact sur la planète (ex. réduction des gaz à effet de serre). À titre d'illustration, la politique d'achat des véhicules de Colas depuis fin 2015 prend en compte cet enjeu en sélectionnant notamment des véhicules conformes à la norme Euro 6 ou économes en carburant.

– Organisation

Plusieurs actions seront déployées en 2017 comme la mise en place d'une charte déontologique et des formations spécifiques afin de sensibiliser tous les acheteurs aux enjeux RSE.

Le renouvellement des tenues de travail, dont le projet a débuté en 2013, est un exemple significatif de la vigilance particulière que Colas met en œuvre dans ses relations avec ses fournisseurs et prestataires. Destinés à équiper 30 000 collaborateurs du Groupe, les vêtements de travail sont issus du commerce équitable, labellisés Fairtrade Max Havelaar et réalisés en fibre de coton biologique cultivé au Mali sans OGM ni pesticides dangereux. Les tissus ont été réalisés dans des usines européennes certifiées ISO 14001, les teintures utilisées sont labellisées OEKO TEX® catégorie 100. La tenue a été confectionnée dans des ateliers d'Afrique du Nord dont les pratiques ont été contrôlées par SGS lors d'audits sociétaux (12 audits ont été réalisés). Ces ateliers de confection ont en outre été certifiés par Flocert. En 2014, Colas a obtenu plusieurs prix, dont le Trophée des achats 2014 dans la catégorie Achats durables et responsables et le Label Janus de l'industrie. En 2016, plusieurs actions ont été poursuivies : l'amélioration des modèles existants grâce aux retours d'expérience du terrain ; la création d'une ligne adaptée à la morphologie féminine ; le déploiement à l'international, notamment au Maroc et à Madagascar, prenant en compte les retours d'expérience chantier et les améliorations apportées aux premiers vêtements confectionnés.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

D.1 : Les actions engagées pour prévenir la corruption

Information qualitative

Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, d'abord dans un livret des principes de conduite et en première page d'un fascicule des principes de gestion, puis maintenant à travers le code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas fait partie) diffusé aux collaborateurs. Ce code a été complété fin 2014 par un programme de conformité composé de quatre volets (concurrence, conflits d'intérêts, anti-corruption, information financière et opérations boursières). Le Comité de l'éthique et du mécénat du groupe Colas a été élargi avec deux administrateurs indépendants. Il s'est réuni en février 2016.

Compte tenu de la forte décentralisation des métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter, notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude. C'est pourquoi des dispositifs de formation portant notamment sur les programmes de conformité, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon un planning qui vise à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées en 2016 concernent :

- la désignation d'un référent conformité ou *Compliance officer* dans chacune des régions du monde dans lesquelles Colas est implanté : Amérique du Nord, Europe centrale, Océanie, Moyen-Orient, Océan Indien, Belgique, Suisse, Royaume-Uni, Europe du Nord, Afrique, Maroc, Antilles/Guyane, Métropole ;
- la poursuite dans les filiales des formations « Déontologie et responsabilité des affaires », intégrant les programmes de conformité du Groupe. Ces formations s'adressent aux Présidents-Directeurs Généraux, directeurs régionaux, directeurs fonctions supports et chefs de service, chefs d'agence, chefs de centre, adjoints d'exploitation, conducteurs de travaux, acheteurs, commerciaux. Des rappels réguliers dans toutes les réunions de filiales en France et à l'international, y compris lors des Comités de Direction, de Direction Générale et du Groupe, sont effectués sur ce thème ;
- la mise en place d'une formation « Leadership éthique et responsable » qui a pour objectif de mener une réflexion sur l'éthique et la responsabilité collective et individuelle des leaders des filiales du Groupe et de s'entraîner au moyen de cas pratiques appliqués aux problématiques des métiers de Colas. Elle s'adresse aux présidents, aux directeurs et aux chefs d'agence des filiales routières de Métropole et aux activités de Spécialités de Colas (Colas Rail, Smac, Spac et Aximum). À terme, près de 750 personnes auront effectué un entraînement sur ce thème ;
- aux États-Unis, le programme éthique « The Right Turn » et son nouveau code de conduite élaborés en 2014 ont continué de faire l'objet d'une diffusion dans chaque filiale en 2016, complétant ainsi les formations dispensées localement. Chaque entreprise a demandé à ses employés de re-certifier leur conformité avec le code en janvier. Des sessions de formations à destination des managers et de l'encadrement de chantier ont également été menées sur le thème de la fraude dans les marchés publics. Des séminaires portant sur l'éthique ont été dispensés aux participants de l'Université Colas. En 2016, tous les employés américains ayant des adresses électroniques ont reçu plusieurs cours en ligne. Les sujets abordés avaient pour thème la fraude, les ententes, les contrats du gouvernement, la discrimination fondée sur l'âge, le comportement en milieu de travail, les conflits d'intérêts et le harcèlement sexuel. Par ailleurs, chaque filiale américaine dispense ses propres formations sur ces thèmes ;
- au Canada, les formations « Éthique » et « Programmes de conformité » ont été fusionnées ; 27 formations de ce type ont été menées au cours de l'année, touchant environ 685 collaborateurs. En avril 2016, un exposé expliquant comment les manquements à l'éthique et à la conformité peuvent affecter la performance des entreprises a été présenté auprès de 163 managers lors d'un colloque à Banff (Alberta) réunissant les principaux managers des différentes filiales canadiennes ;
- un dispositif d'alerte professionnelle a été ouvert aux collaborateurs Colas début 2017 ;
- la session de formation éthique en e-learning « Fair Play », réalisée sous la forme d'un *serious game*, est en cours de déploiement auprès des collaborateurs (dans les filiales France dans un premier temps) depuis le premier trimestre 2017.

D.2 : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Information qualitative

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient. Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité de circulation, les infrastructures de transport ne présentent pas de risques ni d'impacts directs sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- l'élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie) ;
- l'amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit) ;
- la fabrication d'équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit (se reporter au paragraphe B.3). Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

D.3 : Les autres actions engagées, au titre des informations relatives aux engagements sociétaux, en faveur des droits de l'homme

Information qualitative

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues, dont Colas fait partie, s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) (cf. partie I – G).

Le groupe Colas est présent dans plus de 50 pays sur cinq continents et poursuit un modèle centré sur des implantations permanentes employant des collaborateurs locaux. Colas s'attache à privilégier un recrutement local partout dans le monde et, de ce fait, emploie peu de collaborateurs expatriés : environ 300, en provenance d'une vingtaine de pays, sur un total de 22 000 collaborateurs à l'international. Le recours à du personnel local et un comportement respectueux vis-à-vis des collaborateurs concourent au respect des droits humains.

En France et à l'international, le groupe Colas s'engage à respecter les lois et réglementations, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en vérifiant, lors des audits internes, que ces droits sont effectivement respectés. Il n'y a pas de signe que Colas soit particulièrement exposé sur ces sujets. Principalement présent dans les pays de l'OCDE où il réalise environ 90 % de son activité, Colas est pratiquement absent des pays figurant sur les listes de pays à risque sur ces questions. De plus, sa politique d'intégration verticale le protège mécaniquement d'un recours systématique aux achats extérieurs et à la sous-traitance.

Le domaine des achats et de la sous-traitance est souvent considéré comme un sujet à risque. Colas est dans une position particulière puisque la nature de son activité ne se prête pas aux délocalisations (le béton, les enrobés bitumineux ne peuvent être produits ou mis en œuvre dans un pays pour une infrastructure située dans un autre pays). Les achats dans les pays à risque sont conduits par des équipes Colas elles-mêmes implantées dans ces pays, ce qui permet de limiter le risque de contracter avec des fournisseurs qui violeraient ces droits, compte tenu à la fois de cette présence locale et des systèmes de management.

La Direction de l'Audit a pour consigne de lancer une alerte en cas de détection d'un problème de cette nature lors d'une mission, même si aucune plainte n'est déclenchée. En 2010, un exercice d'audit et de notation par l'agence BMJ n'avait pas relevé de fragilité particulière sur ces questions.

Risques – faits exceptionnels – litiges

L'analyse, le suivi et la prévention des risques liés aux caractéristiques des métiers sont, de longue date, des principes essentiels dans la gestion du groupe Colas, placés au niveau le plus adapté à leur appréhension. L'organisation décentralisée du Groupe demeure la clé de la gestion de ces risques.

L'évaluation et la politique générale en matière de risques aux niveaux centraux sont gérées notamment par les remontées d'informations à travers le reporting ou, à l'inverse, par la diffusion des meilleures pratiques. Mais ce sont les filiales et les établissements qui traitent, maîtrisent et suivent leurs risques. Le recensement et l'analyse des risques majeurs sont formalisés une fois par an par les directions générales opérationnelles. Cette cartographie des risques est exprimée sous forme de recensement des principaux risques de nature à remettre en cause des objectifs opérationnels, financiers et stratégiques. Cette analyse est la source de plans d'actions destinés à tenter de réduire les risques ainsi identifiés. Elle est complétée par une politique de prévention basée sur un suivi de la sinistralité, une analyse des phénomènes de causalité et des retours d'expérience. La coordination et l'animation au niveau central, à travers des outils de reporting, permettent de mieux identifier et d'analyser les risques, de centraliser les retours d'expérience pour les rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention.

LES RISQUES LIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ET AUX MARCHÉS

L'activité et les résultats de Colas sont notamment sensibles à :

- l'évolution de l'environnement macroéconomique dans les principaux marchés (France, Europe, Amérique du Nord) où le Groupe est implanté : celle-ci peut avoir des conséquences en matière de volumes d'activité, d'intensité concurrentielle et de niveaux de prix ;
- l'évolution de la commande publique, dans la mesure où 59 % environ de l'activité du Groupe est réalisée avec des clients appartenant au secteur public (notamment avec les collectivités territoriales en France), ainsi que la capacité des clients publics à se financer. La montée de l'endettement public, la situation des finances publiques dans de nombreux pays, les programmes d'austérité qui en résultent et, en France, la baisse des dotations de l'État aux collectivités élèvent ce facteur de risque. Par ailleurs, des considérations administratives et politiques peuvent également influencer sur le niveau des commandes publiques, que ce soit, par exemple, à cause de l'émergence difficile de consensus sur les budgets, d'échéances électorales, de projets de regroupement de certaines collectivités ou de changements d'administration, ces derniers pouvant se traduire par la remise en cause ou le retard de projets d'infrastructures déjà approuvés ou à l'étude.

Toutefois, l'importance des activités de maintenance et d'entretien des infrastructures indispensables à la mobilité des hommes et des marchandises et donc à l'activité économique, la large répartition géographique des implantations, la diversité des activités, le grand nombre de chantiers réalisés, la capacité à pouvoir répondre à des formules de contrats complexes sont des éléments qui viennent pondérer ces risques.

LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE ET LE RISQUE PAYS

Colas, présent dans plus de 50 pays, est exposé à des risques spécifiques aux pays dans lesquels il opère. L'activité du Groupe étant réalisée à 93 % en Europe (incluant la France), en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada) et en Australie, l'exposition au risque pays est faible, de même que les risques de non-paiement, puisque le chiffre d'affaires est réalisé en majorité pour des clients publics (États, collectivités territoriales), avec de nombreux contrats de faible montant. L'activité dans des pays à risques, avec des notations faibles par les organismes internationaux ou d'assurance-crédit, est concentrée sur des contrats dont les financements proviennent le plus souvent d'organismes de financement multilatéraux (FED, Banque mondiale, etc.).

Compte tenu du nombre de clients extrêmement dispersés dans l'activité routière, l'étanchéité, la sécurité signalisation et les matériaux de construction (nombreux clients privés, collectivités locales), le risque de contrepartie significatif est faible. Dans l'activité ferroviaire, une part très importante est réalisée avec les entreprises ou organismes d'État en charge des infrastructures. Pour la partie privée, l'analyse préalable du client, complétée par le recours, chaque fois que cela est possible, à des organismes d'assurance-crédit, réduit ce risque. Les risques les plus importants peuvent être chiffrés à travers l'analyse statistique à quelques centaines de milliers d'euros. La crise financière, en augmentant ces risques, a renforcé les procédures préalables à la signature et au démarrage des contrats de construction.

LES RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Colas a une sensibilité à la régularité de son approvisionnement et aux variations du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel et gaz de chauffage, huiles) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier, le cuivre ou l'aluminium dans les activités de sécurité signalisation, étanchéité et ferroviaire. Les matières premières les plus sensibles sont le bitume et les autres produits pétroliers.

RISQUE D'APPROVISIONNEMENT

Des retards ou des ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des coûts supplémentaires directs et indirects dans l'activité routière ou l'étanchéité. Ce risque n'est pas systémique, sauf en cas de conflit et de rupture totale d'approvisionnement pétrolier, et peut affecter pour une durée variable un pays ou plus vraisemblablement une région. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, Colas s'est doté d'une Direction Bitumes Groupe et de Directions Bitumes dans certaines grandes zones géographiques (Amérique du Nord) afin de renforcer les capacités d'approvisionnement (accord d'achats en quantité, importation). Colas a ainsi développé une politique de capacité de stockage au fil des années, en France métropolitaine, en Europe, dans les Départements d'outre-mer, dans l'Océan Indien et, sur une plus grande échelle, en Amérique du Nord. Le risque lié à des fermetures provisoires ou possibles de nouvelles installations de raffinage en Métropole a été fortement réduit depuis 2013 avec la baisse généralisée de consommation de bitume en France et dans les pays européens limitrophes. Il peut rester présent dans certaines régions en Amérique du Nord ou en Afrique.

RISQUE LIÉ À LA VARIATION DES PRIX

Le prix du bitume a connu d'importantes variations de prix d'achat depuis plusieurs années. Le risque lié à ces fluctuations est limité par plusieurs facteurs : le nombre et le montant moyen des contrats, qui permettent d'appréhender souvent le prix dans l'offre au client, et les clauses de révision et d'indexation présentes dans de nombreux contrats en France et à l'international. Ce paramètre est intégré dans la négociation contractuelle par les collaborateurs, qui sont sensibilisés à cette question. Dans certaines régions, des contrats de fourniture à prix garantis pour une période peuvent être signés. Pour des contrats importants, à l'obtention de la commande, des politiques de couverture peuvent être prises au coup par coup. Il reste une part d'activité, comme la vente de produits manufacturés à tiers, où les hausses du prix du bitume ou des produits pétroliers sont répercutées dans la mesure où la situation concurrentielle le permet.

Compte tenu de ces éléments, il est impossible de mesurer la sensibilité du compte d'exploitation aux variations des prix des matières premières du fait des milliers de chantiers exécutés dans des contextes juridiques de protection variables et des hausses différentes entre zones géographiques.

Enfin, il existe un risque indirect en cas de hausse du prix de ces produits chez les clients qui, du fait de l'augmentation induite du prix des travaux ou des prestations, peuvent réduire le volume de leurs commandes.

LES RISQUES JURIDIQUES

RISQUES DE CONFORMITÉ

Les activités de Colas sont caractérisées par l'importance du nombre de contrats (environ 90 000 par an) et par une passation et une exécution décentralisées de ces derniers (800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux réparties à travers le monde). Outre les règles toujours applicables (droit de la concurrence, droit pénal, etc.), la plupart des contrats passés avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices sont soumis à des règles particulières, que cela soit au niveau national ou international. Du fait de cette multiplicité de contrats et d'une organisation décentralisée, Colas peut être confronté et exposé à une occurrence de non-respect des règles juridiques, notamment dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles ou de la corruption, malgré des efforts importants de prévention en amont (information, formation, charte, etc.), le développement de programmes de conformité depuis 2015 (qui ont complété un code d'éthique) et une politique systématique de sanctions. Ces risques, qui peuvent se traduire pour l'entreprise par des sanctions financières (sanctions des autorités de concurrence par exemple), pourraient en outre engendrer des risques pénaux ou civils ou de perte de marchés (interdiction de répondre à certaines commandes) ou de perte d'image. L'occurrence et l'évaluation de ce risque sont très difficiles à mesurer.

LITIGES SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les sociétés sont engagées dans des procès ou litiges qui sont dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés selon une méthode comparable à celle des exercices précédents, basée sur les retours d'expérience et l'analyse des directions et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation nette du Groupe dans son ensemble. Les principaux litiges en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous :

Dossiers Conseil de la concurrence hongrois et dommages et intérêts réclamés dans ce cadre en Hongrie

Entre 2004 et 2012, le Conseil de la concurrence hongrois avait condamné une dizaine de sociétés hongroises, dont les filiales de Colas, pour ententes illégales conclues à l'occasion d'appels d'offres relatifs à des marchés publics. Les sanctions infligées ont été payées et les recours ont été rejetés.

Dans le prolongement de ces différentes décisions, certaines des sous-filiales hongroises de Colas ont fait l'objet de demandes de plusieurs sociétés réclamant des dommages et intérêts devant les tribunaux hongrois en réparation du préjudice prétendument subi du fait de ces ententes. Il reste toujours deux affaires en cours (i) l'une concernant la ville de Budapest et (ii) l'autre concernant désormais le seul État hongrois (autoroute M3) devant la Cour de Budapest, puisque la Structure Nationale de Développement Hongroise (société d'autoroute) a vu ses demandes rejetées définitivement, faute d'intérêt à agir.

Contrôles Urssaf

Fin 2009, l'Urssaf a notifié à Colas un redressement concernant des allègements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon » au titre des exercices 2006 à 2008. L'Urssaf demande le paiement de tous les allègements de charges sociales relatifs à ces dispositifs, dès le premier euro, sous forme d'une taxation forfaitaire, notamment au motif que les sociétés du Groupe concernées n'auraient pas délivré les informations nécessaires sous forme dématérialisée. Selon l'Urssaf, cette délivrance d'information sous forme dématérialisée est exigée par le Code de la sécurité sociale. Colas et ses filiales estiment que les conditions d'une taxation forfaitaire prévue par l'article R. 242-5 du Code de la sécurité sociale ne sont pas réunies dès lors qu'elles ont remis sous forme papier les documents ou justificatifs nécessaires à la réalisation du contrôle et que leur présentation en permettait l'exploitation. Le montant afférent à ce redressement, en ce compris les majorations de retard, est évalué au 31 décembre 2016 à 56,8 millions d'euros. Les tribunaux de la sécurité sociale sont saisis de ce contentieux.

Contentieux fiscal au Canada au titre de l'assistance technique facturée par Colas à ses filiales Colas Canada Inc. et Sintra Inc.

L'Agence du revenu du Canada conteste la déductibilité des frais d'assistance technique facturés par Colas maison mère à ses filiales Colas Canada Inc. et Sintra Inc. pour les exercices 2004 à 2012 (pour Sintra, seulement pour l'année 2004) au motif notamment que le montant de ces frais est excessif et que la documentation supportant ces frais est insuffisante. Les avis de cotisations concernant les années 2004 à 2007 qui contestaient toute la déductibilité des frais encourus ont fait l'objet d'un recours à la procédure amiable prévue par la convention fiscale franco-canadienne. Les avis de cotisations concernant les années 2008 à 2012 admettent en partie la déductibilité de ces frais, ils seront aussi contestés dans le cadre de la procédure amiable ci-dessus. Les montants en jeu, tenant compte des derniers avis d'imposition sur cette période, s'élèvent désormais à environ 55 millions d'euros. Ce montant inclut un montant lié au refus présumé de la déduction des frais d'assistance technique pour les années 2013 à 2016 dans leur totalité ainsi que les intérêts et pénalités au 31 décembre 2016.

Réclamations civiles au Québec liées à des allégations de fraudes et manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics

Dans le cadre du programme de remboursement volontaire institué par la province du Québec en 2015, Sintra a fait part de son intention de participer au programme et a déposé une offre de règlement de 10,7 millions de dollars canadiens en contrepartie d'une quittance globale à obtenir.

Le processus d'approbation de cette offre par les organismes publics se déroule sous la supervision de l'Administrateur du programme de remboursement volontaire et le contrôle du ministre de la Justice. Ce processus s'achèvera le 1^{er} novembre 2017. À défaut d'approbation des organismes publics, ces derniers retrouvent leur droit de poursuivre en justice le préjudice prétendument subi.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION, DE POLLUTION ACCIDENTELLE

Ce risque dont l'importance est variable selon la taille et la nature d'activité des sites est considéré comme non significatif pour la plupart des sites industriels, du fait de leur taille limitée. Ces sites sont cependant sous surveillance régulière, pour réduire l'occurrence de tels événements (les procédures de permis de feu et les audits par thermographie infrarouge des installations thermiques et électriques, par exemple, renforcent les actions de maintenance préventive). Le site d'Axter, à Courchelettes (France), pour la production de membranes d'étanchéité, est le plus important ou le plus sensible de par sa nature d'activité et est traité spécifiquement. Le site de SRD, à Dunkerque (France), de production de bitume et autres produits raffinés est définitivement arrêté et un mémoire de mise en sécurité définitif a été adressé aux autorités : au-delà des réglementations, il est suivi en liaison avec le département ingénierie de sa compagnie d'assurances, lequel émet des recommandations en matière de prévention des risques.

L'ensemble des sites font l'objet de couvertures d'assurances adaptées.

Par ailleurs, certains des sites de production du Groupe pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles (ruptures de canalisations ou d'installations de stockage), même si les installations sont conçues et font l'objet d'une maintenance pour réduire au maximum l'occurrence de tels événements (exemple : bacs de stockage et vannes de barrage). Compte tenu de la multiplicité des sites, de leur taille modeste et de la gestion de ces risques, un éventuel incident devrait être de portée limitée et non significatif au niveau du Groupe.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Émissions de CO₂

Les processus de production des installations industrielles du Groupe entraînent l'émission de CO₂. En 2016, la plupart des installations ne sont pas soumises à la procédure des quotas à l'exception de SRD, de quelques postes d'enrobage au Danemark et en Belgique, et d'une quinzaine de postes en France qui y sont assujettis depuis début 2013. Certains de ces postes sont dans l'obligation d'acquiescer des droits d'émission sur le marché. Les déclarations des émissions de ces installations sont contrôlées annuellement par des cabinets d'auditeurs agréés. Il ne peut être exclu qu'à terme la procédure de quotas soit élargie à un nombre plus grand d'installations.

Les autres émissions atmosphériques sont encadrées par des contrôles réguliers des autorités extérieures et par des organismes agréés.

Se référer au rapport de Développement responsable établi selon l'article 225 du Code de l'environnement [France].

Déchets

L'activité de recyclage de Colas représente des volumes importants : désormais les deux tiers environ des postes d'enrobage recyclent des fraisats d'enrobés, tandis que les plateformes de recyclage acceptent un volume de matériaux comparable à la production de 17 carrières (pour plus de détails, se référer au rapport de Développement responsable établi selon l'article 225 du Code de l'environnement [France]). Cette importante activité de recyclage nécessite un contrôle adapté des flux entrants et une responsabilisation des générateurs de déchets, lesquels ne proviennent pas toujours des chantiers de Colas. Comme les matériaux acceptés dans les installations de Colas sont des enrobés bitumineux ou des matériaux inertes, donc sans risques, l'économie de cette activité ne permet pas des contrôles analytiques systématiques. Dans ce contexte, on ne peut pas exclure qu'une centaine de milliers de tonnes de matériaux de déconstruction présents sur les plateformes de recyclage de Colas en France ou à l'international puissent se révéler non conformes, sans qu'il soit possible d'en restituer la responsabilité d'origine aux maîtres d'ouvrage concernés. Selon la réglementation de la plupart des pays, ce sont en effet ces derniers qui ont normalement la responsabilité afférente à la nature (chimique) de leurs déchets.

Remise en état des sites d'exploitation

Les sites industriels du Groupe relèvent, en France, de la réglementation des installations classées, et, dans d'autres pays où le Groupe opère, de réglementations similaires. En France, des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrière sont définis avec les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Les engagements de remise en état de l'ensemble des carrières du Groupe sont provisionnés dans les comptes, et révisés et ajustés périodiquement. Au 31 décembre 2016, ces provisions s'élevaient à 168 millions d'euros. En cas de durcissement des législations, les coûts de remise en état éventuels pourraient augmenter.

Une politique systématique de certification environnementale (norme ISO 14001 par exemple) est menée. La documentation et la mesure des progrès sont réalisées par un travail d'animation des audits de suivi et de certification avec l'aide d'organismes extérieurs et de moyens internes, et s'appuient sur un système de check-lists mondialisées, déployées depuis cinq ans, qui couvrent désormais la plupart des activités de production de matériaux et permettent de consolider les plans d'action. En 2016, 85 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'activité de production de matériaux de Colas dans le monde est couvert par au moins une certification ou l'usage des check-lists internes. L'ensemble du dispositif a été intégré au système de contrôle interne pour la France et l'international.

En ce qui concerne la remise en état du site de SRD, désormais arrêté définitivement, des engagements sont provisionnés dans les comptes de la société et une équipe a été mise en place pour définir en 2017 un programme de dépollution avec les autorités, tandis qu'un programme de déconstruction est en cours de lancement.

Risques géologiques

Une étude du BRGM réalisée sur un ensemble de carrières en Métropole a fait apparaître pour certains sites de carrières la présence d'actinolite (roche naturelle dont une des formes contient des fibres asbestiformes). Des études sont en cours par un groupe de travail réunissant l'INRS, le BRGM et les organisations professionnelles de la route pour la mise au point d'une méthode reconnue d'analyse des risques. Colas participe activement à ces travaux. En fonction de ces études et des décisions qui seront prises, certains sites en nombre a priori limité pourraient voir leur capacité de production réduite ou même pourraient être fermés. Depuis que cette étude du BRGM a été publiée, de nombreuses réunions ont été engagées entre la Profession et les ministères concernés, des études complémentaires ont été lancées, mais aucune politique publique n'a encore été adoptée.

Conformité réglementaire

Un site est classé Seveso « seuil haut » : il s'agit du site de production d'émulsifiant de Galway, en Irlande. Par ailleurs, en dehors du contexte européen, il faut citer la raffinerie KBC en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) et quelques dépôts d'explosifs en Afrique et dans l'Océan Indien. Ces installations sont gérées selon les mêmes règles de prévention qu'en Europe mais dans des cadres administratifs différents en fonction des pays hôtes. Tous ces sites nécessitent la mise en place d'outils de gestion spécifiques de la sécurité et sont soumis à des législations nationales et européennes très contraignantes. Ces exigences sont en général devenues plus strictes au fil du temps. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient encore plus exigeantes, les investissements et charges de mise en conformité pourraient augmenter à l'avenir.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Groupe peut être confronté au risque d'accidents du travail, notamment en raison de l'utilisation d'engins de chantier et d'équipements industriels, ainsi qu'au risque d'accidents de la circulation routière, que ce soit dans le cadre des déplacements des collaborateurs ou lors de l'acheminement de convois exceptionnels. Le Groupe mène, depuis de très longues années, une politique extrêmement volontariste de prévention, de formation, d'accueil sécurité des nouveaux collaborateurs et de recherche (exosquelette, bulle sécurité pour les engins...). Des actions importantes sont menées par ailleurs dans le domaine des transports d'engins de chantier ou d'équipements industriels (rappel des réglementations en matière de convoi exceptionnel, généralisation d'un logiciel de calcul des charges, élaboration par chaque filiale d'un plan d'action transport, rappel des instructions et procédures d'arrimage des engins transportés, rappel des procédures de contractualisation des transports et des locations de matériel), en matière de prévention d'incendie (notamment dans les activités de travaux d'étanchéité) et dans les activités de travaux à proximité de réseaux sensibles (gaz, électricité, etc.).

RISQUES CHIMIQUES POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Bitume et rayonnements ultraviolets

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer) relative aux fumées de bitume. Le Circ, référence scientifique mondiale sur le sujet, n'avait pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières et ce, malgré le nombre important d'études réalisées. À l'issue des conclusions du Circ, aucune position nouvelle n'a été adoptée par les autorités nationales des différents pays dans lesquels Colas travaille, si ce n'est en France.

En France, les conclusions de l'Anses (Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) concordent, quant à elles, avec les analyses de risque effectuées par la profession. 2016 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications.

Le seul effet nocif sur la santé qui soit avéré, pour des collaborateurs exposés aux fumées de bitume sur les chantiers routiers, est celui d'une irritation des voies respiratoires et des yeux. Afin de suivre les expositions du personnel à ce risque d'irritation, un travail important a été engagé par l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) afin de mettre au point une méthode globale de mesure des fumées de bitume inhalées par le personnel ; ce travail s'est achevé en 2015 : la profession et notamment Colas y ont largement participé. Une grille d'évaluation portant sur l'efficacité des moyens de prévention a été élaborée et servira de cadre aux agents de l'assurance maladie. Un suivi des expositions du personnel avec la nouvelle méthode de mesure permettra d'enrichir une base de données qui sera examinée au minimum tous les cinq ans.

Le classement du risque lié à l'exposition aux fumées de bitume est faible et suffisamment réduit, sauf dans les utilisations en milieu fermé pour lesquelles une analyse de risque spécifique est nécessaire en raison de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des questions de ventilation. Il ne peut être exclu que, si de nouvelles études établissaient un lien, même incertain, entre utilisations routières du bitume et cancer, de nouvelles réglementations pourraient être prises, même si rien n'indique à ce stade une telle évolution. L'image du Groupe, en tant qu'acteur de premier plan de la profession routière, pourrait être affectée par d'éventuelles nouvelles campagnes médiatiques, de nouvelles décisions de justice ou de nouvelles études scientifiques en la matière.

Colas continue de procéder à des mesures régulières de l'exposition aux fumées de bitume de ses collaborateurs sur les chantiers (suivi coordonné par la Direction des Ressources Humaines avec le concours de la Direction Environnement), cherche à faciliter le travail des chercheurs et des médecins du travail, et promeut, auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage, la généralisation de l'emploi d'enrobés et d'asphaltes tièdes, qui permettent de réduire significativement les températures d'application des produits contenant du bitume et de quasiment supprimer les émissions de fumées de bitume. Le Groupe généralise les solutions d'organisation des travaux visant à limiter l'exposition des compagnons au bitume et poursuit de manière proactive sa politique d'innovation pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs : il a ainsi mis en place, partout où cela est possible, une politique d'achat de finisseurs (matériel d'application d'enrobés) bénéficiant d'un système d'aspiration de fumées sur chantier ; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 55 % des expositions en cas d'utilisation de ces dispositifs. Le Groupe veille également à limiter la température des matériaux à répandre dans les limites des règles de qualité et utilise de manière croissante des enrobés tièdes ; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 27 % des expositions en cas d'utilisation des enrobés tièdes. Pour l'ensemble des activités utilisant le bitume dans le monde, le Groupe dispose de techniques permettant une application à une température inférieure à 200 °C. Colas est l'inventeur de certaines de ces techniques, notamment pour les asphaltes (dans ce dernier cas, Colas a mis son savoir-faire à la disposition de l'ensemble de la profession en France métropolitaine, où il produit ces matériaux).

Par ailleurs, la nature des activités du Groupe amène de nombreux collaborateurs à travailler en plein air et à être exposés de manière répétée au rayonnement ultraviolet (UV) solaire, principal facteur de risque environnemental des cancers de la peau. Des consignes de prévention destinées à protéger des UV ces salariés ont été mises en place et font l'objet de rappels réguliers (axe 1 de la nouvelle politique sécurité déployée en 2016) : port de vêtements couvrants, d'un casque et de gants.

Poussières et solvants

L'exposition aux poussières de silice mobilise les acteurs de la santé au travail, tant sur les chantiers que sur les installations de carrières et gravières. Ce risque est fortement réduit grâce aux actions déployées en France comme à l'international (cabines d'engins fermées, conditionnées et filtrées, port de masques anti-poussières simples, techniques diverses d'abattement des poussières [brumisation, arrosage...], renouvellement du matériel de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration).

Le risque lié à l'emploi de solvants est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers, dans les laboratoires, en France comme à l'international, grâce à la politique engagée pour en restreindre l'utilisation et la mise en place d'équipements de sécurité. Plus des trois quarts des fontaines de dégraissage dans le Groupe n'utilisent plus de solvants chlorés ou pétroliers pour le nettoyage des équipements d'ateliers ou de laboratoires. Ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, végétaux ou des solutions à base de liquide lessiviel.

Amiante

Arguant d'une exposition à l'amiante, d'anciens salariés (en ce compris leurs ayants droit) de SRD (incluant certains collaborateurs de la société BP avant l'apport partiel d'actif du 31 décembre 1991) ont engagé des procédures à l'encontre de la société BP et/ou SRD et à l'encontre de la Caisse professionnelle d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence. À ce stade, la procédure en vue de voir reconnaître la maladie professionnelle liée à une exposition à l'amiante ainsi que son opposabilité à l'employeur est toujours en cours pour 21 dossiers. Si la maladie professionnelle était reconnue et déclarée opposable à l'employeur (et par conséquent le cas échéant à SRD), celui-ci pourrait voir ses cotisations futures majorées et pourrait avoir à supporter les conséquences financières de la reconnaissance de la maladie professionnelle dans le cadre de la recherche de sa faute inexcusable (deux actions en faute inexcusable engagées).

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence d'actinolite amiantée (roche naturelle dont une des formes pourrait contenir des fibres asbestiformes) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Colas participe au groupe de travail réunissant l'INRS, la DGT, l'OPPBTP, l'UNICEM et les organisations professionnelles de la Route afin de recourir à une méthode reconnue d'analyse des matériaux enrobés et des granulats. L'ANSES doit finaliser, pour la fin du 1^{er} trimestre 2017, un cahier des charges pour établir une méthode d'analyse en vue d'une campagne de mesurage. Dans cette période transitoire, l'USIRF, aux travaux de laquelle Colas participe activement, a publié un guide de prévention « poussières », élaboré avec l'OPPBTP et en liaison avec la DGT.

Conclusion sur le risque de santé au travail

On peut estimer que Colas exerce ses métiers dans un contexte de complexité importante sur l'aspect du risque chimique. Ce sujet identifié depuis longtemps est un des axes majeurs de la politique menée en matière de développement responsable. Plus que propre au métier de Colas, cette complexité traduit plutôt une prise de conscience sociétale de plus en plus aigüe, comme l'illustre le règlement européen REACH par exemple. Pour Colas, ce risque est évalué avec soin ; il semble toutefois de portée limitée. Colas est engagé dans une politique de dialogue, notamment avec les communautés scientifiques.

RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DES CONTRATS

Les risques généraux d'exécution des contrats sont relativement limités par le nombre important de contrats et la faible valeur moyenne de chacun. Cependant, il existe également des contrats de taille importante exécutés par certaines filiales, notamment des contrats du type concession ou PPP. Pour ces grands projets, en raison de leur complexité, les risques sont plus significatifs en matière de conception, de sujétions (géologiques, archéologiques, mise à disposition des terrains pour construire l'ouvrage), d'estimations des coûts, de réalisation, de délais d'exécution (exemple : libération tardive de terrains par le client), etc.

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET AUX PHÉNOMÈNES NATURELS

Les activités de Colas peuvent être sensibles aux phénomènes naturels, et particulièrement aux conditions météorologiques. Lorsqu'elles sont défavorables (pluies, neige, gel), elles peuvent conduire à des arrêts de chantier ou d'activité, entraînant une non-couverture des coûts fixes. Elles peuvent également entraîner des coûts supplémentaires de réalisation des travaux (recours accru à l'intérim, locations de matériel), les chantiers devant être réalisés dans des délais plus restreints.

Par ailleurs, l'activité de Colas pourrait éventuellement être perturbée par des phénomènes naturels (tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre...) pouvant entraîner l'interruption des activités ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction.

De tels événements peuvent se traduire par une baisse de chiffre d'affaires ou entraîner des dépenses supplémentaires, dont une partie peut être prise en charge par les assurances.

RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS

Le Groupe a fondé une partie importante de son développement sur des opérations de croissance externe. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait être notamment limitée par la valorisation excessive ou par l'absence de cibles appropriées, par la concurrence pour les projets d'acquisition ou, plus ponctuellement, par l'application du droit de la concurrence. Il ne peut pas être exclu que, pour différentes raisons, Colas puisse rencontrer des difficultés d'intégration d'acquisitions éventuelles dans son organisation, pouvant se traduire par des résultats et des flux de trésorerie inférieurs aux attentes, pouvant aller jusqu'à des dépréciations de goodwill.

Toute acquisition d'entreprise fait l'objet de demandes préalables d'investissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition.

RISQUES LIÉS AU PERSONNEL

L'activité de Colas repose sur son capital humain, de sorte que le Groupe, qui doit assurer le renouvellement des générations, est confronté à des risques en matière de recrutement, de formation, de fidélisation, de maîtrise des coûts salariaux et de mouvements sociaux. Par ailleurs, l'indisponibilité pour quelque raison que ce soit ou la disparition de l'un des membres de l'équipe dirigeante pourrait ralentir certains projets de développement et affecter la direction opérationnelle du Groupe. L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont ainsi des axes prioritaires de la politique de ressources humaines du Groupe.

LES RISQUES DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 717 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 656 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à plus d'un an confirmées et non utilisées à cette date (contre 1 490 millions d'euros au 31 décembre 2015).

En janvier 2017, le Groupe a renouvelé 490 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à cinq ans.

Les crédits bancaires confirmés contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

La répartition des emprunts portant intérêt par échéance au 31 décembre 2016 est la suivante :

en millions d'euros	Échéances		Échéances à plus d'un an				Total 2016	Total 2015
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et +		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22	16	13	11	54	116	166
Emprunts issus des locations-financements		3	2	1	1	1	8	9
Emprunts et dettes financières divers		1					1	1
Sous-total	73	26	18	14	12	55	125	176
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	42							
31 DÉCEMBRE 2016	115	26	18	14	12	55	125	
Rappel 31 décembre 2015	106	57	23	17	14	65		176
Partie à moins d'un an de la dette long terme							73	44

Au 31 décembre 2016, les lignes de crédit confirmées/utilisées sont les suivantes :

en millions d'euros	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit	998	726	55	1 779	73	70	55	198

LES RISQUES DE MARCHÉ

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

NATURE DES RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST EXPOSÉ

Risque de taux

La charge financière du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt car les dettes financières à taux variable sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée à taux variable. Outre les dettes à taux variables figurant au bilan, la saisonnalité de l'activité peut entraîner le recours à des emprunts à court terme.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

La part de la dette financière courante et non courante à taux fixe après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice, et hors concours bancaires courants, est de 39 % (59 % en 2015).

Les dettes à taux variables non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

en millions d'euros	Échéances						Total
	Moins de 1 an ⁽¹⁾	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et +	
	73	16	8	8	4	13	122

(1) Les dettes à taux fixes à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2016, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

en millions d'euros	Taux variables	Taux fixes	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	759		759
Emprunts ⁽¹⁾⁽²⁾	(189)	(11)	(200)
Concours bancaires courants	(42)		(42)
Position nette avant gestion	528	(11)	517
Couverture de taux ⁽²⁾	67	(67)	
Position nette après gestion	595	(78)	517
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽³⁾	(499)		(499)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	96	(78)	18

(1) Y compris (2) millions d'euros de juste valeur de swaps de taux comptabilisée en « Autres produits et charges comptabilisés ».

(2) Les dettes à taux fixes et les couvertures de taux à moins d'un an sont considérées comme étant à taux variable.

(3) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 1 million d'euros.

Risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation et que la plus grande partie de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro (56 %).

Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux, de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Plus d'un cinquième de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la devise de chaque pays (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).

La répartition de la dette financière courante et non courante par devise au 31 décembre 2016 est la suivante :

en millions d'euros	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Dette financière au 31 décembre 2016					
- Non courante	55	-	55	15	125
- Courante	53	-	7	55	115
Dette financière au 31 décembre 2015					
- Non courante	89		70	17	176
- Courante	37	7	8	54	106

(1) Contre-valeur en euros.

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, coentreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change car ces entités n'ont pas vocation à être cédées.

Des couvertures de change à terme sont utilisées dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents prêtés ou empruntés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires.

Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques « pays ».

Risques sur matières premières

Il convient de se reporter à la section « Les risques sur matières premières » du présent document.

PRINCIPES ET RÈGLES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE UTILISÉES PAR LE GROUPE

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des contreparties financières françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition aux risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2016 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par échéance finale pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

Couverture du risque de taux

Swaps de taux en millions d'euros	Échéances			Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2016	31/12/2015
Sur actifs financiers	-	-	-	-	-
Sur passifs financiers	33	3	71	107	308

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les 25 années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2016, le montant du notionnel de ce swap est de 57 millions d'euros (49 millions de GBP).

Couverture du risque de change

en millions d'euros	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	CZK ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2016	31/12/2015
Achats à terme	100	8	23	45	176	199
Ventes à terme	106	6		11	123	68

(1) Contre-valeur en euros.

Couverture du risque de matières premières

en millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Achats à terme	1	0
Ventes à terme	3	1

Les achats et ventes à terme correspondent à des couvertures de projets routiers ainsi qu'à des couvertures sur achats d'électricité.

Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2016, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (17) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir une partie des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : 0 million d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (17) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : 0 million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (16) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 16 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (1) million d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de +1 % (et respectivement de -1 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (17) à (13) millions d'euros (et respectivement à (22) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de l'euro de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture resterait à (17) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers resterait à (17) millions d'euros, y compris ICNE.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

LES ASSURANCES ET LA COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe veille à protéger les actifs, les biens et les personnes contre les sinistres prévisibles qui peuvent être assurables, tout en préservant sa compétitivité. Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque ou l'assurance du risque.

Le transfert à l'assurance est conditionné à la définition et l'évaluation du risque (probabilité et survenance du dommage). Les risques principaux sont obligatoirement assurés.

La Direction des Risques et Assurances de Colas supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion des risques de ses filiales. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (auquel cas il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

Responsabilité civile

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produits, exploitation et décennale.

Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à 5 millions d'euros.

Domages

Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

Construction

Pour les ouvrages en construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

Une politique de prévention initiée de longue date et renforcée chaque année permet d'avoir un réel partenariat avec les compagnies d'assurances et a permis au Groupe de renouveler les polices d'assurance dans des conditions relativement identiques aux années précédentes.

Prises de participation

Au cours de l'exercice 2016, les prises de participation significatives⁽¹⁾ ont été les suivantes :

Nom de la société	Siège social	% de détention
Al-Zawawi	Bawshar (Oman)	60,00
Jougla et Fils	Saïx (France)	100,00
Al-Dhahira Ltd	Hong Kong	50,00
Granulats du Châtillonnais	Longvic (France)	65,00
Thanomwongse Service	Bangkok (Thaïlande)	37,50

(1) Seuil d'information retenu : investissements supérieurs à 150 000 euros.

Stratégie

La stratégie poursuivie par le Groupe est une stratégie de croissance rentable qui intègre une démarche de développement responsable, déclinée sur les plans sociaux, sociétaux et environnementaux, et qui vise à répondre aux besoins du monde actuel en termes de mobilité, d'urbanisation et d'enjeux environnementaux. Elle repose sur les axes suivants :

– **renforcer et étendre le réseau d'implantations pérennes dans le monde**, principalement par croissance externe, pour établir et développer des positions de leader locales, et bénéficier d'une bonne diversification géographique favorable à la répartition des risques. Dans une logique de gestion des risques, Colas a privilégié et privilégie les investissements dans des pays développés (Amérique du Nord, Europe ou Australie), puisque son activité nécessite un cadre politique, juridique, fiscal et légal stable. Le Groupe peut également investir de manière ciblée dans d'autres zones où les projets d'infrastructures sont importants, dans la mesure où les projets permettent une protection satisfaisante des investissements réalisés ;

– **maîtriser les matériaux et les ressources nécessaires aux activités**, grâce à un processus d'intégration industrielle optimisée visant à :

- accroître la sécurité et la qualité des approvisionnements nécessaires à l'activité et à la croissance,
- augmenter la valeur ajoutée,
- améliorer la compétitivité, notamment grâce à des synergies et à des économies liées à des distances de transport de matériaux de construction réduites ;

– **poursuivre le développement des activités de spécialités**, qui permettent :

- l'enrichissement de l'offre aux clients,
- le développement de synergies,
- l'entrée dans de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux marchés,
- un positionnement sur des marchés en croissance comme celui du Ferroviaire ;

– **offrir des services élargis**, en poursuivant :

- le développement d'offres complexes, comme les projets de PPP, de concession ou de gestion de réseaux, intégrant toutes les compétences de Colas (techniques – de l'analyse à la prescription et à la conception, à la construction et à la maintenance –, financières et juridiques),
- la réalisation de grands projets complémentaires aux activités traditionnelles de « fonds de commerce » ;

– **innover, et en particulier concevoir de nouveaux produits et techniques**, grâce à une politique de Recherche et Développement ayant pour objectif d'anticiper les exigences des clients en termes de qualité, de confort, de sécurité, de respect de l'environnement et de maîtrise des coûts, et de concevoir la route du futur ;

– **privilégier la rentabilité aux volumes**, avec un objectif d'amélioration permanente des marges pour l'ensemble des activités.

Forces

La force du Groupe réside principalement dans les atouts suivants :

- **un positionnement sur des marchés porteurs à long terme**, où existent de nombreuses opportunités de développement liées à :
 - des besoins importants en construction d'infrastructures de transport dans le monde, soutenus par des facteurs structurels : la croissance démographique, l'urbanisation, l'accroissement des échanges mondiaux, le retard d'équipement des pays émergents, le renouvellement des infrastructures existantes dans les pays matures, la mobilité, les enjeux environnementaux, etc.,
 - des besoins récurrents en entretien et maintenance des réseaux d'infrastructures existants, souvent plus importants que la construction neuve dans de nombreux pays matures.

Les activités de « fonds de commerce » de Colas se caractérisent par une large part d'entretien et de maintenance, et répondent à des besoins récurrents, ce qui a comme conséquence de donner une bonne visibilité sur les perspectives de chiffre d'affaires. Elles sont par ailleurs caractérisées par un nombre très important de chantiers permettant une bonne répartition des risques ;

- **une intégration verticale** en amont de la chaîne de production et une politique de sécurisation des matériaux nécessaires aux activités (granulats, émulsions, enrobés, béton prêt à l'emploi, etc.).

Cette intégration contribue aux performances opérationnelles du Groupe en créant des synergies et en assurant la sécurité et la qualité d'une partie importante de ses approvisionnements. Elle a permis de bâtir des positions fortes dans la production de matériaux ;

- **un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux** implantées dans plus de 50 pays, depuis plus de cent ans pour certaines d'entre elles, et couvrant les cinq continents.

La densité de ce maillage constitue un atout dans des métiers où la présence locale et la proximité avec les clients sont des éléments clés et compte tenu du coût de transport des matériaux utilisés par les activités de travaux (augmenté avec la distance) ;

- **une organisation décentralisée** avec un fort ancrage de proximité, souple, réactive et adaptée aux attentes du marché.

Cette organisation est mise en œuvre à l'échelon mondial tout en s'adaptant à chaque contexte local. Un nombre limité de niveaux hiérarchiques permet de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et le plus efficace. Le Groupe sait ainsi faire preuve d'agilité opérationnelle et de flexibilité, et est capable de s'adapter aux évolutions de ses marchés ;

- **un capital humain** créateur d'intelligence collective, avec des valeurs et une passion façonnées par une longue histoire commune, partagées par 55 000 collaborateurs, transmises par les générations et enrichies par une politique de ressources humaines adaptée ;

- **une politique d'innovation, en particulier dans le domaine technique** qui bénéficie d'un large réseau international dédié rassemblant 2 000 personnes et composé d'un Campus Scientifique et Technique (CST), premier centre de Recherche et Développement privé au monde dans le domaine de la route, d'une cinquantaine de laboratoires régionaux et d'une centaine de bureaux d'études techniques ;

- **des capacités techniques, juridiques et financières reconnues dans l'exécution de contrats complexes** : capable de proposer, là où il est implanté, une offre complète, incluant notamment la conception, le financement, la construction, l'ingénierie et la maintenance de grands projets d'infrastructures de transport, Colas remporte des succès commerciaux majeurs et est en mesure de saisir les opportunités liées au développement d'offres complexes, permettant d'optimiser les besoins des clients et les contraintes de financement (concessions, PPP, PFI, MAC/ASC...) ;

- **une capacité de développement aussi bien par croissance externe que par croissance organique.**

Plus de 170 sociétés de tailles différentes ont ainsi été acquises au cours des dix dernières années. En cumulé, près de la moitié de la croissance des dix dernières années provient de sociétés acquises au cours de cette même période ;

- **une structure financière solide**, avec une capacité à générer des cash-flows sont des atouts pour répondre à certains appels d'offres et qui permettent au Groupe de poursuivre son développement en continuant à investir dans des actifs ciblés.

Perspectives

À fin décembre 2016, le carnet de commandes se maintient à un niveau élevé de 7,1 milliards d'euros, en légère amélioration de 1% par rapport à fin décembre 2015 (+2% à taux de change constants). Alors que le carnet à réaliser en France métropolitaine (2,9 milliards d'euros) est supérieur de 7%, le carnet à réaliser à l'international et en outre-mer (4,2 milliards d'euros) est en retrait de 3%. Quelques contrats importants ont été signés en fin d'exercice comme en Guinée-Conakry pour un client minier (terrassement, génie civil, travaux ferroviaires pour un montant de 129 millions d'euros), en Hongrie pour la construction du contournement de Hódmezővásárhely sur la route 47 (91 millions d'euros) ou encore en France pour la pose de gazoducs sur l'artère Gascogne-Midi et en Saône-et-Loire (91 millions d'euros).

En 2017, le chiffre d'affaires Routes Métropole pourrait connaître une légère progression, le marché ayant probablement atteint en 2016 son point bas. Colas poursuivra ses objectifs, à savoir élargir la palette d'activité des filiales, transformer l'organisation et les modes opératoires et améliorer la marge opérationnelle. L'activité routière à l'international, notamment en Amérique du Nord et en Europe centrale, devrait être en croissance. Les plans de soutien en faveur des infrastructures pourraient apporter leurs premiers effets positifs (Royaume-Uni, Canada et États-Unis). Le Ferroviaire devrait enregistrer également un bon niveau d'activité en France. Pour les autres métiers de Spécialités, les activités de Réseaux, grâce à un carnet de commandes élevé, et d'Étanchéité, avec un marché du bâtiment en reprise, devraient bénéficier de chiffres d'affaires en hausse. Seul le métier de la Sécurité signalisation évoluera encore dans un marché mal orienté.

En fonction de ces prévisions et des éléments disponibles, et à périmètre comparable, le chiffre d'affaires en 2017 devrait être supérieur à celui de 2016. Colas entend poursuivre son développement à l'international, et dispose des moyens financiers nécessaires à cette croissance (organique ou par acquisitions).

Résultat de Colas et son affectation

Les Commissaires aux comptes de la société donneront dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci ont également été examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité d'Entreprise.

Le bénéfice de la société mère s'élève à 249 623 810,34 euros contre 104 980 455,13 euros en 2015. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 984 358 035,10 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale	0 euro ;
- à la distribution d'un dividende pour un montant total de	267 766 891,80 euros ;
- moins l'acompte sur dividende de décembre 2016 (5,45 euros)	177 967 019,55 euros ;
- soit un solde à verser (2,75 euros) à compter du 2 mai 2017	89 799 872,25 euros ;
- le solde au report à nouveau	716 591 143,30 euros.

Le dividende de 8,20 euros (acompte de 5,45 euros plus solde de 2,75 euros) par action de 1,50 euro nominal est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts. Les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été :

- au titre de 2013, de 7,26 euros ;
- au titre de 2014, de 15,40 euros (dont 11,40 euros de dividende exceptionnel) ;
- au titre de 2015, de 5,45 euros.

Nous vous proposons que le solde du dividende de 2,75 euros soit payé en numéraire avec une date de mise en paiement fixée au 2 mai 2017.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite « loi LME », et de son décret d'application n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs qui s'élèvent au 31 décembre 2016 à 30 520 milliers d'euros⁽¹⁾ par date d'échéance à la clôture d'exercice est indiquée ci-dessous :

en milliers d'euros Exercice	Échéance à 1 mois	Échéance à 2 mois	Échéance à 3 mois	Total
2014	89 398	3 166	0	92 564
2015	18 968	1 506	0	20 474
2016	29 822	698	0	30 520

(1) Agences à l'international exclues.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX – ATTRIBUTIONS D'OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET COLLABORATEURS

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de commerce et les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008, révisé en juin 2013, ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008, mise à jour le 10 décembre 2009, qui est relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Rémunération fixe et avantages en nature au titre de l'exercice

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Rémunération variable au titre de l'exercice

La rémunération variable est individualisée : le Conseil a approuvé, pour le Président-Directeur Général, des critères de détermination de la rémunération variable et plafonné celle-ci à un pourcentage de la rémunération fixe (150 %).

La rémunération variable est fondée sur des performances, celles-ci étant déterminées par référence à cinq objectifs qualitatifs et quantitatifs :

- P1 : évolution par rapport au plan du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (30 % si l'objectif est atteint) ;
- P2 : évolution par rapport au plan de la marge opérationnelle courante de Colas (10 % si l'objectif est atteint) ;
- P3 : évolution par rapport au plan du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas (25 % si l'objectif est atteint) ;
- P4 : évolution par rapport à l'exercice précédent du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas (35 % si l'objectif est atteint) ;
- P5 : critères qualitatifs, au nombre de quatre dont un critère RSE (50 % si les objectifs sont atteints).

Ces objectifs qualitatifs et quantitatifs, notamment le niveau de réalisation de ces derniers, ont été établis de manière précise, mais ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité.

Objectif	Méthode de calcul de rémunération variable Prime théorique si le résultat est atteint (en % de RF)
P1 – Résultat opérationnel de l'exercice prévu au plan 2016	30 %
P2 – Pourcentage de marge opérationnelle courante du plan 2016 du métier	10 %
P3 – Bénéfice net consolidé de l'exercice prévu au plan 2016 du métier	25 % + si bénéfice net consolidé prévu par le plan 2016 est inférieur d'au moins 20 % au bénéfice net consolidé de l'exercice 2015, P2 est plafonné à 25 %
P4 – Bénéfice net consolidé réalisé par le métier au cours de l'exercice précédent (BNC 2015)	35 %
P5 – Objectifs qualitatifs dont Éthique et RSE pour 20%	50 %
	150 %
Plafond	150 %

La rémunération globale du Président-Directeur Général prend en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnisation de départ ne lui a été consentie.

Au titre de l'exercice 2016, le montant définitif de la part variable de la rémunération de Monsieur Hervé Le Bouc a été déterminé sur la base de l'atteinte de ces critères quantitatifs et qualitatifs personnels. La part variable a représenté 150 % de la rémunération fixe en 2016 (150 % en 2015), étant rappelé que le plafond maximal de la rémunération variable représente 150 % de la rémunération fixe.

Les rémunérations d'Hervé Le Bouc sont versées par Bouygues et facturées par Bouygues à Colas dans le cadre de la convention régissant les relations entre Bouygues et Colas, qui a été soumise à la procédure des conventions réglementées.

Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations, avantages en nature et options consentis au Président-Directeur Général

en euros	Hervé Le Bouc Président-Directeur Général	
	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir détail tableau suivant)	2 324 100	2 324 100
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	197 888	255 944
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	-	-
TOTAL	2 521 988	2 580 044
Variation	-2 %	+4 %

(1) Aucune action de performance n'a été attribuée.

Tableau 2 – Rémunérations du Président-Directeur Général

en euros	Rémunération ⁽¹⁾	Montants ⁽²⁾ au titre de l'exercice 2016 ⁽⁵⁾		Critères de la rémunération variable (exercice 2016)
		Dus ⁽³⁾	Versés	
Hervé Le Bouc Président-Directeur Général (65 ans)	Fixe	920 000	920 000	P1 = Évolution du bénéfice net consolidé de Bouygues (30 %).
	- Évolution	0 %		
	Variable	1 380 000	1 380 000	P2 = Évolution de la marge opérationnelle courante de Colas par rapport au plan (10 %).
	- Évolution	0 %		
	- Part variable/fixe ⁽⁴⁾	150 %		P3 = Évolution du bénéfice net consolidé de Colas par rapport au plan (25 %).
	- Plafond ⁽⁵⁾	150 %		
	Exceptionnelle	-	-	P4 = Évolution du bénéfice net consolidé de Colas par rapport à l'exercice 2015 (35 %).
	Jetons de présence	45 000	45 000	
	Avantages en nature	4 100	4 100	P5 = Critères qualitatifs (50 %).
	TOTAL	2 349 100	2 349 100	

(1) Aucune rémunération autre que celles mentionnées dans ce tableau n'a été versée au Président-Directeur Général par les sociétés du Groupe.

(2) Montants dus = tous les montants alloués au titre d'un exercice. Montants versés = tous les montants versés au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

(3) Montants dus - Évolution : les pourcentages insérés en dessous des rémunérations fixes et variables expriment les variations par rapport à l'exercice précédent.

(4) Rémunération variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

(5) Plafond de la rémunération variable fixé à un pourcentage de la rémunération fixe.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2017

Principes généraux

Le Conseil d'administration a arrêté comme suit pour l'exercice 2017 les neuf principes généraux sur le fondement desquels seraient déterminés les rémunérations et avantages du Président-Directeur Général de Colas.

1. Respect des recommandations du Code Afep-Medef.
2. Aucune indemnité de cessation de fonctions ou indemnité de non-concurrence en cas de départ.
3. Niveau des rémunérations prenant en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnité de cessation de fonctions ou de non-concurrence n'a été consentie.
4. Prise en compte du niveau et de la difficulté des responsabilités du dirigeant mandataire social. Prise en compte de son expérience dans la fonction et de son ancienneté dans le Groupe.
5. Prise en compte des pratiques relevées dans les groupes ou entreprises exerçant des activités comparables.
6. Une structure des rémunérations incitative se décomposant comme suit :
 - une rémunération fixe ;
 - une rémunération variable annuelle ;
 - des jetons de présence ;
 - des avantages en nature limités ;
 - une retraite additive.
7. Pas de rémunération variable annuelle différée. Pas de rémunération variable pluriannuelle.
8. Faculté laissée au Conseil d'administration de décider le versement d'une rémunération exceptionnelle mais réservée à des circonstances effectivement exceptionnelles.
9. Aucune rémunération supplémentaire versée au dirigeant mandataire social par une filiale du Groupe en dehors des jetons de présence.

Critères retenus en 2017 par le Conseil d'administration pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du dirigeant mandataire social

RÉMUNÉRATION FIXE

920 000 euros.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou entreprises exerçant des activités comparables.

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Au maximum 150 % de la rémunération fixe, soit un plafond de 1 380 000 euros.

La rémunération variable annuelle serait déterminée par application de cinq critères (se référant pour trois d'entre eux à un plan d'affaires à trois ans) ouvrant la possibilité de recevoir cinq primes P1, P2, P3, P4 et P5.

- P1 Résultat net consolidé (RNC) de Bouygues réalisé au cours de l'exercice/Objectif = RNC du plan 2017.
- P2 Pourcentage de la marge opérationnelle courante (MOC) de Colas réalisée au cours de l'exercice/Objectif = MOC du plan 2017.
- P3 Résultat net consolidé (RNC) de Colas réalisé au cours de l'exercice/Objectif = RNC du plan 2017.
- P4 Résultat net consolidé de Colas réalisé au cours de l'exercice/Objectif = RNC de l'exercice 2016.
- P5 Critères qualitatifs.

Méthode de détermination de la rémunération variable annuelle 2017

La méthode de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux serait la suivante :

(RF = rémunération fixe)

• P1, P2, P3 et P4

Le poids effectif de chaque critère déterminant le versement de chacune des quatre primes P1, P2, P3 et P4 est fonction de la performance obtenue au cours de l'exercice.

Chaque prime P est calculée de la façon suivante :

1. Si la performance est inférieure de plus de 10 % à l'Objectif, la prime concernée (P1, P2, P3 ou P4) = 0.

2. Si la performance se situe entre (Objectif - 10 %) et l'Objectif :

P1 = de 0 à 30 % de RF,

P2 = de 0 à 10 % de RF,

P3 = de 0 à 25 % de RF,

P4 = de 0 à 35 % de RF.

3. Si la performance est supérieure à l'Objectif :

P1 = de 30 % à 60 % de RF,

P2 = de 10 % à 20 % de RF,

P3 = de 25 % à 50 % de RF,

P4 = de 35 % à 70 % de RF.

Entre ces limites, le poids effectif de chaque prime est défini par interpolation linéaire.

• P5

Le Conseil d'administration définit le poids effectif de P5 sans pouvoir dépasser le plafond de 50 % de RF.

• Plafond

La somme des cinq primes P1, P2, P3, P4 et P5 calculées selon la méthode décrite ci-dessus ne peut jamais dépasser un plafond de 150 % de RF.

• Jetons de présence

Les jetons de présence versés par une filiale du Groupe seraient conservés par le dirigeant mandataire social.

• Avantages en nature

Une voiture de fonction serait allouée au dirigeant mandataire social.

• Régime de retraite complémentaire

Le dirigeant mandataire social serait éligible au bénéfice d'un contrat de retraite collective à prestations définies régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. Ce régime de retraite présenterait les caractéristiques qui suivent :

1. Droits à pension pouvant être acquis chaque année et limités à un maximum de 0,92 % de la rémunération de référence.

2. Conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier :

- être membre du Comité de Direction Générale Bouygues SA, au jour du départ ou de la mise à la retraite ;
- avoir au moins dix années d'ancienneté au sein du groupe Bouygues au moment du départ ou de la mise à la retraite ;
- achever définitivement la carrière professionnelle au sein de l'une des sociétés du Groupe (cette condition est remplie lorsque le salarié fait partie des effectifs à la date de son départ ou de sa mise à la retraite) ;
- être âgé d'au moins 65 ans au jour du départ ou de la mise à la retraite ;
- procéder à la liquidation des régimes de retraite de base de la Sécurité sociale et complémentaires obligatoires ARRCO, AGIRC.

3. Rémunération de référence égale au salaire brut moyen des trois meilleures années civiles perçu par le dirigeant au sein du groupe Bouygues pendant sa période d'appartenance au Comité de Direction Générale de Bouygues, revalorisée selon l'évolution du point AGIRC à la date de cessation du mandat social ou de rupture du contrat de travail.

Le salaire brut de référence s'entend de celui pris en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale, en application des dispositions de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité sociale.

4. Rythme d'acquisition des droits : rythme annuel.

5. Plafond : huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (313 824 euros en 2017).

6. Financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance à laquelle est versée chaque année une cotisation.

7. Conditions de performance :

- définition de l'objectif de performance (dénommé ci-après « l'Objectif »)
 - exercice 2017 : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés de Colas des exercices 2016 et 2017 (Moyenne RNC) ne soit pas à plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par les deux plans 2016 et 2017 (Moyenne Plans),
 - chaque exercice ultérieur : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés de Colas de l'exercice clos et des deux exercices qui l'auront précédé (Moyenne RNC) ne soit pas à plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par le plan de l'exercice clos et les plans des deux exercices qui l'auront précédé ;
- modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension en fonction des performances :
 - si la Moyenne RNC se situe dans l'Objectif : droits à pension annuels = 0,92 % du salaire de référence,
 - si la Moyenne RNC est de plus de 20 % inférieure à la Moyenne Plans : droits à pension annuels = 0.

Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, les droits de pension attribués varieraient linéairement de 0 à 0,92 % du salaire de référence.

Tableau 3 – Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence à allouer au Président-Directeur Général et aux Administrateurs de Colas a été fixé par l'Assemblée Générale du 17 avril 2007 à 250 000 euros pour chaque exercice, la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'administration.

Les jetons de présence perçus en 2016 (au titre de 2015) et 2015 (au titre de 2014) s'élèvent aux montants suivants :

en euros		Origine	2016	2015
Hervé Le Bouc	Président-Directeur Général	Jetons société Colas	20 000	20 000
Sous-total Dirigeants mandataires sociaux			20 000	20 000
François Bertière	Administrateur	Jetons société Colas	22 400	20 000
Olivier Bouygues	Administrateur	Jetons société Colas	20 000	18 400
Jean-François Guillemain	Administrateur	Jetons société Colas	26 400	24 000
Colette Lewiner	Administrateur	Jetons société Colas	26 400	24 000
Martine Gavelle	Administrateur	Jetons société Colas	20 000	20 000
Philippe Marien	Administrateur, représentant permanent de la société Bouygues	Jetons société Colas	22 000	23 600
Catherine Ronge	Administrateur	Jetons société Colas	22 000	15 200
Sous-total autres Administrateurs			159 200	145 200
TOTAL JETONS DE PRÉSENCE DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS			179 200	165 200

Le mode de répartition des jetons de présence à verser en 2017 (au titre de l'exercice 2016) conformément aux recommandations du Code Afep-Medef tient compte de la participation effective des Administrateurs au Conseil et aux comités spécialisés.

Par ailleurs, Hervé Le Bouc a perçu en 2016 un montant de 25 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues.

RAPPORT SUR LES OPTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE 2016

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-180 II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de ces autorisations et en application des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce. Il rassemble les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, relatif à l'information à donner sur la rémunération des mandataires sociaux.

Octroi d'options par la société ou par les sociétés liées ou contrôlées

– Par la société :

En 2016, le Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucune autorisation de mettre en place des options de souscription d'actions réservées à des dirigeants et salariés de la société et de certaines sociétés qui lui sont liées. À fin décembre 2016, il n'existe aucune option de souscription d'actions Colas.

– Par les sociétés liées :

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles sont attribuées à des collaborateurs de Colas ou de ses filiales par Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

– Informations générales : les caractéristiques des options de souscription

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par Bouygues (société mère) en 2016 répondent aux caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, sans décote ;
- durée de validité : dix ans à compter de la date d'attribution des options ;
- délai d'indisponibilité : deux ans après la date d'attribution des options ;
- période d'exercice : huit ans suivant l'expiration du délai d'indisponibilité (trois exceptions autorisant l'exercice à tout moment pendant les dix ans : levée effectuée par les héritiers dans les six mois suivant le décès du bénéficiaire ; changement de contrôle de Bouygues ou offre publique d'achat [OPA], ou offre publique d'échange [OPE] sur Bouygues ; levée conformément à l'article L. 3332-25 du Code du travail, en utilisant des avoirs acquis dans le cadre du Plan d'épargne d'entreprise Groupe [PEE] ;
- annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

Options de souscription attribuées à, ou levées par, les dirigeants mandataires sociaux et les Administrateurs salariés en 2016

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2016. Le prix d'exercice a été fixé à 29,00 euros par action souscrite.

Au moment de l'attribution et conformément à la méthode retenue pour les comptes consolidés, la valeur de chaque option s'élevait à 2,4736 euros par option.

Tableau 4 – Options de souscription consenties aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Hervé Le Bouc	Bouygues	12 mai 2016	80 000	29,00
TOTAL	-	-	80 000	29,00

Tableau 5 – Levées d'options de souscription effectuées par les dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés

Dirigeants mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Hervé Le Bouc	Bouygues	1 ^{er} avril 2009	151 943	25,62
	Bouygues	13 juin 2012	97 000	20,11
TOTAL			248 943	

Les actions de performance

Tableau 6 – Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Aucune action de performance n'a été attribuée par la société en 2015.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour les dirigeants mandataires sociaux

Aucune action de performance n'est disponible car aucune action de performance n'a été attribuée.

Tableau 8 – Répartition des options de souscription par plan et par catégorie de bénéficiaires

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Date de l'Assemblée de la société Bouygues	23/04/2015	23/04/2015	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	24/04/2008
Date d'attribution	12/05/2016	28/05/2015	27/03/2014	28/03/2013	13/06/2012	14/06/2011	30/06/2010
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs Colas	800 000	800 000	850 000	850 000	990 000	887 850	1 184 000
– dont dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés ⁽¹⁾	80 000		80 000	220 000	157 000	172 000 (174 228) ⁽³⁾	214 000 (216 772) ⁽³⁾
– Hervé Le Bouc	80 000		80 000	80 000	97 000	97 000	130 000
– dont dix salariés de la société	120 000	120 000	117 000	81 000	88 000	83 500	100 000
Prix d'exercice d'origine avant ajustement	29,00 €	37,106 €	30,32 €	22,28 €	20,11 €	31,84 €	34,52 €
Prix d'exercice après ajustement ⁽²⁾	–	37,106 €	30,32 €	22,28 €	20,11 €	31,43 €	34,08 €
Point de départ de l'exercice	30/05/2016	29/05/2017	28/03/2018	29/03/2017	14/06/2016	14/06/2015	30/06/2014
Date d'expiration	30/05/2026	28/05/2025	27/09/2021	28/09/2020	13/12/2019	14/12/2018	30/12/2017

(1) Il n'y a plus d'Administrateurs salariés à compter de 2014.

(2) Conformément à la loi, les prix d'exercice et le nombre d'options attribuées ont été ajustés le 15 novembre 2011 à la suite d'une OPRA de la société Bouygues (société mère).

(3) Après l'ajustement du nombre d'options réalisé le 15 novembre 2011 du fait de l'OPRA de la société Bouygues (société mère).

Options de souscriptions attribuées à, ou levées par, les dix salariés principaux bénéficiaires au cours de l'exercice

Tableau 9 – Options de souscriptions consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société Colas ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice

Salariés	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Louis Gabanna	Bouygues	12/05/2016	15 000	29,00
Thierry Genestar	Bouygues	12/05/2016	15 000	29,00
Thierry Méline	Bouygues	12/05/2016	15 000	29,00
Thierry Montouché	Bouygues	12/05/2016	15 000	29,00
Philippe Tournier	Bouygues	12/05/2016	15 000	29,00
Patrick Guénolé	Bouygues	12/05/2016	10 000	29,00
Christophe Da-Poïan	Bouygues	12/05/2016	9 000	29,00
Daniel Ducroix	Bouygues	12/05/2016	9 000	29,00
Frédéric Roussel	Bouygues	12/05/2016	9 000	29,00
Alain Clotte	Bouygues	12/05/2016	8 000	29,00
Thierry Le Roch'	Bouygues	12/05/2016	8 000	29,00
Bernard Sala	Bouygues	12/05/2016	8 000	29,00
Jean Vidal	Bouygues	12/05/2016	8 000	29,00
TOTAL	–	–	144 000	29,00

**Tableau 9 bis – Options de souscription levées au cours de l'exercice 2016
par les dix salariés de la société Colas ayant exercé le plus grand nombre d'options**

Salariés	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (en euros)
Thierry Genestar	Bouygues	01/04/2009	22 285	25,62
	Bouygues	13/06/2012	14 093	20,11
Daniel Ducroix	Bouygues	01/04/2009	8 104	25,62
	Bouygues	13/06/2012	9 000	20,11
Thierry Le Roch'	Bouygues	01/04/2009	5 065	25,62
	Bouygues	13/06/2012	7 500	20,11
Philippe Tournier	Bouygues	01/04/2009	12 285	25,62
Thierry Montouché	Bouygues	13/06/2012	10 000	20,11
Christophe Da-Poïan	Bouygues	01/04/2009	5 000	25,62
	Bouygues	28/03/2013	4 500	22,28
Frédéric Roussel	Bouygues	13/06/2012	9 000	20,11
Serge Body	Bouygues	01/04/2009	8 104	25,62
Martine Bourdon	Bouygues	01/04/2009	8 104	25,62
Philippe Raffin	Bouygues	01/04/2009	8 104	25,62
TOTAL	-	-	131 144	-

AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS SALARIÉS

Tableau 10 – Président-Directeur Général : non-cumul du mandat social avec un contrat de travail – Retraite supplémentaire – Indemnité de départ – Indemnité de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrats de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Hervé Le Bouc	X		X ⁽¹⁾			X ⁽²⁾		X
Fonction : Président-Directeur Général								

(1) Retraite additive : Hervé Le Bouc : les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite additive, soit 0,92 % du salaire de référence (moyenne des trois meilleures années) par année d'ancienneté dans le régime, plafonné à huit fois le plafond de la Sécurité sociale. Le montant estimatif de cette rente annuelle à la date de la clôture est de 216 839 euros. Le bénéfice de cette retraite additive n'est acquis qu'après dix ans d'ancienneté dans le Groupe et si la personne est présente au sein du Comité de Direction Générale lors du départ à la retraite. Il est précisé que ce régime additif a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur extérieur au Groupe. Hervé Le Bouc n'ayant été ni nommé, ni renouvelé dans ses fonctions de Président-Directeur Général en 2016, il n'y a pas lieu de subordonner l'acquisition des droits à pension au titre de l'exercice 2016 à des conditions de performance.

(2) Indemnités de départ – Indemnités de non-concurrence : la société et ses filiales mais aussi Bouygues n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du Président-Directeur Général. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une indemnité de séparation, il est précisé qu'Hervé Le Bouc, qui est salarié de Bouygues, bénéficierait de la convention collective applicable (pour Bouygues SA, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne), et donc des indemnités prévues par celle-ci dans le cas où il serait mis fin à son contrat de travail. Cette indemnité est estimée à environ un an de salaire.

Capital

ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2016

Au 1^{er} janvier 2016, le capital de la société s'élevait à 48 981 748,50 euros et était divisé en 32 654 499 actions au nominal de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société est inchangé et s'élève toujours à 48 981 748,50 euros, divisé en 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2017, la composition de l'actionnariat de Colas au 31 décembre 2016 est la suivante : Bouygues SA détient directement ou indirectement 96,60 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 0,82 %.

Au 31 décembre 2016, Colas détenait 10 057 actions en propre par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

COURS ET VOLUME DE L'ACTION

Il n'y a pas eu d'ajustement de cours de Bourse durant l'année 2016 (la distribution d'un dividende exceptionnel en 2015 avait donné lieu à un ajustement pour la période antérieure au 27 avril 2015).

La valeur du titre à la Bourse de Paris a évolué en 2016 entre 121,80 euros au plus bas (21 juillet 2016) et 142,40 euros au plus haut (5 janvier 2016), pour clôturer l'année à 140,85 euros, soit une hausse de 0,04 % par rapport au cours du 31 décembre 2015, à comparer à une variation de l'indice CAC 40 de +4,86 % et de l'indice SBF 120 de +4,69 % sur la même période. Retraitée de l'acompte (5,45 euros par action) sur dividende versé en décembre 2016, la hausse de l'action serait de 3,91 %.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE (AJUSTÉ⁽¹⁾)

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		Plus haut	Plus bas		
2013	Janvier	117,93	107,71	21 950	2,5
	Février	115,05	107,95	34 452	3,9
	Mars	115,98	107,71	13 459	1,5
	Avril	118,39	105,11	21 785	2,5
	Mai	107,16	97,50	19 387	2,0
	Juin	102,14	95,64	20 020	2,0
	Juillet	100,29	95,74	11 340	1,1
	Août	106,79	99,82	19 906	2,1
	Septembre	107,71	102,56	59 734	6,4
	Octobre	114,91	104,93	33 745	3,7
	Novembre	113,29	107,71	24 119	2,7
	Décembre	115,38	107,90	29 461	3,3
2014	Janvier	123,50	111,61	38 171	4,6
	Février	129,77	119,65	45 174	5,6
	Mars	142,54	126,75	41 955	5,6
	Avril	145,79	133,71	32 921	4,6
	Mai	140,21	131,02	31 334	4,3
	Juin	141,14	134,18	19 532	2,7
	Juillet	135,57	124,89	26 111	3,4
	Août	126,38	120,71	16 893	2,1
	Septembre	128,98	120,25	25 228	3,1
	Octobre	124,89	112,82	26 360	3,1
	Novembre	126,75	118,39	17 787	2,2
	Décembre	127,21	121,27	18 510	2,3
2015	Janvier	125,82	120,25	26 780	3,3
	Février	139,19	124,89	61 136	8,0
	Mars	148,48	139,29	76 059	11,0
	Avril	148,90	135,60	117 439	17,3
	Mai	138,90	132,20	40 446	5,5
	Juin	139,50	128,00	45 866	6,1
	Juillet	134,50	128,70	25 359	3,3
	Août	134,50	127,60	23 572	3,1
	Septembre	129,50	123,10	47 169	5,9
	Octobre	140,95	126,50	60 511	8,1
	Novembre	138,20	132,50	29 171	4,0
	Décembre	140,80	130,40	28 962	3,9
2016	Janvier	142,40	126,50	38 015	5,1
	Février	138,95	128,00	27 828	3,7
	Mars	138,85	134,50	34 653	4,7
	Avril	136,95	126,60	17 891	2,4
	Mai	136,00	129,50	18 889	2,5
	Juin	135,80	125,00	25 534	3,3
	Juillet	132,00	121,80	29 245	3,7
	Août	133,50	126,40	12 390	1,6
	Septembre	136,00	129,05	16 358	2,2
	Octobre	136,45	131,00	16 894	2,3
	Novembre	140,00	131,40	44 452	6,1
	Décembre	141,90	132,00	42 293	5,8

(1) Afin de tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel de 11,40 euros par action en 2015, le cours de Bourse a été ajusté d'un coefficient de 0,9285 ainsi que le volume de titres échangés, pour la période antérieure à la date du 27 avril 2015.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

PROGRAMMES DE RACHAT ET D'ANNULATION D'ACTIONS 2016

L'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2015, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans sa douzième résolution, avait renouvelé l'autorisation donnée au Conseil de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation a été utilisée par la société au cours de l'exercice 2016, dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2016, la société a acquis au cours de l'exercice 2016 un nombre de 57 130 actions et vendu un nombre de 55 053 actions. Elle détient au 31 décembre 2016 un nombre de 10 057 actions pour un montant total de 1 348 851 euros, soit un cours moyen de 134,12 euros.

Le tableau ci-après établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces opérations au cours de l'exercice 2016 :

Opérations effectuées par Colas sur ses propres titres au cours de l'exercice 2016

Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2015	7 980
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2016	57 130
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2016	55 053
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2016	10 057
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2016 (en euros)	1 348 851

Détail des opérations en fonction de leurs finalités

ANNULATION D'ACTIONS

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2016	-
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2016	-

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2016	57 130
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2016	55 053
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2016 dans le cadre du contrat de liquidité	10 057

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2017

Descriptif du programme et demande d'autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2017

En application du règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans ses articles 241-1 et suivants, une résolution a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2017, ayant pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil pour une nouvelle durée de dix-huit mois, afin d'opérer sur les titres de la société, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce lui permettant de procéder à l'achat d'actions de la société, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce. Cette autorisation se substituerait à compter du 11 avril 2017 à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2016 dans sa septième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

Objectifs	L'annulation des éventuelles actions rachetées ; assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur
Modalités d'utilisation du programme	L'achat d'actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue
Part maximale du capital visée	326 545 actions, soit 1 % du capital actuel
Prix maximum d'achat	175 euros
Montant maximal payable par la société	57 145 375 euros sur la base du prix maximal d'achat
Modalités de financement	Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement
Calendrier de l'opération	18 mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2017, soit jusqu'au 14 octobre 2018

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉLÉGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Délégations	Montant nominal maximum	AGM ou AGE	Durée
Émission d'actions ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec ou sans maintien du DPS (Résolutions n°s 18-19-20-21)	10 millions d'euros	14/04/2015	26 mois
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (Résolution n° 22)	1 milliard d'euros	14/04/2015	26 mois
Achat en vue de permettre l'intervention sur ses propres actions (Résolution n° 7)	1 % du capital	13/04/2016	18 mois
Annulation par la société de ses propres actions (Résolution n° 10)	10 % du capital	13/04/2016	18 mois

Résolutions

Dans les résolutions qui vous sont présentées, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'approbation des comptes annuels de Colas arrêtés au 31 décembre 2016, le quitus au Conseil d'administration pour sa gestion, l'approbation des comptes consolidés, l'affectation du résultat, qui s'élève à 249 623 810,34 euros, avec distribution d'un dividende de 8,20 euros par action (acompte de 5,45 euros versé en décembre 2016 et solde de 2,75 euros à mettre en paiement à partir du 2 mai 2017), et l'approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e résolutions).

Il vous est proposé :

- de renouveler le mandat de six Administrateurs pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 (5^e à 10^e résolutions) ;
- de nommer Monsieur Jean-François Guillemin en qualité de Censeur sous réserve que vous adoptiez la seizième résolution qui modifie les statuts aux fins de permettre la désignation d'un ou plusieurs Censeurs (11^e résolution) ;
- d'autoriser votre Conseil, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter un nombre d'actions maximum égal à 326 545 actions, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce, avec pour objectifs l'annulation totale des actions acquises et la liquidité du titre, conformément aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2016, est sollicitée pour une période de dix-huit mois (12^e résolution) ;
- d'émettre un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général (13^e résolution) ;
- de soumettre à votre approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général (14^e résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités (15^e résolution).

PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Résolutions

RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE :

Il vous est demandé de déléguer compétence à votre Conseil à l'effet :

- de modifier les statuts aux fins de permettre la désignation d'un ou plusieurs Censeurs (16^e résolution) ;
- de réduire le capital social par annulation d'actions de la société, détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois, et ce pour une durée de dix-huit mois (17^e résolution) ; d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières (18^e résolution) ; d'augmenter le capital par offre au public par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières (19^e résolution) ; d'augmenter le capital social, par offre aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières (20^e résolution) ; d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital (21^e résolution) ; d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (22^e résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour faire tous dépôts et publicités (23^e résolution).

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces résolutions.

Le Conseil d'administration

Rapport spécial du Président du Conseil d'administration

rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place dans la société (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne en place dans votre société. Ce rapport a été préparé sur la base de contributions de l'ensemble des directions de la société. Il a été rédigé par le Secrétaire Général et le Président-Directeur Général de Colas, présenté au Comité des comptes du 17 février 2017 et approuvé par le Conseil d'administration dont la réunion s'est tenue le 21 février 2017.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation générale de l'organisation du Conseil d'administration

COMPOSITION

À la date du Conseil d'administration du 21 février 2017, votre Conseil était composé de huit Administrateurs :

Messieurs	Hervé Le Bouc – Mandataire social
	François Bertière
	Olivier Bouygues
Madame	Martine Gavelle – Administrateur indépendant
Monsieur	Jean-François Guillemain
Madame	Colette Lewiner – Administrateur indépendant
Monsieur	Philippe Marien, représentant permanent de la société Bouygues
Madame	Catherine Ronge – Administrateur indépendant

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL EN 2016

Il n'y a pas eu d'évolution de la composition du Conseil d'administration en 2016.

RÉSOLUTIONS CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 de renouveler pour une période de deux ans les mandats de six Administrateurs, Mesdames Martine Gavelle et Colette Lewiner, Messieurs Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, et celui de la société Bouygues.

Si l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 approuve ces six résolutions, le Conseil d'administration sera composé des sept Administrateurs suivants :

- Monsieur Hervé Le Bouc – Mandataire social
- Monsieur François Bertière
- Monsieur Olivier Bouygues
- Madame Martine Gavelle – Administrateur indépendant
- Madame Colette Lewiner – Administrateur indépendant
- Monsieur Philippe Marien, représentant permanent de la société Bouygues
- Madame Catherine Ronge – Administrateur indépendant

Le Conseil sera composé de trois femmes sur sept Administrateurs, conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011. Madame Martine Gavelle, Madame Colette Lewiner et Madame Catherine Ronge sont reconnues comme Administrateurs indépendants par le Conseil.

La part d'Administrateurs indépendants est supérieure à un tiers, seuil minimum recommandé dans les sociétés contrôlées conformément au Code Afep-Medef, et la proportion de femmes sera de 42 %, en conformité avec la loi pour les sociétés cotées.

NOMINATION D'UN CENSEUR

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 février 2017, a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 la nomination de Monsieur Jean-François Guillemain en qualité de Censeur. Il est en effet prévu que Monsieur Jean-François Guillemain démissionne de son poste d'Administrateur préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

L'approbation du changement des statuts pour permettre la nomination d'un ou plusieurs Censeurs est également soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Chaque Administrateur veille à ne pas exercer d'activité qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêts avec la société. Notamment, un Administrateur ne cherche pas à détenir un intérêt ou à investir dans une entreprise, qu'elle soit cliente, fournisseur ou concurrente de la société, si cet intérêt ou investissement est de nature à influencer sur son comportement dans l'exercice de ses fonctions d'Administrateur.

Les Administrateurs et mandataires sociaux s'engagent à informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, entre leurs devoirs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les Administrateurs s'engagent à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement. Si la situation l'exige, l'Administrateur concerné peut être amené à ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration le temps des délibérations et, le cas échéant, du vote des résolutions et à ne pas avoir accès aux documents et informations portés à la connaissance des autres Administrateurs à ce sujet.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés rend compte des conventions et engagements qui ont été soumis à l'autorisation du Conseil et pour lesquels des Administrateurs se sont abstenus de prendre part au vote étant donné l'existence de conflits d'intérêts actuels ou potentiels.

RÉUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit cinq fois par an en séance ordinaire (janvier, février, mai, août et novembre). En janvier, il examine le plan d'affaires à trois ans ; en février, il arrête les comptes de l'exercice précédent ; en août, il s'informe sur l'activité du premier semestre et examine les comptes du premier semestre, analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice ; en mai et novembre, il examine les indicateurs d'activité et de résultats intermédiaires. L'ordre du jour du Conseil des séances ordinaires est divisé en général en trois parties : activité et perspectives ; examen des comptes ; questions juridiques. Un dossier consacré à ces questions est remis à chaque Administrateur.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration a opté pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. L'âge limite du Président-Directeur Général, Directeur Général ou Directeur Général Délégué est fixé à 67 ans. Lorsque le Président-Directeur Général, Directeur Général ou Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le Conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximale d'une année. Son mandat peut ensuite être renouvelé pour une deuxième période d'une année, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 67 ans, date à laquelle il est démissionnaire d'office.

COMITÉS

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par un Comité des comptes, un Comité de sélection et des rémunérations et un Comité de l'éthique et du mécénat. Les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil.

Le Comité des comptes se réunit quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés et sociaux préalablement aux réunions du Conseil d'administration. Le Comité des comptes est composé de Monsieur Philippe Marien (président du comité), Madame Colette Lewiner et Madame Catherine Ronge.

Il a pour mission d'aider le Conseil à veiller à l'exactitude, la fiabilité et la sincérité de ces comptes et à la qualité de l'information qui est diffusée notamment vers les Actionnaires. Il examine les comptes semestriels et annuels et les comptes internes au 31 mars et au 30 septembre. Il veille à la pertinence des méthodes et principes comptables, examine les principaux risques financiers, les systèmes de contrôle interne et émet des recommandations. Enfin, il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes et est informé de leurs plans d'intervention et de leurs recommandations.

Le Comité de sélection et des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération à allouer au Président-Directeur Général ainsi que les avantages mis à sa disposition et d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier. Il est composé de Madame Colette Lewiner, présidente avec voix prépondérante, et de Monsieur Jean-François Guillemin.

Le Comité de l'éthique et du mécénat a pour mission d'examiner les cas d'alertes ou de situations qui pourraient présenter des risques en matière d'éthique et les actions à entreprendre alors, ainsi que les contrats de sponsoring et de mécénat d'un montant supérieur à 20 000 euros. Il est composé de Messieurs Jean-François Guillemin (président) et François Bertièrre, et de Mesdames Martine Gavelle et Colette Lewiner.

Bilan de l'activité du Conseil d'administration pour l'exercice 2016

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil s'est réuni à huit reprises. Le taux moyen de présence des Administrateurs en séances ordinaires a été de 100 %.

Les éléments essentiels relatifs à ces huit réunions du Conseil sont les suivants :

Le Conseil du 13 janvier 2016 a examiné le plan d'affaires à trois ans pour la période 2016 à 2018 (prévisions et plans d'actions opérationnels).

Le Conseil du 22 février 2016 a arrêté les comptes annuels après rapport du Comité des comptes, pris connaissance des états financiers, fixé le montant et les modalités de paiement du dividende, approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions et décidé de proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat de deux Administrateurs. Ont été examinés l'activité et les résultats de 2015, l'évolution de chacune des activités du Groupe, les orientations stratégiques et les perspectives 2016, le carnet de commandes, le potentiel industriel et la stratégie future, les investissements de l'année, le budget d'investissements de l'exercice 2016, les résultats en matière de sécurité. Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés avec le projet d'affectation des résultats ainsi que la rémunération du Président, le montant et la répartition des jetons de présence dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale Mixte a été convoquée. Le rapport spécial du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place dans la société a été approuvé. Une cartographie des risques mise à jour sur la totalité du périmètre Colas a été présentée.

Le Conseil du 23 mars 2016 a examiné et autorisé une garantie maison mère de sa filiale Colas Rail dans le cadre d'un appel d'offres à l'international.

Le Conseil du 10 mai 2016 a examiné la situation de la société et de ses filiales au premier trimestre 2016.

Le Conseil du 25 juillet 2016 a examiné et autorisé des conventions visées aux articles L. 225-35, L. 225-38 et L. 233-5-1 du Code de commerce et l'émission d'une garantie maison mère au profit de l'une de ses filiales.

Le Conseil du 29 août 2016 a examiné la situation de la société et de ses filiales au 1^{er} semestre 2016, le carnet de commandes, fait un point sur les investissements et notamment deux opérations d'acquisitions possibles, et arrêté les comptes consolidés au 30 juin 2016.

Lors du Conseil du 10 novembre 2016 ont été examinés l'activité au troisième trimestre 2016 et les comptes intermédiaires à fin septembre 2016. Un point sur les opérations d'acquisitions à l'étude a été fait.

Le Conseil du 29 novembre 2016 a approuvé la distribution d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2016 et autorisé des conventions visées à l'article L. 225-35 dans le cadre d'un projet de concession.

Fonctionnement des Comités mis en place par le Conseil

LE COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises, les 18 février, 9 mai, 24 août et 8 novembre 2016. Le taux de présence des membres a été de 92 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les méthodes comptables, le périmètre de consolidation, les faits marquants et l'information sectorielle.

En février ont été passés en revue les faits significatifs, les opérations significatives de l'exercice, l'évolution des règles et méthodes comptables, les variations de périmètre, l'information sectorielle, les chantiers significatifs, les créances clients, les litiges et contentieux, un point sur les impôts différés et les résultats des tests d'*impairment*. Une cartographie des risques actualisée ainsi que la synthèse de la campagne d'autoévaluation du contrôle interne ont été présentées.

En mai, les faits significatifs du trimestre, l'information sectorielle, les chantiers significatifs, l'avancement des négociations du plan social et des étapes du calendrier de l'opération d'arrêt définitif de l'activité de la filiale SRD, ont été passés en revue. L'avancement du programme d'audit et les objectifs de la campagne de contrôle interne ont été examinés. Le Comité a approuvé l'actualisation du règlement intérieur du Comité des comptes.

En août, le Comité a examiné l'information sectorielle, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel, les actifs non courants, une revue actualisée de certains grands chantiers, les principales estimations. Un point spécifique sur l'activité et la rentabilité de la filiale Colas Rail a été fait par le Président-Directeur Général de la filiale, Patrick Guénolé, à la demande du Comité. Un rapport trimestriel de l'audit interne 2016 a été présenté ainsi que l'avancement des plans d'actions liés à la cartographie des risques et au contrôle interne.

En novembre, une revue des comptes consolidés au 30 septembre 2016 a été réalisée : faits significatifs (évolution de l'activité raffinage avec la prise en compte de charges non courantes), chantiers significatifs, litiges. Le Comité a été informé que, sans le cadre de la loi 26 au Québec (Canada), la filiale Sintra participerait au programme de remboursement volontaire. Les Commissaires aux comptes ont présenté le programme général de leurs travaux d'audit. La cartographie des risques 2016/2017 a été présentée.

Lors de ces quatre réunions, le Comité des comptes a recommandé au Conseil d'administration d'arrêter les comptes sans modification ni remarque.

LE COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS

Il s'est réuni en février et en novembre 2016 pour examiner la rémunération de Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, et faire ses recommandations.

LE COMITÉ DE L'ÉTHIQUE ET DU MÉCÉNAT

Il s'est réuni le 15 février 2016 pour examiner les actions significatives de mécénat et de sponsoring de l'exercice 2015, et le déploiement des programmes de conformité (calendrier, modalités pratiques de mise en œuvre).

LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

La société Colas, en tant que société de tête d'un groupe de 50 sociétés principales réparties dans une trentaine de pays, met en œuvre des procédures de contrôle interne au service de ses orientations stratégiques pour une bonne maîtrise des opérations et des risques qui y sont associés, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques. L'objectif est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité l'activité de la société et du Groupe, et de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Colas se conforme. La maîtrise des risques a toujours été un principe de gestion important au sein de Colas, chez les dirigeants et au sein de l'encadrement qui s'appuient sur des principes et des dispositifs appliqués depuis longtemps.

Comme pour tout système de contrôle, la société ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise à supprimer sont parfaitement éliminés.

Référentiel

Le référentiel appliqué par le groupe Colas est le cadre de référence de contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en janvier 2007.

Périmètre d'application du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Colas s'applique à la société Colas et à l'ensemble des filiales consolidées de premier rang détenues à plus de 50 % (incluant leurs propres filiales).

Organisation du contrôle interne, pilotage et surveillance du dispositif

L'ORGANISATION DU GROUPE ET DU CONTRÔLE INTERNE

Principes d'organisation

- une activité filialisée : la quasi-totalité de l'activité est réalisée par des filiales en très forte majorité détenues à 100 % par Colas société mère ;
- une forte décentralisation, afin de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et efficient : l'organisation repose sur un nombre limité de niveaux hiérarchiques, en général trois niveaux principaux de responsabilité. Chaque manager assure ses fonctions dans le cadre de délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels à différents niveaux hiérarchiques dans le cadre de directives générales ;
- une responsabilité économique et financière qui s'exerce dans le cadre d'entités juridiques indépendantes (identité de périmètre juridique et financier) ;
- un contrôle régulier, périodique, des actions et des résultats par rapport à des objectifs définis et suivis dans des documents élaborés à dates régulières sur la base de principes, de règles et de procédures de gestion communs et identiques qui sont suivis par la totalité des sociétés et des collaborateurs du Groupe ;
- des outils de gestion intégrée facilitant le suivi et le contrôle des activités de production grâce à des logiciels assurant l'ensemble des fonctions comptables et financières, complétés par un logiciel pour les opérations de reporting et de consolidation. L'outil logiciel déployé dans l'ensemble des filiales routières françaises couvre les opérations, de la prise d'affaire à sa réalisation en passant par la budgétisation, incluant la gestion des achats. Le logiciel est interfacé avec les outils industriels et les matériels de production. Il doit permettre une plus forte efficacité et un contrôle facilité dans les centres de profit. L'uniformisation des systèmes d'information utilisés traitant de la comptabilité, des finances et des ressources humaines se poursuit. Un logiciel unique est opérationnel en France métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2005. Une mise à jour majeure de l'outil et des processus associés est en cours. À l'international, le nombre de logiciels, dans ces domaines, est progressivement réduit autour de quelques solutions et va bénéficier des travaux menés en Métropole.

Organisation de l'activité

En France comme à l'international, l'activité est réalisée par des centres de travaux ou des unités industrielles qui opèrent sur un territoire géographiquement défini (par exemple, un département en France), dirigés chacun par un responsable opérationnel et ses équipes qui visent à atteindre des objectifs financiers et qualitatifs. Ces centres sont fédérés par des filiales régionales (en France) et/ou nationales (à l'international). Ces filiales sont dotées chacune d'un organe de direction – en général, président-directeur général et directeurs fonctionnels en charge d'animer, de développer et de contrôler l'ensemble de l'activité de leur société.

En 2016, trois Directions Générales ont animé, supervisé et contrôlé les filiales selon la répartition suivante :

- Routes Métropole, Étanchéité, Sécurité signalisation, ;
- Amérique du Nord ;
- International (hors Amériques), Réseaux.

Les activités Ferroviaire et Ventes de produits raffinés, incluant la filiale SRD (activité aujourd'hui définitivement arrêtée), sont rattachées directement au Président-Directeur Général.

Principales procédures de contrôle interne

L'ensemble des filiales et les directeurs généraux bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles de Colas qui apportent leur expertise (achats, audit interne, comptabilité et consolidation, commercial, communication, environnement, finance, juridique, marketing, matériel, recherche et développement, ressources humaines, risques et assurances, et systèmes d'information). Ces directions définissent et font évoluer les règles et les procédures du Groupe dans leur domaine. Elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs fonctionnels des filiales. Des réunions rassemblent au moins une ou plusieurs fois par an tous les responsables d'une discipline du Groupe afin d'échanger, de diffuser l'information, de mettre à jour les connaissances.

Les collaborateurs des filiales ont accès aux « Principes de gestion du Groupe », formalisés dans un livret qui reprend les règles, procédures et principes de conduite essentiels applicables dans le Groupe et traduit les valeurs qui définissent l'esprit et la culture Colas, complétés par un code d'éthique et des programmes de conformité élaborés par Bouygues, société mère, que la société s'engage à appliquer pleinement.

Dans ce contexte, l'ensemble des dirigeants s'attache à ce que le contrôle interne soit au centre des préoccupations des collaborateurs dans les sociétés qui constituent le Groupe (anciennes ou nouvelles). La stratégie menée depuis de nombreuses années est une stratégie de croissance et de développement conduite avec prudence, rigueur et maîtrise. Le principe de transparence du contrôle interne aide au respect de ces « Principes de gestion du Groupe ». Le partage de ces principes s'appuie sur la compétence des collaborateurs qui, pour un grand nombre, ont une forte ancienneté, engendrée par un système basé sur la promotion interne régulière, ou qui ont rejoint le Groupe suite aux nombreuses acquisitions réalisées et partagent ces valeurs, déjà présentes dans les sociétés ou acquises après leur entrée dans le Groupe.

L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont des axes prioritaires de la politique des ressources humaines et s'accompagnent d'une politique de protection de la santé et de la vie des collaborateurs.

Pilotage et contrôle des opérations

• Prise de commandes, chiffre d'affaires et résultats dans un groupe fortement décentralisé

La nature de l'activité routière ou des activités de spécialités conduit le Groupe à prendre en commande, réaliser et comptabiliser environ 90 000 chantiers dans l'année. Aux milliers de chantiers de petite taille et de courte durée s'ajoutent quelques grands chantiers en France et surtout à l'international. Les études et la prise de commandes sont sous la responsabilité des responsables d'exploitation en charge de 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux réparties à travers le monde. Les soumissions à des marchés de taille importante ou exceptionnels par leur nature ou leur complexité, ainsi que les projets dans un nouveau pays (ces éléments sont définis dans les procédures internes et/ou dans les délégations de pouvoirs) ou les soumissions à des appels d'offres pour des opérations de longue durée comme des délégations de services publics (concessions, PPP, PFI) doivent être soumis à l'approbation préalable d'une commission de marchés de la filiale, de la Direction Générale en charge de la zone géographique ou de la Direction Générale de Colas. Des outils informatiques dédiés permettent un suivi de performances des chantiers. Les contrôles de validité sont sous la responsabilité des organes de direction des filiales du Groupe. Les contrats dont le chiffre d'affaires à terminaison est supérieur à 20 millions d'euros font l'objet d'un reporting du Comité des comptes deux fois par an.

• Les acquisitions, cessions

Un processus d'acquisition étant par nature porteur de risque, toute création, acquisition ou cession d'entreprise (titres ou actifs) ou de biens immobiliers fait l'objet de demandes préalables d'investissements ou de désinvestissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition ou la cession.

• Les objectifs et les plans d'actions en matière de développement responsable sont régulièrement suivis, notamment dans les domaines de :

- la sécurité et la santé : la sécurité au travail et durant le transport des collaborateurs est une priorité pour chaque société du Groupe. Un système de contrôle, de suivi et de reporting de ces indicateurs est organisé ;
- l'environnement : les réglementations environnementales font l'objet de vérifications régulières de leur respect. Les obtentions des certifications Iso de qualité et environnementales se poursuivent avec l'objectif d'une certification pour l'ensemble des installations industrielles. Des systèmes d'analyse (check-lists mondialisées) sont mis en place et donnent lieu à la consolidation de plans d'actions. Une Direction Environnement au niveau de Colas société mère dispose d'un réseau de correspondants dans les filiales. Elle veille à faire appliquer les orientations définies par la Direction Générale en laissant une large autonomie aux filiales pour s'adapter au mieux à chaque problématique spécifique locale ;

- l'éthique : dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion et du code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas est une filiale) diffusé aux collaborateurs. Ce code a été complété fin 2014 par un programme de conformité composé de quatre volets (programmes concurrence, conflits d'intérêts, anti-corruption, information financière et opérations boursières). Compte tenu de la forte décentralisation des métiers et de la forte disparité culturelle inhérentes au groupe Colas et du très grand nombre de collaborateurs concernés par les programmes de conformité, ces programmes sont déployés graduellement depuis 2016 en commençant par la France.

Un Directeur de la Conformité, rattaché au Président-Directeur Général de Colas, est en charge du déploiement opérationnel des programmes de conformité au sein des différentes entités du Groupe. En 2016, le dispositif a été complété par la désignation d'un « référent conformité » ou « Compliance Officer » dans chaque région du monde où Colas est implanté (Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe centrale, Océanie, Moyen-Orient, Afrique, Antilles-Guyane, Océan Indien et France métropolitaine).

Le Comité de l'éthique et du mécénat du groupe Colas, élargi depuis 2015 à quatre Administrateurs (dont deux indépendants), s'est réuni en février 2016 pour examiner les opérations de mécénat et de sponsoring d'un montant supérieur à 20 000 euros.

Un dispositif d'alerte professionnelle a été ouvert aux collaborateurs Colas début 2017.

La session de formation éthique en e-learning « Fair Play », réalisée sous la forme d'un *serious game*, est en cours de déploiement auprès des collaborateurs (dans les filiales françaises dans un premier temps) depuis le premier trimestre 2017.

La campagne de formation à la déontologie et responsabilité des affaires, intégrant les programmes de conformité, s'est poursuivie en 2016 tant en France qu'à l'international.

- En France, en complément des interventions programmées lors des Universités Colas, des formations spécifiques sont dispensées dans l'ensemble des filiales à destination des managers et de l'encadrement intermédiaire opérationnel et fonctionnel. Ces formations abordent systématiquement l'éthique et la mise en œuvre des programmes de conformité. En complément, le sujet éthique est abordé lors des Comités de direction des filiales, réunions régionales et de chefs d'établissement. En 2016, une nouvelle formation leadership, éthique et responsable a été mise en place. Son objectif est de mener une réflexion sur l'éthique et la responsabilité collective et individuelle des leaders des filiales du Groupe au moyen de cas pratiques, et de sensibiliser les participants aux problématiques métiers propres à Colas. Cette formation s'adresse aux présidents, directeurs et chefs d'agence des filiales routières de Métropole ainsi qu'aux responsables des activités de spécialités du Groupe (Colas Rail, Aximum, Smac et Spac).

- À l'international (hors Amérique du Nord), des informations et formations à destination des principaux managers sont organisées dans les zones où le Groupe est implanté. Ces formations, pilotées par les filiales, ont touché en 2016 une population élargie (encadrement opérationnel et fonctionnel).

- Les filiales en Amérique du Nord ont poursuivi le déploiement d'un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique.

Ainsi, aux États-Unis, chaque filiale a, en janvier, demandé à ses collaborateurs de réaffirmer leur engagement à respecter le code de conduite « Right Turn ». De même, chaque nouveau collaborateur reçoit une copie de ce code et s'engage par écrit à le respecter. Des sessions de formation à destination des managers et de l'encadrement de chantier ont également été menées sur le thème de la fraude dans les marchés publics. Deux sessions sur l'éthique ont été dispensées lors des Universités Colas d'Amérique du Nord. En parallèle, chaque filiale organise régulièrement, en local, des formations sur les sujets éthiques et plusieurs d'entre elles ont communiqué sur ce thème dans leurs journaux internes. Le programme de formation online sur l'éthique s'est également poursuivi en 2016. Tous les collaborateurs des filiales aux États-Unis possédant une adresse e-mail ont ainsi été sollicités sur la base d'un questionnaire trimestriel abordant les thèmes de la fraude, des conflits d'intérêts, de la discrimination, et du comportement au travail. Enfin, la promotion de la hotline spécifique d'appel anonyme est assurée par un affichage dans les bureaux et lieux d'embauche. Des cartes indiquant les numéros d'appel et site Web dédiés ont également été distribuées. En 2016, 32 alertes ont été traitées aux États-Unis.

Au Canada, les formations éthique et programmes de conformité ont été fusionnées. 27 formations de ce type ont été menées au cours de l'année, touchant environ 685 collaborateurs. En avril 2016, lors du colloque à Banff (Alberta) réunissant les principaux managers des différentes filiales canadiennes (163 managers), ont été présentés les impacts négatifs des manquements à l'éthique et à la conformité sur la performance des entités.

• Procédures relatives à l'élaboration, au traitement et au suivi des informations financières et comptables

Les principaux documents, procédures et outils utilisés pour la remontée des informations comptables et financières sont basés sur une comptabilité à l'engagement, qui permet de suivre les prix de revient par chantier et d'élaborer des rapports d'activité par filiale et/ou pays et des tableaux mensuels de résultats après impôt (périodicité mensuelle pour les filiales et le Groupe) qui sont consolidés et permettent, le 15 de chaque mois suivant le mois d'activité, de connaître notamment le chiffre d'affaires, le carnet de commandes, les principaux indicateurs financiers et le résultat net consolidé du Groupe. Ces chiffres sont comparés mensuellement, au niveau de chaque filiale et de chaque Direction Générale, avec les budgets élaborés deux fois dans l'année et les bilans et comptes de résultats trimestriels. La trésorerie ou l'endettement net sont réalisés sur une base journalière pour l'ensemble Métropole et sur une base mensuelle pour le Groupe. Ces chiffres sont rapprochés avec les prévisions mensuelles sur un horizon de trois mois. Des réunions avec les principaux dirigeants en charge de l'exploitation des filiales sont organisées tout au long de l'année pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que des questions d'actualité.

La Direction de la Comptabilité et de la Consolidation est en charge de la production et de l'analyse des informations financières et comptables consolidées. Elle assure la définition et le suivi des procédures, des règles et méthodes comptables dans le respect des normes IFRS. Pour les comptes 2016, 389 liasses de consolidation ont été traitées pour un périmètre de 519 entités. Les moyens humains comprennent 12 personnes pour Colas, environ 120 personnes dans les sièges de filiales métropolitaines, 950 en agences et, à l'international, environ 300 personnes dans les sièges et 280 en agences ou sur chantiers, soit au total plus de 1 600 personnes.

En France et à l'international, la gestion de la trésorerie est, chaque fois que cela est possible, centralisée. Les flux financiers en métropole ou à l'international font l'objet de procédures pour en assurer la sécurisation et réduire au maximum les risques de fraude.

• Procédure de couverture des risques par les assurances

La politique de gestion des risques est centrée sur les hommes, les actifs de production et de transport, les chantiers et les produits fabriqués. Ces risques sont identifiés, analysés, en privilégiant une méthode de retour d'expérience. La prévention constitue l'axe majeur de travail pour diminuer la fréquence et l'intensité des sinistres. La politique intègre également la notion, importante dans les métiers de Colas, de fractionnement des chantiers tant routiers que ferroviaires. Les enseignements issus des sinistres observés font l'objet d'une diffusion systématique et aussi large que possible, aussi bien verticale que transversale. Les risques sont suivis par les directions fonctionnelles, en particulier la direction juridique de chaque filiale sous l'autorité de son président. Ces risques sont systématiquement répertoriés sur une base de données mise à jour en temps réel par les filiales. La Direction des Risques et Assurances de Colas société mère supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion de ces risques. Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque, la conservation du risque ou l'assurance du risque. Les risques principaux sont obligatoirement assurés. Le transfert à l'assurance est conditionné en fonction de la définition et de l'évaluation du risque (probabilité de survenance du dommage). L'assurabilité du risque reste assujettie aux contraintes du marché de l'assurance. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité. Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produit, exploitation et décennale. Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros. Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens. Pour les ouvrages en cours de construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

PILOTAGE ET SURVEILLANCE DU DISPOSITIF

Colas a poursuivi en 2016 les travaux d'adaptation et d'amélioration permanente de ses procédures de contrôle interne.

État de la démarche de contrôle interne

Cette démarche a été initiée en septembre 2007 en étroite collaboration avec la société Bouygues, société mère. Ce système de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés du groupe Colas. Cette démarche bénéficie d'échanges avec les autres métiers exercés dans le groupe Bouygues et traite de façon homogène les sujets transverses tout en prenant en compte les caractéristiques propres de Colas.

Ce dispositif de renforcement du contrôle interne prend la forme d'une autoévaluation annuelle des principes de contrôle interne Colas et d'une gestion des risques à partir de leur cartographie actualisée annuellement à l'occasion de l'établissement des plans d'affaires à trois ans. Cette cartographie est présentée au Conseil d'administration qui approuve les comptes de l'exercice.

L'autoévaluation annuelle des principes du référentiel Colas est généralisée à l'ensemble des activités. Ces principes sont au nombre de 545, regroupés en 309 principes généraux et 236 principes comptables et financiers, dont 69 principes spécifiques aux métiers de Colas. Ils forment le référentiel de contrôle interne de Colas.

- L'évaluation dans les différentes filiales prend la forme d'une autoévaluation (notée sur une échelle de 1 à 4 pour chaque principe), en fonction de la formalisation et du degré d'application du principe dans l'entité. Chaque évaluation, fournie par un répondant le plus à même d'apprécier le niveau d'application du principe dans la filiale, est ensuite validée et discutée par un validant, en général responsable de l'entité ou son délégué.

- Les principes ayant recueilli la note de 1 ou 2 traduisant une non-application ou, plus souvent, une application partielle ou mal formalisée, entraînent un commentaire et l'élaboration de plans d'actions à mettre en œuvre localement ou plus largement selon l'analyse.

- Dans un souci à la fois de continuité et de renouvellement de la démarche d'appropriation du contrôle interne au sein du Groupe, le format retenu pour l'évaluation annuelle du respect des principes, a été revu avec la mise en place d'un nouveau cycle triennal d'autoévaluation :

- deux années sur trois, la campagne Groupe se focalise sur les principes en relation avec les principaux facteurs de risques abordés dans le dernier rapport du Conseil d'administration publié. L'autoévaluation se fait à nouveau sur l'intégralité des principes en troisième année ;
- toute nouvelle acquisition effectue sa première autoévaluation sur l'intégralité des principes du référentiel avant de rejoindre le cycle triennal adopté par le Groupe.

Ainsi, en 2016 (1^{re} année du cycle), une autoévaluation de l'ensemble des principes du référentiel de contrôle interne a été menée par les 63 filiales ou sociétés (en France et à l'international) représentant 99,2 % du chiffre d'affaires consolidé Colas.

- L'évaluation de la bonne application du référentiel Colas a mobilisé les présidents-directeurs généraux, les directeurs ressources humaines, juridiques, administratifs et financiers des filiales, ainsi que les directeurs fonctionnels de Colas société mère et les directeurs généraux.

- Il a été demandé à chacune des filiales de poursuivre le déploiement des évaluations sur les unités d'exploitation, à l'aide du système contrôle interne déployé au sein du Groupe depuis 2011. Ainsi, 81 des 545 principes constituant le référentiel de contrôle interne ont vu leur appréciation descendue au niveau des établissements pour réaliser l'évaluation finale des répondants et des validants de la filiale.

Les résultats de cette nouvelle évaluation générale des principes de contrôle interne font apparaître une bonne maîtrise globale des opérations et des processus dans la grande majorité des filiales, et une amélioration progressive dans la définition et la responsabilisation des acteurs de chaque processus et la bonne application des principes de gestion du Groupe.

Principales actions réalisées en 2016 :

- mise en œuvre des programmes de conformité suivant le calendrier défini, accompagné des indicateurs et éléments de reporting nécessaires au suivi de leur correcte application ;
- poursuite des séminaires de formation à l'éthique des affaires dans le cadre des programmes pluriannuels ;
- déploiement en France de la démarche « Nouvel Élan », pour favoriser l'adaptation de l'entreprise au contexte économique français ;
- en concertation avec les différentes filiales, poursuite par la Direction des Achats Colas SA du déploiement des procédures achats et/ou de gestion des approvisionnements en France et à l'international.

En 2017, il est prévu notamment des plans d'action Groupe, tels que :

- la poursuite de la mise en œuvre des programmes de conformité au sein du Groupe ;
- la poursuite des séminaires de formation à l'éthique des affaires dans le cadre des programmes pluriannuels ;
- la mise en œuvre opérationnelle du projet « COPENIC » s'accompagnant du déploiement des outils informatiques en filiales ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'adaptation du plan d'entreprise « Nouvel Élan ».

Ces plans d'actions seront complétés par des plans d'actions locaux comprenant, par exemple, une meilleure formalisation de l'organisation, de certaines procédures et des délégations de pouvoirs.

La cartographie des risques

Le recensement des risques majeurs et les plans d'action associés ont été actualisés par l'ensemble des Directions Générales par grandes zones d'activités ou métiers suite à une campagne lancée par le Président-Directeur Général, dans le cadre d'une démarche croisée *bottom-up* et *top-down*.

Une synthèse a été présentée au Conseil d'administration du mois de novembre 2016 et au Comité des comptes qui l'a précédé.

Cette actualisation a confirmé une exposition plutôt limitée de Colas à des risques systémiques, mais une sensibilité à des changements brutaux de situation économique des zones ou des secteurs d'activité où Colas est présent, compte tenu de la difficulté de certaines structures locales à s'adapter rapidement.

Transition énergétique (article 173)

Colas est implanté dans des zones géographiques exposées à un risque éventuel de catastrophes naturelles (Asie-Océanie, Océan Indien, Antilles-Guyane). C'est pourquoi l'impact d'événements climatiques est intégré à la cartographie des risques du Groupe comme un facteur susceptible d'affecter la continuité d'exploitation des sites de production situés dans les zones concernées.

Face à ce risque, des dispositifs d'alerte et de sécurisation des personnes et des biens ont été mis en place par les filiales concernées, complétés par l'intégration de ce risque dans la couverture assurance.

En ce qui concerne le changement climatique, la stratégie de Colas est double. Le premier axe consiste à réduire son empreinte carbone et à proposer des solutions pour réduire celle de ses clients (détails dans la partie du rapport du Conseil d'administration relative à l'article 225 de la loi Grenelle 2), tandis que le second axe propose des adaptations au changement climatique en poursuivant ses travaux de recherche et la commercialisation de produits permettant de se protéger contre la formation d'îlots de chaleur urbains, tant au niveau du bâtiment (façades isolantes, toitures végétalisées ou réfléchissantes) que des infrastructures de transport en s'appuyant sur une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles. Pour les métiers de Colas, ces deux axes représentent plus des opportunités de différenciation concurrentielle que des risques majeurs : par exemple, la remise en cause des motorisations à carburant fossile pour le transport ne fait pas disparaître le besoin d'infrastructures pour des modes de transport décarbonnés, bien au contraire.

Le suivi du contrôle interne

La surveillance et l'animation du dispositif de contrôle interne sont sous la responsabilité de tous les acteurs de processus dans l'entreprise. La coordination est assurée par un animateur au niveau de Colas société mère en liaison avec des relais dans les filiales pays ou région que compte le Groupe.

Dans le cadre de son programme, la Direction de l'Audit Interne vérifie l'application des principes de contrôle interne et la qualité de l'évaluation.

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, rattachée au Secrétariat Général, est composée en 2016 de dix auditeurs encadrés par un directeur de l'Audit et du contrôle interne.

Les objectifs de l'audit interne consistent principalement en :

- l'évaluation du système d'organisation mis en place au sein des filiales et établissements audités pour assurer la maîtrise de leurs risques, la protection du patrimoine, la fiabilité des comptes et de l'information ainsi que le respect des règles, procédures et objectifs du Groupe et la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'entité auditée pour une meilleure efficacité en bénéficiant de la diffusion des bonnes pratiques. Ses diligences intègrent la vérification de l'application des principes de contrôle interne du référentiel Colas, des résultats des autoévaluations annuelles et de la mise en œuvre des plans d'actions destinés à améliorer l'ensemble du dispositif de contrôle interne ;
- le suivi sous douze à dix-huit mois de la mise en œuvre effective des recommandations faisant suite aux missions d'audit.

Le programme annuel d'audit est validé par le Président et approuvé par le Comité des comptes du 3^e trimestre de l'année précédente. Ce programme comporte en moyenne une douzaine de missions dans les entités françaises et internationales. Les entités ayant rejoint le Groupe récemment et celles dont le dernier audit interne remonte à plus de cinq ans constituent le cœur de cible du programme annuel d'audit.

Ainsi, en 2016 ont été auditées les filiales internationales Branscome Inc. (États-Unis), Wapiti Gravel et Standard General Calgary (Canada), Colas Nouvelle-Calédonie ainsi qu'en France les filiales Colas Île-de-France Normandie et Smac.

L'audit interne réalise également des missions plus ciblées telles que des revues de chantier (R2 en Slovaquie, LGV Maroc, NRL à La Réunion) et/ou de contrats (TfL au Royaume-Uni), des revues techniques de laboratoires (France et international), ainsi que des audits post-acquisition (Moyen-Orient).

Chacune de ces missions donne lieu à un rapport d'audit diffusé au Président, aux Directeurs fonctionnels de Colas, à la Direction Générale géographique concernée, ainsi qu'aux organes de direction de l'entité auditée. Un exemplaire de ce rapport est systématiquement adressé aux Commissaires aux comptes. La Direction de l'Audit a, à son tour, connaissance des rapports établis par les Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe. Chaque rapport de synthèse d'audit est complété d'une liste de recommandations à l'intention des organes de direction de l'entité auditée afin qu'elle puisse élaborer un plan d'actions dans les deux mois qui suivent. Les Commissaires aux comptes sont informés du programme annuel d'audit interne. Des réunions périodiques entre auditeurs internes et externes sont prévues pour connaître les travaux des uns et des autres et vérifier la complémentarité des diligences.

Le référentiel de contrôle interne est communiqué aux Commissaires aux comptes. La synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'exercice 2016 a été présentée au Comité des comptes du 17 février 2017 et tenue à la disposition des Commissaires aux comptes afin de compléter leurs diligences habituelles en matière comptable et financière. Les résultats orientent également les diligences de la Direction de l'Audit en complément et en concertation avec celles des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont connaissance des résultats généraux de l'autoévaluation des principes comptables et financiers réalisée par les filiales françaises.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à Colas le développement harmonieux d'une croissance rentable. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature, et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, et de donner une image fidèle de Colas à ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs.

Les efforts pour améliorer et moderniser ce contrôle interne sont et seront poursuivis. Le contrôle interne ne peut cependant constituer une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

Le Président

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Colas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Courbevoie, le 23 février 2017

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Annexe au rapport du Conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Hervé LE BOUC			
Colas	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues	SA	Administrateur ⁽¹⁾	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Colas Inc.	Inc.	Administrateur	163 Madison Avenue, suite 500 NJ 07960 Morristown – États-Unis
Colas Canada	Inc.	Administrateur	4984 place de la Savane, Bureau 150 Montréal, Québec H4P 2M9 – Canada
Colasie	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	4, rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-les-Hameaux
Colas Rail	SA	Représentant permanent d'IPF	44, rue Jean-Mermoz – 78600 Maisons-Laffitte
Aximum	SA	Représentant permanent d'IPF (jusqu'au 30 décembre 2016)	8, rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-les-Hameaux
Échangeur International	SNC	Représentant permanent de Colas	4, rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-les-Hameaux
Fondation Colas	FDT	Président	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Hincol	Ltd	Administrateur	5 H Floor Richardson – Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Mumbai – Inde
Isco	Ltd	Administrateur	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo dong 7 ga Yougdeundpo – dong – 140988 Séoul République de Corée
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	SA	Représentant permanent de Colas (jusqu'au 5 avril 2016)	2-4, allée Latécoère – 78140 Vélizy-Villacoublay
Tipco Asphalt (Tasco)	SA	Administrateur	Tipco, 118/1 Rama 6 Road – Samsen Nai, Phayathai – 10400 Bangkok – Thaïlande
Colas Émulsions	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc
Grands Travaux Routiers	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc

(1) Jusqu'au 27 avril 2017 (non renouvellement du mandat).

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
François BERTIÈRE			
Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur, Président-Directeur Général <i>(jusqu'au 9 décembre 2016)</i>	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Immobilier	SAS	Président, Membre du Conseil	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation d'Entreprise Bouygues Immobilier	FDT	Président, Membre du Conseil d'administration	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Fondation d'Entreprise Francis Bouygues	FDT	Membre du Conseil d'administration	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	EP	Administrateur	84, avenue Jean-Jaurès – Champs-sur-Marne 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
École nationale des ponts et chaussées (ENPC)	EP	Administrateur	6-8, avenue Blaise-Pascal – Cité Descartes Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée Cedex2
Cité de l'architecture et du Patrimoine	EP	Administrateur	Palais de Chaillot – 1, place du Trocadéro et-du-11-Novembre – 75116 Paris
Fonds de dotation « Les technologies pour l'Homme »		Administrateur	Hôtel le Marois – 9, avenue Franklin-Roosevelt 75008 Paris
Nextdoor	SAS	Président, membre du Conseil de surveillance	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Fondation des Ponts	FDT	Président	15, rue de la Fontaine-au-Roi – 75011 Paris
Olivier BOUYGUES			
Bouygues	SA	Représentant permanent de SCDM, Directeur Général Délégué <i>(jusqu'au 9 décembre 2016)</i>	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues	SA	Administrateur, Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78065 Guyancourt
Bouygues Europe	SA	Administrateur, Président du Conseil d'administration	52, avenue de Cortenbergh – 1000 Bruxelles – Belgique
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	37-39, rue Boissière – 75116 Paris
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Administrateur	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Sagri-E	SAS	Président	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Sagri-F	SAS	Président	32, avenue Hoche – 75008 Paris
SCDM Energy Limited	Ltd	Administrateur	50 Cannon Street – EC4N 6JJ Londres – Royaume-Uni
Seci	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	34, avenue Houdaille – Tour Sidam BP 4039 Abidjan – Côte d'Ivoire
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues Immobilier	SAS	Membre du Conseil	3, boulevard Gallieni – 92160 Issy-les-Moulineaux
Martine GAVELLE			
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Jean-François GUILLEMIN			
Bouygues Telecom	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur (<i>fin en 2016</i>)	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78065 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SAS	Membre du Conseil (<i>fin en 2016</i>)	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Europe	SA	Administrateur	52, avenue de Cortenbergh – 1000 Bruxelles – Belgique
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation d'Entreprise Francis Bouygues	FDT	Membre du Conseil d'administration	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Université Paris II	EP	Administrateur (<i>fin en 2016</i>)	12, place du Panthéon – 75231 Paris Cedex 5
PRES Sorbonne Université	EP	Administrateur	12, place du Panthéon – 75231 Paris Cedex 5

Colette LEWINER

Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Nexans	SA	Administrateur	8, rue du Général-Foy – 75008 Paris
Eurotunnel	SA	Administrateur	3, rue de la Boétie – 75008 Paris
EDF	SA	Administrateur	22-30, avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 2
Ingenico	SA	Administrateur	28-32, boulevard de Grenelle – 75015 Paris

Philippe MARIEN

Bouygues Telecom	SA	Administrateur	37-39, rue Boissière – 75116 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Bouygues Immobilier	SAS	Représentant permanent de Bouygues, membre du Conseil	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Construction	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Europe (<i>droit belge</i>)	SA	Administrateur	52, avenue de Cortenbergh – 1000 Bruxelles – Belgique
C2S	SA	Représentant permanent de Bouygues	3, rue Alfred-Kastler – 78280 Guyancourt
Uniservice (<i>droit suisse</i>)	SA	Administrateur	Rue du Conseil Général 3 – 1203 Genève – Suisse
Bouygues	SA	Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche – 75008 Paris

Catherine RONGE

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Inneva	SAS	Président	2, rue de la Comète – 75007 Paris
Innoveox	SA	Administrateur (<i>jusqu'au 23 juillet 2016</i>)	21, rue de la Paix – 75002 Paris
Paprec Holding	SA	Administrateur	7, rue du Docteur-Lancereaux – 75008 Paris
Weave Air	SAS	Président	37, rue du Rocher – 75008 Paris
Eramet	SA	Administrateur	33, avenue du Maine – 75015 Paris

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Représentant permanent	Siège social
BOUYGUES				
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	Jean-François Guillemin	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	Philippe Marien	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	Philippe Marien	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
C2S	SA	Administrateur	Philippe Marien	3, rue Alfred-Kastler – 78280 Guyancourt
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	Philippe Marien	1, quai du Point-du-Jour 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Administrateur	Philippe Marien	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Colas	SA	Administrateur	Philippe Marien	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
32 Hoche	GIE	Administrateur	Georges Colombani	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Fondation Dauphine	FDT	Membre du Conseil d'administration	Georges Colombani	Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 75775 Paris Cedex 16
GIE Registrar	GIE	Membre du Conseil d'administration	Gaëlle Pinçon	14, rue Rouget-de-Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux
Organisme gestionnaire du Centre Gustave Eiffel		Membre du Conseil d'administration	Charles-Henri Burgelin	30, route de Longjumeau 91385 Chilly-Mazarin



États financiers consolidés du groupe Colas

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Bilan consolidé au 31 décembre	90
Compte de résultat consolidé de l'exercice	91
État des produits et charges comptabilisés	91
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	92
Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice	93
Annexe aux états financiers consolidés	94

Bilan consolidé au 31 décembre

en millions d'euros	Notes	2016	2015
Immobilisations corporelles	3.2	2 394	2 392
Immobilisations incorporelles	3.3	92	86
Goodwill	3.3	500	507
Participations dans les coentreprises et entités associées	3.4	375	307
Autres actifs financiers non courants	3.6	183	212
Impôts différés et créances fiscales non courantes	3.7	172	165
Actifs non courants		3 716	3 669
Stocks	4.1	498	511
Clients	4.1	2 600	2 360
Actifs d'impôts (exigibles)	4.1	159	124
Autres créances courantes et paiements d'avance	4.1	673	543
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	759	848
Instruments financiers – couverture des dettes financières	17	17	18
Actifs courants		4 706	4 404
Actifs ou activités détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL DES ACTIFS		8 422	8 073
Capital social et primes		384	384
Résultats accumulés		1 826	1 993
Actions propres détenues		(1)	(1)
Réserve de conversion		116	83
Résultat de l'exercice		355	234
Capitaux propres (part du Groupe)		2 680	2 693
Participations ne donnant pas le contrôle		33	31
Capitaux propres	5	2 713	2 724
Dettes financières non courantes	8	125	176
Provisions non courantes	6.1	917	837
Impôts différés et dettes fiscales non courantes	7	71	73
Passifs non courants		1 113	1 086
Avances et acomptes reçus		300	293
Dettes financières courantes	8	73	44
Impôts courants		55	57
Fournisseurs		1 945	1 763
Provisions courantes	6.2	324	348
Autres passifs courants	10	1 838	1 672
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		42	62
Instruments financiers – couverture des dettes financières	17	19	24
Passifs courants		4 596	4 263
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 422	8 073
Excédent financier net (endettement financier net)	9	517	560

Compte de résultat consolidé de l'exercice

en millions d'euros		2016	2015
Produits des activités ordinaires⁽¹⁾	11/16	11 006	11 960
Achats consommés		(4 842)	(5 645)
Charges de personnel		(3 214)	(3 271)
Charges externes		(2 372)	(2 379)
Impôts et taxes		(154)	(160)
Dotations nettes aux amortissements		(399)	(420)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(155)	(186)
Variations des stocks de production		(12)	(32)
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	12	757	658
Autres charges d'exploitation	12	(229)	(181)
Résultat opérationnel courant	16	386	344
Autres produits opérationnels	12		
Autres charges opérationnelles	12	(62)	(95)
Résultat opérationnel		324	249
Produits financiers		16	17
Charges financières		(29)	(36)
Coût de l'endettement financier net	13	(13)	(19)
Autres produits financiers	13	97	13
Autres charges financières	13	(23)	(15)
Charge d'impôt sur le résultat	14	(108)	(68)
Quote-part du résultat des coentreprises et entités associées		82	78
Résultat net		359	238
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		355	234
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4	4
Résultat par action (en euros)	15	10,87	7,16
Résultat dilué par action (en euros)	15	10,87	7,16
(1) Dont part réalisée à l'international (export inclus)		5 227	5 916
(2) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées		139	106

État des produits et charges comptabilisés

en millions d'euros		2016	2015
Résultat net de la période		359	238
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains (pertes) actuariels sur avantages du personnel		(63)	11
Impôts sur opérations non recyclables en résultat net		14	(2)
Éléments recyclables en résultat net			
Variations des écarts de conversion sur sociétés contrôlées		24	30
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers		7	
Impôts sur opérations recyclables en résultat net		(3)	
Quote-part des coentreprises et entités associées		9	(1)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres		(12)	38
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS		347	276
Dont part du Groupe		343	271
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		4	5

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en millions d'euros	Capital social et primes	Résultats accumulés	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2014	384	1 872	55	604	2 915	30	2 945
Acquisitions/cessions d'actions propres		1			1		1
Affectation du résultat N-1		604		(604)			
Distribution		(503)			(503)	(1)	(504)
Autres opérations avec les actionnaires							
Résultat net de l'exercice				234	234	4	238
Produits et charges comptabilisés ⁽¹⁾		9	28		37	1	38
Résultat net et produits et charges comptabilisés		9	28	234	271	5	276
Changements de périmètre et divers		9			9	(3)	6
31 décembre 2015	384	1 992	83	234	2 693	31	2 724
Acquisitions/cessions d'actions propres							
Affectation du résultat N-1		234		(234)			
Distribution		(356)			(356)	(2)	(358)
Autres opérations avec les actionnaires							
Résultat net de l'exercice				355	355	4	359
Produits et charges comptabilisés ⁽¹⁾		(45)	33		(12)		(12)
Résultat net et produits et charges comptabilisés		(45)	33	355	343	4	347
Changements de périmètre et divers							
31 DÉCEMBRE 2016	384	1 825	116	355	2 680	33	2 713

(1) Détail des produits et charges comptabilisés :

	Groupe	Minoritaires	Total
Variations de change	33		33
Variations de juste valeur des instruments financiers	7		7
Écarts actuariels sur avantages au personnel	(63)		(63)
Impôts différés sur ces opérations	11		11
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	(12)		(12)

Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice

en millions d'euros	2016	2015
Résultat net consolidé	359	238
Ajustements pour :		
- annulation quote-part de résultat des coentreprises et entités associées	(82)	(59)
- dividendes reçus des coentreprises et entités associées	31	24
- annulation dividendes des sociétés non consolidées	(2)	(2)
- amortissements, dépréciations et provisions non courantes	395	495
- plus et moins-values de cession d'actifs	(123)	(107)
- charges calculées diverses		(6)
Sous-total	578	583
Coût de l'endettement financier net	13	19
Charge d'impôt de l'exercice	108	68
Capacité d'autofinancement	699	670
Impôts décaissés	(148)	(104)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	66	128
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (a)	617	694
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(457)	(406)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	73	95
Dette nette sur immobilisations corporelles et incorporelles	18	(20)
Sous-total	(366)	(331)
Acquisitions et cessions de titres de participation :		
- prix d'acquisition des titres	(15)	(18)
- prix de cession des titres	150	28
- dette nette sur achats et cessions de titres	(68)	5
- trésorerie acquise		7
Sous-total	67	22
Autres flux liés aux opérations d'investissements :		
- dividendes reçus de sociétés non consolidées	2	2
- variation des autres immobilisations financières	11	3
Sous-total	13	5
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (b)	(286)	(304)
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(356)	(503)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(1)
Variation des dettes financières	(17)	(53)
Coût de l'endettement financier net	(13)	(19)
Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (c)	(388)	(575)
Variations de change (d)	(12)	15
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (a + b + c + d)	(69)	(170)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	786	956
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (voir note 9)	717	786

Annexe aux états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) : le bilan, le compte de résultat, l'état des charges et produits comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

Sommaire

NOTES

- 1 Faits significatifs de l'exercice
- 2 Principes et méthodes comptables
- 3 Actifs non courants
- 4 Actifs courants
- 5 Informations sur les capitaux propres consolidés
- 6 Provisions
- 7 Actifs et passifs d'impôts différés non courants
- 8 Dettes financières non courantes et courantes
- 9 Excédent (Endettement) financier net
- 10 Autres passifs courants
- 11 Produits des activités ordinaires
- 12 Résultat opérationnel
- 13 Coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers
- 14 Charge d'impôt sur le résultat
- 15 Résultat net des activités poursuivies et résultat dilué par action
- 16 Information sectorielle
- 17 Instruments financiers
- 18 Engagements hors bilan et informations sur les contrats de location-financement
- 19 Effectif moyen, engagements envers le personnel
- 20 Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction
- 21 Informations complémentaires sur le tableau de flux de trésorerie
- 22 Honoraires des Commissaires aux comptes
- 23 Liste des principales sociétés consolidées
- 24 Principaux taux de conversion

(Chiffres exprimés en millions d'euros, sauf mention particulière.)

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 – PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Nombre de sociétés consolidées	2016	2015
Sociétés contrôlées	369	412
Activités conjointes	66	62
Coentreprises et entités associées	84	81
TOTAL	519	555

Principaux mouvements de l'exercice

Entrées dans le périmètre : Al Futtaim Colas (EAU), Al Dhahira Colas (Oman), Al Zawawi Colas (Oman), Midmac Colas (Qatar), Thanomwongse (Thaïlande).

Sorties du périmètre :

France : Bétonord.

International : Asphalt Bangun Sarana, Raycol Asphalt Co., Highway Resources Ltd, Reta Link Ltd, AD Shipping PTE Ltd, Colas Vietnam Co. LTD.

1.2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016

- Un chiffre d'affaires de 11,0 milliards d'euros, en recul de 8,0 % par rapport à 2015 (- 4,4 % à périmètre et taux de change constants).
- Un résultat opérationnel courant égal à 386 millions d'euros, en hausse de 42 millions d'euros avec l'arrêt des pertes courantes de l'activité raffinage et les effets positifs de nombreux plans d'action.
- Des charges non courantes qui s'élèvent à 62 millions d'euros, dont la majeure partie est liée à l'arrêt définitif de la filiale SRD (95 millions d'euros en 2015).
- Un résultat opérationnel égal à 324 millions d'euros (+75 millions d'euros par rapport à 2015).
- Un résultat net (part du Groupe) de 355 millions d'euros, en forte hausse (+121 millions d'euros), grâce notamment aux plus-values sur cessions de participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes Atlandes et Adelac (72 millions d'euros).
- Un carnet de commandes élevé au 31 décembre 2016 de 7,1 milliards d'euros, en hausse de 0,7 % par rapport à fin décembre 2015.
- Des besoins en fonds de roulement et des investissements maîtrisés permettant d'enregistrer un excédent financier net égal à 517 millions d'euros (après paiement d'un acompte sur dividendes de 178 millions d'euros en décembre 2016).

1.3 – FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Néant.

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 – LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Colas est une société anonyme immatriculée en France (RCS Nanterre B552 025 314) ayant son siège social au n° 7 de la place René-Clair à Boulogne-Billancourt (France).

Elle est un leader mondial de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Les activités routières représentent 82 % de l'activité totale. Elles comprennent :

- la construction et l'entretien de routes, autoroutes, pistes d'aéroport, plateformes portuaires, industrielles et logistiques, aménagements urbains, voies de transports en commun en site propre (tramways), aires de loisirs, pistes cyclables, etc. Une activité de génie civil (petits et grands ouvrages) et une activité de bâtiment (construction neuve, réhabilitation et démolition/déconstruction), dans certaines régions, viennent compléter l'activité des filiales routières ;

- en amont de la construction, une importante activité industrielle de production et recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume), à partir d'un réseau international dense de carrières, usines d'émulsion, centrales d'enrobage et centrales à béton, et une usine de production de bitume.

Colas exerce également des activités de spécialités, pour la plupart complémentaires aux activités routières, qui représentent 18 % de l'activité totale :

- sécurité signalisation routière, gestion de trafic, fabrication, pose et maintenance d'équipements de sécurité ;
- réseaux enterrés ;
- étanchéité, incluant l'enveloppe de bâtiment, bardage et couverture, production et commercialisation de membranes d'étanchéité ;
- ferroviaire (conception et ingénierie, construction, renouvellement et entretien d'infrastructures).

Colas est aussi concessionnaire ou gestionnaire d'infrastructures (PPP), notamment autoroutières, mais aussi de voiries urbaines ou de transport en commun urbain.

2.2 – PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du groupe Colas intègrent les comptes de la société Colas et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées, les coentreprises et les activités conjointes. Ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 février 2017 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2017.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs/passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le groupe Colas a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2016.

Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2016

AMENDEMENTS IAS 7 : ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Ces amendements posent comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Pour répondre à cette obligation, le Groupe fournit un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la situation financière en ce qui concerne les passifs inclus dans les activités de financement en note 9.

Ces amendements, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, ont été appliqués par anticipation dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

IFRS 9 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers, appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'appliquera pas IFRS 9 par anticipation.

IFRS 15 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'appliquera pas IFRS 15 par anticipation.

Principales normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non adoptés par l'Union européenne

IFRS 16 : CONTRATS DE LOCATION

Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrats de location-financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an, de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17, et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. La nouvelle norme, non adoptée par l'Union européenne, est applicable au 1^{er} janvier 2019.

Jugements/estimations dans l'évaluation de certains actifs/passifs/produits et charges

Afin de préparer les comptes consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif et des provisions, etc.

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Actifs détenus en vue de la vente et activités arrêtées ou détenues en vue de la vente

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité arrêtée ou classée comme détenue en vue de la vente représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.3 – MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Colas exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les actifs/passifs, charges et produits des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée, mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette influence est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.4 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet ») ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évaluées ou non à la juste valeur (comme indiqué

ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (secteur opérationnel pour le groupe Colas).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de la société acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession selon la hiérarchie de la norme IFRS 7, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 – MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 – MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES IMPOSITIONS

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont :
 - soit des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ;
 - soit des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer, et sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2016, les différences temporelles des entités françaises se renversant après le 31 décembre 2019 ont été comptabilisées au taux de 28,92 %, taux voté par l'Assemblée nationale pour 2020. Pour les années 2017 à 2019, le taux d'impôt utilisé est de 34,43 %, comme pour 2016.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en actifs ou passifs non courants.

2.7 – ACTIF NON COURANT

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

PRINCIPALES DURÉES D'UTILISATION RETENUES

Terrains	(voir ci-après)
Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles (Matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

Terrains nus ou bâtis : ils ne sont pas amortis, mais font si nécessaire, l'objet d'une dépréciation.

Terrains de gisement : ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée totale ne puisse excéder quarante ans.

Le montant cumulé des amortissements ne peut être inférieur à l'amortissement calculé selon le mode linéaire.

Lorsqu'une immobilisation exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée ou vendue, les coûts d'emprunts directement attribuables à son acquisition ou sa construction sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cessions sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée ; ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les durées d'amortissement sont revues annuellement ; elles peuvent être modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte en substance la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement (comptabilisation d'un actif corporel et d'une dette financière le cas échéant).

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

SUBVENTIONS REÇUES

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées, et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont les critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition d'une société sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables de cette société à la date d'acquisition.

Le Groupe a choisi la méthode du goodwill partiel.

SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS ET DES ENTITÉS ASSOCIÉES

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés non-financiers et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

MÉTHODE RETENUE POUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Les groupes d'UGT correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe.

Elles répondent aux conditions suivantes : unicité de management, synergies dans les domaines des ressources humaines, des ressources en matériel, dans le domaine technique et le domaine des études travaux.

- UGT Routes Métropole : regroupe l'activité routière en France métropolitaine.
- UGT Spécialités (hors Rail) : regroupe les activités de Sécurité signalisation, Réseaux et Étanchéité.
- UGT Rail : regroupe l'activité ferroviaire.
- UGT Routes Europe (hors France) : regroupe l'activité routière dans les pays européens où le Groupe est implanté.
- UGT Routes Amérique du Nord : regroupe l'activité routière aux États-Unis d'Amérique et au Canada.
- UGT Routes Reste du monde : regroupe l'activité en Afrique, dans l'Océan Indien, en Asie, en Australie, au Moyen-

Orient et dans les Départements et territoires français d'outre-mer.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés ; elle correspond à l'actualisation de flux futurs de trésorerie par le coût moyen pondéré du capital et incorpore une prime de risque économique. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions établies par le management en charge de l'UGT, dans le cadre d'une procédure budgétaire habituelle pour l'année N+1 et d'un plan à trois ans pour les deux années suivantes.

Actifs financiers non courants

TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Il s'agit de titres non cotés ; ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition sous déduction des dépréciations estimées nécessaires (il n'y a pas d'écarts significatifs entre le coût d'acquisition et la juste valeur de ces titres).

PRÊTS

Les prêts accordés figurent au bilan pour leur valeur actualisée lorsque leur taux de rémunération s'écarte des conditions normales du marché (exemple : prêts sans intérêts consentis par les sociétés françaises dans le cadre de l'obligation légale de participation des employeurs à l'effort de construction).

CRÉANCES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE CONCESSIONS ET PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le contrat de concession pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth pendant une durée de vingt-cinq ans (Private Finance Initiative) est comptabilisé selon la méthode de la créance financière telle que préconisée par IFRIC 12.

Les travaux réalisés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement définie par l'IAS 11.

La créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par l'IAS 39.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué des paiements reçus du concédant.

AUTRES CRÉANCES FINANCIÈRES

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti lorsqu'elles ont vocation à être conservées jusqu'à leur échéance.

2.8 - ACTIFS COURANTS

Stocks

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du coût moyen pondéré en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

Créances clients et autres créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le client.

Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change, de taux d'intérêt et de prix de matières premières. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes, dans la mesure où la part des exportations dans l'activité à l'international est très faible. Pour la plupart des chantiers réalisés à l'étranger, la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux.

Certains contrats en devises peuvent ponctuellement faire l'objet d'une couverture de change.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la devise de chaque pays.

Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et, plus généralement, aux risques « pays ».

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

La charge financière du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt, car l'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

La charge financière du Groupe ne serait que peu affectée par une fluctuation des taux d'intérêt européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

Enfin, les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

EXPOSITION AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe a une sensibilité aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers dans l'activité routière, ainsi qu'à certains métaux dans les activités de Sécurité signalisation, Étanchéité et Ferroviaire.

Des opérations de couverture peuvent être réalisées ponctuellement sur des opérations spécifiques.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang ;
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

2.10 – CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de l'annulation n'affecte le compte de résultat.

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe sur celle-ci.

Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004, date de remise à zéro de la réserve par virement à la rubrique « Report à nouveau ».

Information sur la gestion du capital

L'objectif de la direction générale de Colas est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net/capitaux propres raisonnable ;
- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier sur une période limitée, en particulier si un investissement présentant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentait.

À cette fin, le plan d'affaires constitue un des outils de pilotage du Groupe permettant à la société mère d'appréhender la situation de chacun des métiers comme de l'ensemble du Groupe, et son incidence sur les capitaux propres consolidés.

2.11 – PASSIF NON COURANT

Dettes financières non courantes

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La fraction à moins d'un an des dettes financières non courantes est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

Ces provisions ne sont pas liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Elles incluent pour l'essentiel :

LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Pensions

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès des caisses de retraite ou fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies).

Il subsiste toutefois quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada. À l'exception du régime de Colas Rail Ltd, ces régimes ne concernent qu'un nombre limité de salariés puisqu'il a été décidé il y a quelques années que ces fonds ne pouvaient plus accueillir de nouveaux cotisants. Ces régimes sont gérés par des fonds indépendants de la société.

Indemnités de départ en retraite

Leur coût est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en autres produits et charges comptabilisés.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la très grande majorité des sociétés du Groupe est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

LES LITIGES ET CONTENTIEUX

Litiges et contentieux travaux

Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection établie par les experts désignés par les tribunaux.

Risques sur contrôles fiscaux, contrôles charges sociales ou autres administrations

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

LES GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS (LONG TERME)

Elles représentent l'évaluation des travaux à réaliser au titre des garanties données lorsque la durée de la garantie excède la durée du cycle d'exploitation (un à deux ans), par exemple la garantie décennale relative à certains ouvrages.

LES COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES (LONG TERME)

Le coût de remise en état des sites d'exploitation de carrières à l'expiration du gisement et/ou de l'autorisation d'exploitation fait l'objet d'une évaluation détaillée (coût de la main-d'œuvre, du matériel qui sera utilisé, des matériaux à mettre en œuvre, quote-part de frais généraux...). Seuls les coûts qui seront engagés au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice figurent dans cette rubrique.

Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés (ou IDP) représentent les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre des différences temporelles imposables (sources d'imposition future). Tous les IDP sont comptabilisés, y compris ceux relatifs aux retraitements de consolidation.

La comptabilisation d'un IDP concerne toutes les différences temporelles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises sauf si la société mère est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible (pas de projet de cession dans un avenir prévisible).

Lorsqu'il existe une probabilité de distribution de bénéfices dans un avenir prévisible ou une absence de contrôle de la filiale (sociétés associées), un impôt différé passif est constaté.

2.12 – PASSIF COURANT

Provisions courantes

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise ; les charges rattachées sont généralement réglées dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elles comprennent pour l'essentiel :

LES PROVISIONS POUR GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS (DURÉE : UN À DEUX ANS MAXIMUM)

Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier.

LES PROVISIONS POUR FRAIS DE FIN DE CHANTIER

Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport aux bases permanentes.

LES PROVISIONS POUR PERTES À TERMINAISON DE FIN DE CONTRATS

Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent éventuellement en compte les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

LES COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES

Il s'agit du coût des travaux de remise en état des sites après exploitation (principalement carrières) qui seront réalisés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37 relative aux passifs, une information relative aux provisions les plus significatives est fournie, dans la mesure où cette information ne peut porter préjudice au Groupe.

2.13 – COMPTE DE RÉSULTAT

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Les produits des activités ordinaires du Groupe se décomposent comme suit :

VENTES DE BIENS

Le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

CONTRATS DE CONSTRUCTION ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou prestations.

Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés ; une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Il s'agit de redevances perçues pour utilisation de licences et brevets : le produit est comptabilisé lorsque l'entreprise est en droit d'en percevoir le paiement.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise et de toutes les autres activités qui ne sont pas d'investissement ou de financement.

Les dépréciations de goodwill sont comprises dans le résultat opérationnel courant.

Autres produits et charges non courants

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 12.

Coût de l'endettement financier net

Il inclut les charges et produits d'intérêts liés à la trésorerie ainsi que les coûts d'emprunts.

Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des goodwill.

Lorsque, pour une société, le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.14 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC (devenu ANC) n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions/résultat sur cessions d'actifs/coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôt de l'exercice (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.15 – AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières courantes et non courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.16 – COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2016 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 31 décembre 2015.

NOTE 3 – ACTIFS NON COURANTS

3.1 – SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE (EXPLOITATION ET FINANCIER)

	2016	2015
Immobilisations corporelles	439	403
Immobilisations incorporelles et goodwill	18	3
Investissements opérationnels	457	406
Titres de participation et autres titres immobilisés	15	18
Investissements consolidés	472	424
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(73)	(95)
Prix de cession de titres cédés	(150)	(28)
INVESTISSEMENTS NETS	249	301

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Immobilisations en cours et avances sur commandes	Total
Valeur brute				
31 décembre 2014	1 518	5 313	155	6 986
Écarts de conversion	21	63		84
Virements de rubriques	40	131	(123)	48
Changements de périmètre	(9)	(41)	1	(49)
Acquisitions	65	240	98	403
Cessions et réductions	(42)	(267)		(309)
31 décembre 2015	1 593	5 439	131	7 163
Écarts de conversion	9	49	(1)	57
Virements de rubriques	19	105	(118)	6
Changements de périmètre	(12)	(55)	(1)	(68)
Acquisitions	43	311	85	439
Cessions et réductions	(37)	(205)		(242)
31 DÉCEMBRE 2016	1 615	5 644	96	7 355
Amortissements et dépréciations				
31 décembre 2014	(613)	(3 929)		(4 542)
Écarts de conversion	(8)	(50)		(58)
Virements de rubriques		(1)		(1)
Changements de périmètre	5	31		36
Dotations et reprises	(70)	(397)		(467)
Cessions et réductions	20	241		261
31 décembre 2015	(666)	(4 105)		(4 771)
Écarts de conversion	(1)	(40)		(41)
Virements de rubriques	2	(3)		(1)
Changements de périmètre	8	26		34
Dotations et reprises	(54)	(335)		(389)
Cessions et réductions	13	194		207
31 DÉCEMBRE 2016	(698)	(4 263)		(4 961)
Valeur nette				
31 décembre 2014	905	1 384	155	2 444
Dont terrains de gisement (carrières)	281			281
Dont locations financements	3	38		41
31 décembre 2015	927	1 334	131	2 392
Dont terrains de gisement (carrières)	285			285
Dont locations-financements	3	35		38
31 DÉCEMBRE 2016	917	1 381	96	2 394
Dont terrains de gisement (carrières)	272			272
Dont locations-financements	3	33		36

Au 31 décembre 2016, des commandes de matériel ont été engagées pour un montant de 20 millions d'euros (8 millions d'euros fin 2015).

3.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	Concessions, brevets et autres droits	Autres	Total immobilisations incorporelles	Goodwill
Valeur brute				
31 décembre 2014	156	63	219	586
Écarts de conversion	1	2	3	2
Virements de rubriques	3		3	(2)
Changements de périmètre				(8)
Acquisitions	2	1	3	
Cessions et réductions	(2)	(1)	(3)	
31 décembre 2015	160	65	225	578
Écarts de conversion	1	1	2	1
Virements de rubriques	2	2	4	(4)
Changements de périmètre	(5)	(2)	(7)	(7)
Acquisitions	4	13	17	1
Cessions et réductions	(1)	(5)	(6)	
31 DÉCEMBRE 2016	161	74	235	569
Amortissements et dépréciations				
31 décembre 2014	(80)	(43)	(123)	(68)
Écarts de conversion	(1)	(1)	(2)	
Virements de rubriques				
Changements de périmètre				6
Dotations et reprises	(10)	(5)	(15)	(9)
Cessions et réductions		1	1	
31 décembre 2015	(91)	(48)	(139)	(71)
Écarts de conversion	(1)		(1)	1
Virements de rubriques				2
Changements de périmètre	4		4	
Dotations et reprises	(9)	(4)	(13)	(1)
Cessions et réductions	1	5	6	
31 DÉCEMBRE 2016	(96)	(47)	(143)	(69)
Valeur nette				
31 décembre 2014	76	20	96	518
31 décembre 2015	69	17	86	507
31 DÉCEMBRE 2016	65	27	92	500

Concessions, brevets et autres droits : il s'agit pour l'essentiel de droits d'exploitation de carrières et, dans une moindre mesure, de brevets et de logiciels.

Les frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice.

Les frais de développement sont, pour l'essentiel, pris en charge dans l'exercice car ils ont un caractère permanent et récurrent. Il n'y a pas de projets qui répondent aux conditions d'activation imposées par IAS 38.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwill

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable. Si un indice de perte de valeur est identifié, un test de valeur est réalisé selon la méthode décrite en note 2. Ce test est réalisé au moins une fois par an après l'actualisation des budgets et des plans à trois ans par le management.

Le détail des actifs à durée de vie indéterminée et des goodwill répartis par UGT et les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeurs sont les suivantes :

Unités génératrices de trésorerie	Goodwill	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Taux de croissance	Taux d'actualisation	
				H1 ⁽¹⁾	H2 ⁽¹⁾
Routes Métropole	134	20	2 %	5,34 %	4,98 %
Routes Europe (hors France)	15		2 %	5,34 %	4,98 %
Routes Amérique du Nord	104		2 %	5,34 %	4,98 %
Routes Reste du monde	30		2 %	5,34 %	4,98 %
Spécialités (hors Rail)	38		2 %	5,34 %	4,98 %
Rail	179		2 %	5,34 %	4,98 %
TOTAL	500	20			

(1) Selon hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) ou 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2).

Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés prises individuellement ou en utilisant des scénarios de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

Hypothèses utilisées :

- taux d'actualisation : +2 % ;
- taux de croissance : -2 % ;
- flux de trésorerie normatif : -10 %.

Dans toutes les hypothèses, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

La valeur recouvrable de chaque UGT serait égale à la valeur comptable des actifs testés avec les taux d'actualisation suivants :

Unités génératrices de trésorerie	Taux d'actualisation
Routes Métropole	9,83 %
Routes Europe (hors France)	15,30 %
Routes Amérique du Nord	12,83 %
Routes Reste du monde	18,05 %
Spécialités (hors Rail)	16,96 %
Rail	7,48 %

3.4 - PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES

	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill et écarts d'évaluation	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
31 décembre 2014	184	106	(27)	263
Résultat de l'exercice	84		(6)	78
Dividendes distribués	(24)			(24)
Autres mouvements	(15)	4	1	(10)
31 décembre 2015	229	110	(32)	307
Résultat de l'exercice	89		(7)	82
Dividendes distribués	(31)			(31)
Autres mouvements	14	1	2	17
31 DÉCEMBRE 2016	301	111	(37)	375

Principales participations

	Quote-part dans les capitaux propres		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Entités associées				
Tipco Asphalt ⁽¹⁾	101	84	25	42
Mak Mecsek ⁽²⁾	34	33	3	3
Diverses participations	28	3	3	1
Coentreprises				
Diverses participations ⁽³⁾	138	109	58 ⁽⁴⁾	19
TOTAL	301	229	89	65

(1) La société Tipco Asphalt basée à Bangkok (Thaïlande) exerce une activité de distribution et vente de produits bitumineux dans le Sud-Est asiatique.

(2) La société Mak Mecsek est titulaire pour trente ans d'un contrat en PPP pour la construction et l'exploitation d'une section neuve de 80 km des autoroutes M6 (50 km) et M 60 (30 km) dans le Sud-Ouest de la Hongrie.

(3) Il s'agit principalement de sociétés industrielles (carrières, usines d'émulsions) exploitées en commun avec des partenaires hors Groupe.

(4) Dont badwill comptabilisé en résultat qui avait été constaté lors de l'acquisition des sociétés.

Détail de la quote-part de résultat des coentreprises et entités associées

	31/12/2016	31/12/2015
Quote-part dans les résultats des participations	89	84
Dépréciation et amortissements	(7)	(6)
TOTAL	82	78

3.5 - ACTIVITÉS CONJOINTES

Les activités conjointes sont pour leur part comptabilisées selon les intérêts du Groupe dans les actifs et passifs, produits et charges. La contribution des activités conjointes est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs	226	234
Passifs	224	233
Chiffre d'affaires	346	426
Résultat opérationnel courant	2	2

3.6 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Participations non consolidées	Autres actifs financiers	Total valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31 décembre 2014	98	175	273	(62)	211
Écarts de conversion	1	5	6	(1)	5
Virements de rubriques	(1)				(1)
Changements de périmètre	6	(1)	5	(4)	1
Acquisitions & autres augmentations	18	11	28		29
Cessions et réductions	(18)	(15)	(33)		(33)
Dotations et reprises					
31 décembre 2015	104	175	279	(67)	212
Écarts de conversion	(3)	(11)	(14)	3	(11)
Virements de rubriques					
Changements de périmètre	(29)	12	(17)	(2)	(19)
Acquisitions & autres augmentations	15	9	24		24
Réévaluation juste valeur ⁽¹⁾	65		65		65
Cessions et réductions	(66)	(23)	(89)		(89)
Dotations et reprises				1	1
31 DÉCEMBRE 2016	86	162	248	(65)	183

(1) Titres Atlandes.

Détail des principales participations non consolidées

	Brut	Dépréciation	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières	26	(8)	18	18
Sociétés non contrôlées	9	(3)	6	16
Sociétés inactives et en cours de liquidation	43	(41)	2	2
Sociétés acquises en fin de période ⁽¹⁾	1		1	5
Autres participations ⁽²⁾	7	(3)	4	4
TOTAL	86	(55)	31	45

(1) Ces sociétés non consolidées, car acquises en fin de période, seront consolidées au cours de la période suivante. Il s'agit de la société Jouglà et Fils.

(2) Aucune de ces participations ne présente un caractère significatif.

Détail des autres actifs financiers

	Brut	Dépréciation	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
Prêts ⁽¹⁾	86	(8)	78	78
Ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) ⁽²⁾	62		62	74
Autres créances financières	14	(2)	12	15
TOTAL	162	(10)	152	167

(1) Prêts accordés : il s'agit principalement de prêts à vingt ans non rémunérés, accordés dans le cadre de l'obligation légale française d'investissement des employeurs dans la construction. Ces prêts sont comptabilisés pour leur valeur nette actualisée en date d'octroi du prêt.

(2) Créance sur la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) en contrepartie des prestations effectuées dans le cadre du contrat de partenariat public-privé pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie urbaine signé en 2004 pour une durée de vingt-cinq ans (2004-2029). Cette créance est valorisée en application d'IFRIC 12 (modèle de la créance financière).

Répartition des actifs financiers non courants par nature

	Évaluation à la juste valeur		Prêts et créances	Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers		
31 décembre 2015	-	45	167	212
Flux 2016	-	(14)	(15)	(29)
31 DÉCEMBRE 2016	-	31	152	183

3.7 - IMPÔTS DIFFÉRÉS ET CRÉANCES FISCALES NON COURANTES

	Impôts différés actif	Créances fiscales non courantes	Total
31 décembre 2014	156		156
Écarts de conversion	2		2
Virements de rubriques et autres	(20)		(20)
Changements de périmètre	(4)		(4)
Variations nettes	31		31
31 décembre 2015	165		165
Écarts de conversion	(1)		(1)
Virements de rubriques et autres	10		10
Changements de périmètre	(1)		(1)
Variations nettes	(1)		(1)
31 DÉCEMBRE 2016	172		172

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée peu probable s'élève à 87 millions d'euros au 31 décembre 2016 (87 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Le délai de récupération des impôts différés actif est essentiellement à plus de quatre ans.

Principales sources d'impôts différés par nature

	31/12/2016	31/12/2015
Sources actives		
Avantages au personnel	91	86
Déficits fiscaux	66	64
Réévaluation des instruments financiers	5	7
Sources passives		
Provisions réglementées	(10)	(18)
Immobilisations (location-financement, écarts d'évaluation)	(46)	(42)
Réévaluation des instruments financiers	(5)	(4)
Autres différences temporaires	(1)	(1)
ACTIF NET (PASSIF NET) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	100	92

NOTE 4 – ACTIFS COURANTS

4.1 – STOCKS, CRÉANCES COURANTES ET PAIEMENTS D'AVANCE

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
STOCKS	531	(33)	498	550	(39)	511
Matières, approvisionnements et produits finis						
CRÉANCES CLIENTS	2 735	(135)	2 600	2 500	(140)	2 360
Clients, factures à établir, retenues de garanties ⁽¹⁾						
ACTIFS D'IMPÔTS	159		159	124		124
Personnel, organismes sociaux, État	241		241	216		216
Créances sociétés apparentées et créances diverses	419	(34)	385	316	(30)	286
Paiements d'avance	47		47	41		41
AUTRES CRÉANCES	707	(34)	673	573	(30)	543

(1) L'antériorité des créances clients est la suivante :

	Créances non échues	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Total
Créances brutes	1 891	545	122	177	2 735
Dépréciations	(3)	(6)	(5)	(121)	(135)
CRÉANCES CLIENT (NET)	1 888	539	117	56	2 600
Rappel 2015	1 670	555	89	46	2 360

Risque de crédit : le Groupe considère que son exposition au risque de crédit sur les créances échues est limitée compte tenu de la nature de sa clientèle (États, collectivités publiques, entreprises publiques et privées, particuliers).

4.2 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	337		337	352		352
Équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	422		422	496		496
TOTAL	759		759	848		848
(1) Dont Bouygues Relais	342		342	379		379

Bouygues Relais est la société centrale de trésorerie du groupe Bouygues.

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères.

Ils se répartissent entre les devises suivantes :

	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Disponibilités	93	72	58	114	337
Équivalents de trésorerie	393	-	-	29	422
TOTAL	486	72	58	143	759
Rappel 31 décembre 2015	580	45	74	149	848

(1) Contre-valeur en euros.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à trois mois ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	759	848
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(42)	(62)
TOTAL	717	786

NOTE 5 – INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAL SOCIAL DE COLAS SA (EN EUROS)

Le capital social de Colas SA au 31 décembre 2016 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

La société Colas détient 10 057 actions pour un montant de 1 348 851,26 euros.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Néant.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 543 222	96,60 %
Autres actionnaires	1 111 277	3,40 %

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Direction Générale de Colas est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net sur capitaux propres raisonnable ;
- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Parmi les indicateurs de performance utilisés, certains peuvent être calculés par référence aux capitaux propres mais leur utilisation n'est ni prépondérante ni systématique.

Par ailleurs, il est rappelé que les capitaux propres du Groupe ne sont soumis à aucune restriction statutaire.

OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Néant.

RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion est née le 1^{er} janvier 2004 avec la première application des normes IFRS. Les principaux écarts de conversion au 31 décembre 2016 concernent les états financiers des sociétés situées dans les pays suivants :

	31/12/2015	Flux 2016	31/12/2016
États-Unis	67	14	81
Canada	(10)	22	12
Grande-Bretagne	2	(14)	(12)
Slovaquie	12		12
République tchèque	5		5
Australie	(1)	1	
Autres pays	8	10	18
TOTAL RÉSERVE DE CONVERSION	83	33	116

NOTE 6 – PROVISIONS

6.1 – PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel	Litiges et contentieux	Garanties données (long terme)	Remise en état des sites (long terme)	Autres	Total
31 décembre 2014	394	208	53	153	29	837
Écarts de conversion	3	(2)				1
Virements de rubriques		1	1	4	(1)	5
Changements de périmètre	(2)			(1)	(1)	(4)
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	(12)					(12)
Dotations	20	43	31	5	8	107
Reprises utilisées	(31)	(13)	(8)	(5)	(2)	(59)
Reprises non utilisées	(3)	(22)	(8)	(3)	(2)	(38)
31 décembre 2015	369	215	69	153	31	837
Écarts de conversion	(8)	3	1	1	(1)	(4)
Virements de rubriques	1	(1)	(2)	(2)	28	24
Changements de périmètre	(1)	(1)	3			1
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	63					63
Dotations	19	62	18	13	10	122
Reprises utilisées	(14)	(16)	(9)	(7)	(31)	(77)
Reprises non utilisées	(6)	(27)	(11)	(3)	(2)	(49)
31 DÉCEMBRE 2016	423	235	69	155	35	917

DÉTAIL DES PRINCIPALES PROVISIONS

	31/12/2016	31/12/2015
Récompenses d'ancienneté	101	98
Indemnités de fin de carrière	217	204
Pensions	105	67
Avantages au personnel	423	369
Litiges avec les clients	46	55
Litiges avec le personnel	26	19
Litiges avec des organismes sociaux	83	85
Litiges avec l'administration fiscale	39	32
Litiges avec d'autres administrations	3	2
Autres litiges	38	22
Litiges et contentieux	235	215
Garanties décennales	50	49
Garanties génie civil, travaux publics	16	17
Garanties de performance	3	3
Garanties données	69	69

6.2 – PROVISIONS COURANTES

	Perte à terminaison	Risques travaux et fin de chantier	Garanties données (court terme)	Remise en état des sites (court terme)	Autres	Total
31 décembre 2014	72	84	55	8	82	301
Écarts de conversion	1	(1)			3	3
Virements de rubriques	(1)	1	(2)	1		(1)
Changements de périmètre		(2)	(2)		(2)	(6)
Dotations	62	52	27	2	66	209
Reprises utilisées	(25)	(16)	(9)	(2)	(45)	(97)
Reprises non utilisées	(21)	(19)	(17)	(1)	(3)	(61)
31 décembre 2015	88	99	52	8	101	348
Écarts de conversion		1	(1)		1	1
Virements de rubriques			2	6	(30)	(22)
Changements de périmètre			(2)			(2)
Dotations	64	41	16	2	38	161
Reprises utilisées	(34)	(20)	(9)	(2)	(19)	(84)
Reprises non utilisées	(29)	(33)	(11)	(1)	(4)	(78)
31 DÉCEMBRE 2016	89	88	47	13	87	324

NOTE 7 – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COURANTS

	31/12/2016	31/12/2015
Passifs d'impôts différés	71	73
Dettes fiscales long terme		
TOTAL DES IMPÔTS NON COURANTS	71	73

Les passifs d'impôts différés proviennent pour l'essentiel des décalages fiscaux temporaires (écarts d'évaluation, écarts entre amortissements comptables et fiscaux...).

NOTE 8 – DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT PAR ÉCHÉANCE

	Échéances		Échéances à plus d'un an					Total 2016	Total 2015
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et plus			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22	16	13	11	54	116	166	
Emprunts issus des locations financement		3	2	1	1	1	8	9	
Emprunts et dettes financières divers		1					1	1	
Sous-total	73	26	18	14	12	55	125	176	
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	42								
31 DÉCEMBRE 2016	115	26	18	14	12	55	125		
Rappel 31 décembre 2015	106	57	23	17	14	65		176	
Partie à moins d'un an de la dette long terme							73	44	

LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES ET UTILISÉES

	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit	998	726	55	1 779	73	70	55	198

LIQUIDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 717 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 656 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à plus d'un an confirmées et non utilisées à cette date (contre 1 490 millions d'euros au 31 décembre 2015).

En janvier 2017, le Groupe a renouvelé 490 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à cinq ans.

Les crédits bancaires confirmés contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON LA NATURE DE TAUX

La part de la dette financière courante et non courante à taux fixe après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice et hors concours bancaires courants est de 39 % (59 % en 2015).

RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2016, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variables	Taux fixes	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	759	-	759
Emprunts ⁽¹⁾⁽²⁾	(189)	(11)	(200)
Concours bancaires courants	(42)	-	(42)
Position nette avant gestion	528	(11)	517
Couverture de taux ⁽²⁾	67	(67)	-
Position nette après gestion	595	(78)	517
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽³⁾	(499)	-	(499)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	96	(78)	18

(1) Y compris (2) millions d'euros de juste valeur de swaps de taux figurant sur la ligne « Autres produits et charges comptabilisés » du tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(2) Les dettes à taux fixe à moins d'un an et les couvertures de taux à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

(3) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 1 million d'euros.

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Dette financière au 31/12/2016					
Non courante	55		55	15	125
Courante	53		7	55	115
Dette financière au 31/12/2015					
Non courante	89		70	17	176
Courante	37	7	8	54	106

(1) Contre-valeur en euros.

NOTE 9 – EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER NET

DÉCOMPOSITION

	31/12/2015	Flux de trésorerie	Périmètre	Écarts de conversion	Justes valeurs	Autres impacts	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	848	(65)	(9)	(9)		(6)	759
CBC et soldes créditeurs de banque	(62)	8	9	(3)		6	(42)
Trésorerie nette	786	(57)		(12)			717
Dettes financières non courantes	176	(2)		(10)		(39)	125
Dettes financières courantes (partie à moins d'un an)	44	(16)		(1)		46	73
Instruments financiers nets	6					(4)	2
Endettement brut	226	(18)		(11)		3	200
EXCÉDENT FINANCIER NET (ENDETTEMENT FINANCIER NET)	560	(39)		(1)		(3)	517⁽¹⁾

(1) Un acompte sur dividende de 178 millions d'euros a été versé en décembre 2016. Si l'on retraits cet acompte, l'excédent financier net s'élève à 695 millions.

VARIATIONS DE L'EXERCICE

	31/12/2016	31/12/2015
Endettement net au début de l'exercice	560	682
Trésorerie provenant de l'activité	617	694
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(286)	(304)
Trésorerie résultant du financement	(13)	(18)
Dividendes versés	(358)	(504)
Autres (Effet des variations de change, périmètre et divers)	(3)	10
EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER NET À LA FIN DE L'EXERCICE	517	560

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2016	31/12/2015
Personnel, organismes sociaux, État	881	841
Produits différés	94	88
Autres dettes non financières	863	743
TOTAL DES AUTRES DETTES	1 838	1 672

NOTE 11 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

VENTILATION PAR NATURE DE PRODUITS

	2016	2015
Ventes de produits	1 741	2 127
Prestations de service	387	404
Contrats de construction	8 878	9 429
Autres produits des activités ordinaires	-	-
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11 006	11 960

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2016	2015
Travaux à facturer	447	412
Retenues de garantie	92	100
Travaux facturés d'avance	(346)	(326)
Avances reçues	(89)	(60)

NOTE 12 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

	2016	2015
Bénéfices attribués et pertes transférées sur opérations faites en commun	49	51
Produits sur cessions d'actifs	133	145
Reprises de provisions et dépréciations non utilisées	139	106
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾	436	356
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	757	658
Pertes attribuées et bénéfices transférés sur opérations faites en commun	(38)	(38)
Valeurs nettes des actifs cédés	(86)	(55)
Autres charges opérationnelles	(105)	(88)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(229)	(181)

(1) Principalement refacturations de charges aux associés de sociétés en participation et de GIE.

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

	2016	2015
Autres produits non courants ⁽¹⁾	-	-
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	-	-
Autres charges non courantes ⁽¹⁾	(62)	(95)
AUTRES CHARGES NON COURANTES	(62)	(95)

(1) 2015/2016 : charges principalement liées à la restructuration de la Société de la Raffinerie de Dunkerque.

NOTE 13 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2016	2015
Produits d'intérêts liés à la trésorerie	16	16
Produits des placements		1
Produits financiers	16	17
Charges d'intérêts liées à la trésorerie	(11)	(14)
Charges d'intérêts sur locations-financements		
Charges d'intérêts sur dettes financières	(18)	(22)
Charges financières	(29)	(36)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(13)	(19)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2016	2015
Dividendes reçus de participations non consolidées	2	2
Reprises sur provisions financières	4	9
Produits de cessions sur actifs financiers	90	2
Autres produits	1	
Autres produits financiers	97	13
Dotations aux provisions financières	(5)	(6)
Valeur nette comptable des actifs financiers cédés	(15)	(4)
Autres charges	(3)	(5)
Autres charges financières	(23)	(15)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	74	(2)

NOTE 14 – CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

DÉCOMPOSITION

	2016	2015
Impositions exigibles	(103)	(94)
Impositions différées	4	33
Rappels ou dégrèvements d'impôts		1
Impôts sur distributions	(5)	(4)
Charge d'impôt	(104)	(64)
Dotation/reprise provisions pour impôt	(4)	(4)
CHARGE NETTE D'IMPÔT	(108)	(68)

RAPPROCHEMENT ENTRE IMPÔT THÉORIQUE ET CHARGE RÉELLE

Les différences constatées entre la charge d'impôt théorique, déterminée au taux applicable à la société Colas, société mère du Groupe, soit 34,43 %, et la charge de l'exercice sont les suivantes :

	2016	2015
Charge d'impôt théorique	(133)	(79)
Incidence des taux d'impôt réduits ou majorés	27	24
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés	-	3
Actifs d'impôts différés non comptabilisés ⁽¹⁾	(14)	(16)
Impôts non liés au résultat	(9)	(7)
Effet des crédits d'impôts (CICE et CIR)	19	20
Effet des autres différences permanentes ⁽²⁾	2	(13)
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(108)	(68)

(1) Récupération jugée trop lointaine.

(2) Dont incidence du report variable en France : (12).

NOTE 15 – RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre, à l'exclusion des actions propres détenues.

	2016	2015
Résultat net (part du Groupe) (en euros)	354 746 000	233 748 000
Nombre d'actions en circulation	32 644 442	32 646 519
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	10,87	7,16

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre, augmenté des options de souscription en cours de validité.

Comme il n'existe plus d'options de souscription en cours de validité, le résultat dilué est égal au résultat par action.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	10,87	7,16
---	--------------	-------------

	2016	2015
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	5,45	-
Solde du dividende	2,75	5,45
DIVIDENDE NET GLOBAL	8,20	5,45

	2016	2015
Montant du dividende (en millions euros)		
Acompte sur dividende	178	-
Solde du dividende	90	178
DIVIDENDE NET GLOBAL	268	178

Colas a procédé au versement du dividende de l'exercice 2015 en avril 2016. Un acompte sur dividende 2016 a été versé en décembre 2016.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2016 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 avril 2017.

NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » demande à ce que les secteurs opérationnels soient identifiés sur la base du reporting interne de l'entreprise, examiné par le principal décideur opérationnel de l'entité, en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation des performances.

DÉTERMINATION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées comme suit :

- **Routes Métropole** regroupe l'activité routière en France métropolitaine ;
- **Routes Europe** regroupe les activités routières en Europe (hors France) ;
- **Routes Amérique du Nord** regroupe les activités routières aux États-Unis et au Canada ;
- **Routes Reste du monde** regroupe les activités routières en Afrique, au Maghreb, dans l'Océan Indien, dans les Départements et Territoires français d'outre-mer, en Asie/Australie et au Moyen-Orient ;
- **Spécialités** regroupe les activités de spécialités en France et à l'international : Étanchéité, Ferroviaire, Signalisation et sécurité routière, Réseaux, Vente de produits raffinés issus du pétrole autres que le bitume (huiles de base, paraffines et fuels). Cette dernière activité a été arrêtée fin 2015 ;
- **Holding** regroupe l'activité du siège social de Colas.

RAPPROCHEMENTS

Les chiffres du Reporting interne et ceux de la comptabilité sont identiques ; c'est pourquoi il n'est pas présenté d'état de rapprochement.

INFORMATION RELATIVE AUX PRINCIPAUX CLIENTS

	Routes	Spécialités	Total
États, entreprises publiques et collectivités locales	62 %	49 %	60 %
Entreprises privées et particuliers	38 %	51 %	40 %

Aucun client pris individuellement ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

	Routes Métropole	Routes Europe	Routes Amérique du Nord	Routes Reste du monde	Spécialités	Holding	Consolidé
Exercice 2015 (rappel)							
Travaux et prestations	3 548	1 413	2 040	926	1 893	13	9 833
Ventes de produits	434	261	626	469	334	3	2 127
Produits des activités ordinaires	3 982	1 674	2 666	1 395	2 227	16	11 960
Résultat avant amortissements	218	109	242	121	42	32	764
Amortissements	(136)	(46)	(109)	(56)	(59)	(14)	(420)
Résultat opérationnel courant	82	63	133	65	(17)	18	344
Résultat opérationnel non courant	(7)				(88)		(95)
Résultat opérationnel	75	63	133	65	(105)	18	249
Charges sur endettement financier		1	(5)	(6)	(6)	(3)	(19)
Autres produits et charges financiers						(2)	(2)
Charge d'impôt	(23)	(13)	(46)	(13)	33	(6)	(68)
Résultat des entreprises associées	5	5	1	49	(1)	19	78
RÉSULTAT NET	57	56	83	95	(79)	26	238
Exercice 2016							
Travaux et prestations	3 568	1 138	1 902	844	1 795	18	9 265
Ventes de produits	422	236	572	289	221	1	1 741
Produits des activités ordinaires	3 990	1 374	2 474	1 133	2 016	19	11 006
Résultat avant amortissements	215	116	227	106	98	23	785
Amortissements	(121)	(41)	(110)	(56)	(55)	(16)	(399)
Résultat opérationnel courant	94	75	117	50	43	7	386
Résultat opérationnel non courant	(4)		(7)		(51)		(62)
Résultat opérationnel	90	75	110	50	(8)	7	324
Charges sur endettement financier	1	1	(3)	(4)	(6)	(2)	(13)
Autres produits et charges financiers		(2)			(3)	79	74
Charge d'impôt	(29)	(13)	(38)	(12)	(2)	(14)	(108)
Résultat des entreprises associées	4	8	5	72	(7)		82
RÉSULTAT NET	66	69	74	106	(26)	70	359

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

	Routes Métropole	Routes Europe	Routes Amérique du Nord	Routes Reste du monde	Spécialités	Holding	Consolidé
31 décembre 2015 (rappel)							
Actifs sectoriels	2 141	981	1 320	1 266	1 559	806	8 073
Passifs sectoriels	1 624	659	549	762	1 149	606	5 349
Investissements ⁽¹⁾	(81)	(36)	(91)	(50)	(61)	(12)	(331)
31 décembre 2016							
Actifs sectoriels	2 355	1 003	1 384	1 290	1 700	690	8 422
Passifs sectoriels	1 785	664	555	771	1 341	593	5 709
Investissements ⁽¹⁾	(62)	(48)	(118)	(49)	(73)	(16)	(366)

(1) Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
Exercice 2015 (rappel)					
Routes	4 483	1 678	2 666	890	9 717
Spécialités	1 549	500	3	175	2 227
Holding	12			4	16
TOTAL	6 044	2 178	2 669	1 069	11 960
Exercice 2016					
Routes	4 398	1 394	2 474	705	8 971
Spécialités	1 364	398	4	250	2 016
Holding	17			2	19
TOTAL	5 779	1 792	2 478	957	11 006

Le Groupe est présent au Royaume-Uni, où il réalise principalement une activité locale, qui n'est donc pas exposée de manière significative aux aléas affectant les importations et les exportations. Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 au Royaume-Uni est de 636 millions d'euros, à comparer à 788 en 2015. Cette diminution de 152 millions d'euros s'explique, à hauteur de 81 millions d'euros, par la baisse de la livre sterling consécutive à la décision de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, dont le taux moyen est en recul de 11 % (0,7258 livre pour un euro en 2015, contre 0,819 en 2016).

ACTIFS ET PASSIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
31 décembre 2015 (rappel)					
Actifs non courants	1 877	573	795	424	3 669
Actifs courants	2 578	683	525	618	4 404
Total des actifs	4 455	1 256	1 320	1 042	8 073
Passifs non courants	699	218	127	42	1 086
Passifs courants	2 597	621	422	623	4 263
Total des passifs	3 296	839	549	665	5 349
ACTIF NET	1 159	417	771	377	2 724
31 décembre 2016					
Actifs non courants	1 850	559	838	469	3 716
Actifs courants	2 756	731	546	673	4 706
Total des actifs	4 606	1 290	1 384	1 142	8 422
Passifs non courants	682	243	143	45	1 113
Passifs courants	2 839	649	412	696	4 596
Total des passifs	3 521	892	555	741	5 709
ACTIF NET	1 085	398	829	401	2 713

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent la somme des encours notionnels au 31 décembre 2016 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par échéance finale pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Swaps de taux	Échéances			Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2016	31/12/2015
Sur actifs financiers	-	-	-	-	-
Sur passifs financiers	33	3	71	107	308

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les 25 années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2016, le montant du notionnel de ce swap est de 57 millions d'euros (49 millions de GBP).

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	CZK ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2016	31/12/2015
Achats à terme	100	8	23	45	176	199
Ventes à terme	106	6	-	11	123	68

(1) Contre-valeur en euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

	31/12/2016	31/12/2015
Achats à terme	1	-
Ventes à terme	3	1

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2016, la valeur de marché (*Net Present Value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (17) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir une partie des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : 0 million d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (17) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : 0 million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (16) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 16 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (1) million d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de +1 % (et respectivement de -1 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (17) à (13) millions d'euros (et respectivement à (22) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de l'euro de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture resterait à (17) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers resterait à (17) millions d'euros, y compris ICNE.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
				31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés					
Avals et cautions	24	16	6	46	74
Engagements reçus					
Obligations contractuelles	-	-	-	-	-
Sûretés réelles données					
Hypothèques ou nantissements	39	17	13	69	74

La présentation des engagements ci-dessus n'omet pas d'engagements significatifs, selon les règles comptables en vigueur.

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATIONS SIMPLES

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
				31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés/reçus	33	77	99	209	176

Montant des paiements minimaux futurs jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de locations simples nés dans le cadre des activités courantes (terrains nus, terrains de gisement, constructions et matériels).

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

La société a émis pour l'année 2016 une garantie en conformité avec l'article 17 du « Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland » au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Road Binders Ltd, Chemoran Ltd, Atlantic Bitumen Company Ltd, et Georgevale Ltd.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (INSCRITS AU BILAN)

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant des paiements minimaux futurs	7	7	1	15
Montant représentant les charges de financement	(1)	-	-	(1)
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX	6	7	1	14
Rappel 31 décembre 2015	6	8	1	15

NOTE 19 – EFFECTIF MOYEN, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 58 803 pour l'exercice 2016, contre 60 772 en 2015.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

	2016	2015
Montants comptabilisés en charges	819	846

Ces charges comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régimes obligatoires et régimes complémentaires) ;
- aux caisses d'assurance chômage.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

	Indemnités de fin de carrière		Pensions ⁽¹⁾	
	2016	2015	2016	2015
Coûts des services rendus	(2)	(7)	(5)	(13)
Charges d'intérêt sur l'obligation	4	4	5	5
Rendement attendu des actifs du régime			(5)	(4)
CHARGES NETTES COMPTABILISÉES	2	(3)	(5)	(12)
Valeur actualisée des obligations	217	204	478	412
Juste valeur des actifs du régime			(373)	(345)
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS	217	204	105	67

(1) Ces pensions sont gérées par des fonds indépendants de l'entreprise.

VARIATIONS DES ÉLÉMENTS DU BILAN

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2016	2015	2016	2015
Au 1^{er} janvier	204	211	67	87
Écarts de conversion			(8)	2
Virements de rubriques et autres		(1)		
Changements de périmètre		(1)	(1)	(1)
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	11	(2)	52	(9)
Charges comptabilisées	2	(3)	(5)	(12)
AU 31 DÉCEMBRE	217	204	105	67

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'incidence des changements d'hypothèses évaluée à la clôture de l'exercice a été comptabilisée en autres produits et charges comptabilisés, en conformité avec la méthode comptable utilisée par le Groupe (IAS 19 révisée).

	2016	2015
Taux d'actualisation - IBoxx € Corporate A10 ⁽¹⁾	1,7136 %	2,09 %
Table de survie	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etam et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2,00 %	2,00 %

(1) Une baisse de 0,7 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 24 millions d'euros.

Selon les principes comptables Groupe, cet écart actuariel serait comptabilisé en « Autres produits et charges comptabilisés ».

AVANTAGE EN ACTIONS

En 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été attribuées par Bouygues à certains collaborateurs de Colas et de ses filiales. Le montant de cet avantage n'est pas significatif.

NOTE 20 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

IDENTITÉ DES PARTIES LIÉES

- Parties liées en amont : Bouygues, ses filiales, participations et entreprises associées.
- Coentreprises et activités conjointes : Carrières Roy et diverses coentreprises non significatives.
- Entreprises associées : Tipco Asphalt, Mak et diverses entreprises associées non significatives.
- Autres parties liées : Fondation Colas, diverses sociétés non consolidées

DÉTAIL DES OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Parties liées en amont	58	65	160	197	381	457	17	15
Coentreprises et activités conjointes	67	63	174	184	58	54	57	63
Entreprises associées	2	1	12	10	4	4	8	7
Autres parties liées	47	41	108	162	16	14	7	9
TOTAL	174	170	454	553	459	529	89	94
Échéances à moins de 1 an							87	92
Échéances entre 1 à 5 ans							2	2
Échéances à plus de 5 ans							-	-

AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction présents au 31 décembre.

En 2016, comme en 2015, ce Comité est composé de six membres : le Président-Directeur Général et cinq dirigeants salariés.

Rémunérations directes

Le montant des rémunérations directes versées au Comité de Direction en 2016 s'est élevé à 6,3 millions d'euros (6,8 millions d'euros en 2015).

Avantages postérieurs à l'emploi

PDG : régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres dirigeants : cotisations employeur dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (4 % de l'ensemble de la rémunération du collaborateur).

Avantages en actions

Le montant de l'avantage lié à l'attribution en 2016 de titres Bouygues aux dirigeants n'est pas significatif.

Jetons de présence

Le montant brut des jetons de présence payés aux Administrateurs en 2016 s'est élevé à 179 200 euros.

NOTE 21 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE NETS RÉSULTANT DES ACQUISITIONS ET SORTIES DE FILIALES

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants	(20)	7
Actifs courants	(5)	(8)
Passifs non courants	(1)	(3)
Passifs courants	11	(6)
Trésorerie	150	20
COÛT D'ACQUISITION OU DE CESSION NET	135	10
Trésorerie acquise ou cédée		7
Dettes nettes sur immobilisations financières	(68)	5
FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DE L'ACQUISITION OU LA SORTIE DES FILIALES	67	22

NOTE 22 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous communiquons ci-après les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge du contrôle des comptes consolidés du groupe Colas (sociétés faisant l'objet d'une intégration globale).

	Mazars		KPMG	
	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes : certification des comptes individuels et consolidés :				
- Société Colas	0,2	0,2	0,2	0,2
- Filiales	2,4	2,7	3,6	3,9
- Missions accessoires				
Sous-total	2,6	2,9	3,8	4,1
Autres prestations : juridique, fiscal, social	0,1	0,1	0,1	0,4
TOTAL	2,7	3,0	3,9	4,5

NOTE 23 – LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés mentionnées font l'objet d'une consolidation globale sauf mention particulière (ME : mise en équivalence).

Sociétés	Siège social	% d'intérêt	
		2016	2015
France			
Métropole			
Colas Centre-Ouest	Nantes (44)	99,9	99,9
Colas Île-de-France-Normandie	Magny-les-Hameaux (78)	99,9	99,9
Colas Nord-Picardie	Villeneuve-d'Ascq (59)	99,9	99,9
Colas Nord-Est	Nancy (54)	99,9	99,9
Colas Rhône-Alpes-Auvergne	Lyon (69)	99,9	99,9
Colas Midi-Méditerranée	Aix-en-Provence (13)	99,9	99,9
Colas Sud-Ouest	Mérignac (33)	99,9	99,9
Aximum	Chatou (78)	99,9	99,9
Spac	Clichy (92)	99,9	99,9
Smac	Boulogne-Billancourt (92)	99,9	99,9
Colas Rail	Maisons-Laffitte (78)	99,9	99,9
Société de la Raffinerie de Dunkerque	Dunkerque (59)	100,0	100,0
SPEIG	Vélizy-Villacoublay (78)	50,1	50,1
Départements d'outre-mer			
GTOI	Le Port – La Réunion	99,9	99,9
SCPR	Le Port – La Réunion	100,0	100,0
Colas Mayotte	Mamoudzou – Mayotte	100,0	100,0
Colas Martinique	Le Lamentin – Martinique	99,9	99,9
Sogetra	Les Abymes – Guadeloupe	99,9	99,9
Ribal Travaux Publics	Cayenne – Guyane	99,9	99,9
Territoires d'outre-mer			
Société Colas de Nouvelle-Calédonie	Nouméa – Nouvelle-Calédonie	99,7	99,7
Europe (hors France)			
Colas Belgium	Bruxelles – Belgique	99,9	99,9
Colas Danmark A/S	Glostrup – Danemark	100,0	100,0
Colas Ltd	Rowfant Crawley – Grande-Bretagne	100,0	100,0
Colas Hungaria	Budapest – Hongrie	100,0	100,0
Colas Polska	Sroda Wlkp – Pologne	100,0	100,0
Colas CZ	Prague – République tchèque	99,1	99,1
ISK	Kosice – Slovaquie	100,0	100,0
Cesty Nitra	Nitra – Slovaquie	100,0	100,0
Colas Teoranta	Maynooth – République d'Irlande	100,0	100,0
Colas Suisse Holding SA	Lausanne – Suisse	99,2	99,2
Amérique du Nord			
Colas Canada Inc.	Montréal – Québec – Canada	100,0	100,0
Colas Inc.	Morristown – New Jersey – États-Unis	100,0	100,0
Afrique – Océan Indien			
Colas Gabon	Libreville – Gabon	89,9	89,9
Colas Madagascar	Antananarivo – Madagascar	100,0	100,0
Colas Afrique	Cotonou – Bénin	100,0	100,0
Transinvest Construction Ltd	Petite Rivière – Île Maurice	100,0	100,0
Gamma Materials (ME)	Beau Bassin – Île Maurice	49,9	49,9
Colas du Maroc	Casablanca – Maroc	100,0	100,0
Grands Travaux Routiers	Rabat – Maroc	67,9	67,9
Colas South Africa	Le Cap – Afrique du Sud	100,0	100,0
Asie			
Asphalt Bangun Sarana	Jakarta – Indonésie	-	100,0
Highway Resources Ltd	Singapour – Singapour	-	100,0
Tipco Asphalt (ME)	Bangkok – Thaïlande	31,6	31,8
Hincol (ME)	Mumbai – Inde	30,0	30,0
Colas Australia	Sydney – Australie	100,0	100,0

Une liste exhaustive du périmètre est disponible auprès de M. Olivier Grevoz.

E-mail : olivier.grevoz@colas.com



NOTE 24 – PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 euro = x unités monétaires locales

Pays	Unité monétaire	Cours 31/12/2016	Cours moyen 2016	Cours 31/12/2015	Cours moyen 2015
Europe					
Croatie	Kuna croate	7,5597	7,5339	7,638	7,6137
Danemark	Couronne danoise	7,4344	7,4452	7,4626	7,4587
Grande-Bretagne	Livre sterling	0,8562	0,819	0,734	0,7258
Hongrie	Forint	309,8300	311,4499	315,9800	309,9956
Pologne	Zloty	4,4103	4,3639	4,2639	4,1841
République tchèque	Couronne tchèque	27,0210	27,0344	27,023	27,2792
Suisse	Franc suisse	1,0739	1,0902	1,0835	1,0679
Amérique du Nord					
États-Unis	Dollar US	1,0541	1,1066	1,0887	1,1095
Canada	Dollar canadien	1,4188	1,4659	1,5116	1,4186
Autres					
Australie	Dollar australien	1,4596	1,4883	1,4897	1,4777
Maroc	Dirham	10,6566	10,8504	10,7771	10,8253
Thaïlande	Baht	37,7260	39,0413	39,248	38,0278

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Colas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société constate les résultats des activités de travaux selon les modalités décrites dans la note 2.13 « Compte de résultat » au paragraphe « Produits des activités ordinaires » de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier

les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison.

- La société procède systématiquement, au moins une fois par an, à des tests de valeur des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.7 « Actif non courant » au paragraphe « Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées » et dans la note 3.3 « Immobilisations incorporelles et Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes précitées de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la Défense et Courbevoie, le 23 février 2017

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Daniel Escudeiro
Associé



Comptes sociaux de Colas

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Bilan au 31 décembre	130
Compte de résultat de l'exercice	131
Annexe aux comptes sociaux de Colas	132
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	142
Projet d'affectation du résultat	142

Bilan au 31 décembre

en millions d'euros	Notes	2016	2015
Immobilisations incorporelles		18,3	18,8
Immobilisations corporelles		176,3	182,2
Titres de participation		1 321,4	1 342,2
Créances rattachées à des participations		231,9	253,2
Autres immobilisations financières		3,0	2,8
Actif immobilisé	3	1 750,9	1 799,2
Stocks		1,1	15,8
Clients		73,4	65,1
Groupe et associés		334,0	125,3
Autres créances et paiements d'avance		54,3	58,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		307,5	389,4
Actif circulant	4	770,3	653,6
TOTAL DES ACTIFS		2 521,2	2 452,8
Capital		49,0	49,0
Primes et réserves		1 162,3	1 235,2
Résultat de l'exercice		249,6	105,0
Provisions réglementées		10,7	10,2
Capitaux propres	5	1 471,6	1 399,4
Provisions pour risques et charges	6	94,8	85,7
Dettes financières		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-
Dettes fournisseurs		67,1	48,9
Groupe et associés		793,0	775,3
Autres dettes non financières et comptes de régularisation	7	74,6	126,6
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		20,1	13,4
Dettes	8	954,8	967,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 521,2	2 452,8

Compte de résultat de l'exercice

en millions d'euros	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires	9	267,1	406,1
Achats consommés		(54,0)	(181,5)
Charges externes		(146,4)	(170,3)
Charges de personnel		(72,4)	(65,8)
Impôts et taxes		(7,8)	(7,3)
Dotations nettes aux amortissements		(12,4)	(11,9)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(2,4)	5,5
Autres produits d'exploitation		56,7	29,1
Autres charges d'exploitation		(0,8)	(0,3)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun		(1,0)	(1,3)
Résultat d'exploitation		26,6	2,3
Produits financiers		216,1	175,6
Charges financières		(17,2)	(33,0)
Résultat financier	10	198,9	142,6
Résultat courant		225,5	144,9
Produits exceptionnels		78,4	38,6
Charges exceptionnelles		(47,6)	(111,0)
Résultat exceptionnel	11	30,8	(72,4)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(1,1)	(0,2)
Charge d'impôt sur le résultat	12	(5,6)	32,7
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		249,6	105,0

Annexe aux comptes sociaux de Colas

Sommaire

NOTES

- 1 Informations générales sur l'entreprise
- 2 Résumé des méthodes comptables
- 3 Actif immobilisé
- 4 Actif circulant
- 5 Capitaux propres
- 6 Provisions pour risques et charges
- 7 État des échéances des créances et des dettes
- 8 Autres dettes non financières et comptes de régularisation
- 9 Ventilation du chiffre d'affaires
- 10 Résultat financier
- 11 Résultat exceptionnel
- 12 Charge d'impôt sur le résultat
- 13 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat
- 14 Engagements hors bilan
- 15 Effectif et rémunérations des organes d'administration et de direction
- 16 Honoraires des Commissaires aux comptes
- 17 Filiales et participations
- 18 Inventaire des valeurs mobilières

Sauf mention particulière, les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (M€).

NOTE 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 21 février 2017, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers de Colas pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Colas est une société anonyme immatriculée en France.

Les principales activités sont présentées en note 10.

INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Au titre de l'exercice 2016, la société a comptabilisé un CICE de 145 milliers d'euros en réduction des charges de personnel.

Ce CICE a permis de réaliser en 2016 un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une structure financière robuste.

En particulier, les efforts suivants ont été réalisés au cours de l'année dans les domaines suivants :

- la société a réalisé des investissements corporels et incorporels d'un montant de 15,2 millions d'euros ;
- la société a réalisé des efforts de formation au-delà des minima légaux ;
- par ailleurs, 32 personnes ont été recrutées au cours de l'exercice pour un coût salarial annuel global de 2,7 millions d'euros.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016

Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD)

Colas SA ayant décidé l'arrêt complet de son activité de production et de vente de produits raffinés, déjà déficitaire depuis plusieurs années, le total des pertes et charges liées à l'arrêt de cette activité s'élève à 8,4 millions d'euros en 2016 et a été porté en résultat exceptionnel.

Distribution d'un acompte sur dividendes

Colas SA a versé un acompte sur dividende en décembre 2016 pour 178 millions d'euros.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels de Colas sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de brevets et marques.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes. Les terrains ne sont pas amortis.

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel et outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

En 2016, la société a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2015-06 modifiant notamment le traitement des malis de fusion.

Cette application n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes clos à fin décembre 2016 de la société.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, déterminées en fonction de la valeur d'usage.

Depuis 2006, les frais d'acquisition sont immobilisés.

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du « premier entré, premier sorti », ou selon la méthode du coût moyen pondéré en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Ces dernières sont valorisées à leur coût d'acquisition et dépréciées si leur valeur vénale est inférieure à celui-ci.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque Colas a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès des caisses de retraite indépendantes de la société.

Indemnités de départ en retraite

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés en produit ou en charge que lorsque leur cumul excède 10 % du montant de l'obligation (méthode dite du « corridor »).

Ces gains ou pertes actuariels sont répartis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation (Iboxx € corporate)	1,7136 %	2,09 %
Tables de survie	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etam et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2 %	2 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes, travaux et prestations de services.

Le chiffre d'affaires des activités de construction est comptabilisé selon la méthode dite « à l'avancement des travaux » :

- selon les situations méritées pour les contrats à moins d'un an ;
- selon la dernière estimation du montant total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération pour les contrats à long terme.

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIF

Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel du bâtiment et des travaux publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

IMPÔTS

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ;
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôt non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

CONSOLIDATION

La société Colas entre dans le périmètre de consolidation du groupe Bouygues SA :

- Siret n° 572 015 246 000216 ;
- adresse du siège social : 32, avenue Hoche – 75008 Paris.

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISÉ

	1 ^{er} janvier 2016	Acquisitions et augmentations	Cessions et réductions	Dotations et reprises	31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	29,6	0,8			30,4
Amortissements et dépréciations	(10,8)	(1,3)			(12,1)
Valeur nette	18,8	(0,5)			18,3
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	298,9	7,4	(4,0)		302,3
Amortissements	(116,7)	(11,4)	2,1		(126,0)
Valeur nette	182,2	(4,0)	(1,9)		176,3
Titres de participation					
Valeur brute	1 504,4	9,2	(33,6)		1 480,0
Dépréciations	(162,2)			3,6	(158,6)
Valeur nette	1 342,2	9,2	(33,6)	3,6	1 321,4
Créances rattachées à des participations					
Valeur brute	303,4	148,5	(178,6)		273,3
Dépréciations	(50,2)			8,8	(41,4)
Valeur nette	253,2	148,5	(178,6)	8,8	231,9
Autres immobilisations financières					
Valeur brute	2,8	0,2			3,0
Dépréciations					
Valeur nette	2,8	0,2			3,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 799,2	153,4	(214,1)	12,4	1 750,9

NOTE 4 – ACTIF CIRCULANT

	Brut	Dépréciation	2016 Net	2015 Net
Stocks et encours	1,1		1,1	15,8
Créances clients	78,6	(5,2)	73,4	65,1
Groupe et associés⁽¹⁾	360,6	(26,6)	334,0	125,3
Avances et acomptes	0,2		0,2	0,2
Autres créances	12,7	(0,2)	12,5	14,5
Charges constatées d'avance	0,5		0,5	0,4
Autres comptes de régularisation	1,3		1,3	1,1
Impôts différés actif	39,8		39,8	41,8
Autres créances et comptes de régularisation	54,5	(0,2)	54,3	58,0
Valeurs mobilières de placement	1,3		1,3	1,1
Société de trésorerie Bouygues Relais	304,0		304,0	379,0
Disponibilités	2,2		2,2	9,3
Placements et disponibilités	307,5		307,5	389,4
TOTAL ACTIF CIRCULANT	802,3	(32,0)	770,3	653,6

(1) Dont acompte sur dividende versé en décembre 2016 pour 178 millions d'euros.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Colas au 31 décembre 2016 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

La société Colas détient 10 057 actions pour un montant de 1 348 821,26 euros.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

en euros	Nombre d'actions	Capital social
1 ^{er} janvier 2016	32 654 499	48 981 748,50
Variations 2016	-	-
31 DÉCEMBRE 2016	32 654 499	48 981 748,50

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 543 222	96,60 %
Autres actionnaires	1 111 277	3,40 %

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	1 ^{er} janvier 2016	Affectation par l'AGO ⁽¹⁾	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2016
Capital social	49,0				49,0
Primes	405,9				405,9
Réserve de réévaluation	2,7				2,7
Réserve légale	4,8				4,8
Réserve indisponible	0,7				0,7
Autres réserves	13,5				13,5
Report à nouveau	807,6	(72,9)			734,7
Primes et réserves	1 235,2	(72,9)			1 162,3
Résultat de l'exercice	105,0	(105,0)		249,6	249,6
Provisions réglementées	10,2			0,5	10,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 399,4	(177,9)		250,1	1 471,6

(1) Distribution d'un dividende de 5,45 euros par action, soit 177 967 019,55 euros.

NOTE 6 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	1 ^{er} janvier 2016	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2016
Litiges et contentieux	5,6	6,4	(1,3)	(0,1)	10,6
Contrôles fiscaux					
Risques Étranger	3,0				3,0
Avantages au personnel	27,9	0,8	(1,5)		27,2
Risques sur filiales et participations	48,6	7,7	(4,6)		51,7
Autres provisions pour risques	0,6	1,7			2,3
Provisions pour charges					
TOTAL	85,7	16,6	(7,4)	(0,1)	94,8

NOTE 7 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	234,8	232,1	0,4	2,3
Créances de l'actif circulant	461,8	461,8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	307,5	307,5		
CRÉANCES	1 004,1	1 001,4	0,4	2,3
Dettes financières				
Dettes non financières	934,7	934,7		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	20,1	20,1		
DETTES	954,8	954,8		

NOTE 8 – AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2016	2015
Dettes fiscales et sociales	48,9	38,4
Dettes sur immobilisations	3,2	1,3
Autres dettes	18,8	74,7
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	3,7	12,2
TOTAL	74,6	126,6

NOTE 9 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	International	2016	2015
Travaux ⁽¹⁾		(2,1)	(2,1)	0,1
Ventes de produits ⁽²⁾	63,2	10,8	74,0	205,3
Prestations de services ⁽³⁾	111,6	83,6	195,2	200,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	174,8	92,3	267,1	406,1

(1) Chantier en Roumanie.

(2) Ventes des produits raffinés fabriqués par SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque).

(3) Prestations de services aux filiales et participations.

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER

	2016	2015
Revenus des titres de participation	193,5	127,0
Produits et charges d'intérêts (nets)	(0,4)	(1,6)
Autres dotations et reprises sur provisions financières	4,8	13,1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,1	0,2
Différences nettes de change	0,9	3,9
Pertes sur créances rattachées à des participations		
RÉSULTAT FINANCIER	198,9	142,6

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2016	2015
Plus ou moins-values sur cessions non récurrentes d'immobilisations (terrains, constructions, titres immobilisés)	39,7	20,2
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	(12,2)	(0,5)
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	3,3	(92,1)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ⁽¹⁾	30,8	(72,4)

(1) Dont : SRD, indemnisation des frais de restructuration : (8,4).

NOTE 12 – CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

DÉTAIL DE L'IMPÔT

	2016	2015
Impôt exigible au titre de l'exercice	(0,9)	(0,6)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs	(2,7)	0,4
Impôt différé	(2,0)	32,9
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(5,6)	32,7

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	224,4	(7,7)	216,7
Résultat exceptionnel	30,8	2,1	32,9
TOTAL	255,2	(5,6)	249,6

DÉTAIL DE L'IMPOSITION DIFFÉRÉE

	Différences temporaires
Actif immobilisé	(7,2)
Actif circulant	1,5
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	26,8
Déficit fiscal reportable	100,5
Totaux bases d'impôts différés	121,6
Taux d'impôt	34,43 %
IMPÔT DIFFÉRÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	41,9
Report variable	(2,1)
Impôt différé au début de l'exercice	41,8
Charge/(produit) d'impôt différé	(2,0)

Colas fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Bouygues SA.

NOTE 13 – INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT

Résultat net de l'exercice	249,6
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	(0,9)
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	0,4
Incidence sur l'impôt	
RÉSULTAT HORS INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES	249,1

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CRÉDIT-BAIL

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS

	Cautions	Lettres d'intention	Total
Filiales et participations	114,6	0,9	115,5
Autres entreprises liées	10,0	13,1	23,1
Tiers	1,4		1,4
Engagements donnés	126,0	14,0	140,0
Engagements reçus	-	-	-

La société a émis pour l'année 2016 une garantie en conformité avec l'article 17 du « Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland » au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Road Binders Ltd, Chemoran Ltd, Atlantic Bitumen Company Ltd et Georgevale Ltd.

SÛRETÉS RÉELLES ACCORDÉES EN GARANTIE DE DETTES

Néant.

NOTE 15 – EFFECTIF ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

EFFECTIF MOYEN

	2016	2015
Cadres	293	271
Employés, techniciens, agents de maîtrise	63	63
Compagnons		
TOTAL	356	334

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée en 2016 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, s'est élevée à 924 100 euros. La rémunération brute variable au titre de l'année 2016, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2017, s'élèvera à 1 380 000 euros (1 380 000 euros en 2016). Il a perçu en 2016 un montant de 20 000 euros de jetons de présence versés par Colas.

Monsieur Hervé Le Bouc bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

Le montant brut des jetons de présence alloués par Colas et ses filiales aux Administrateurs de Colas s'élève en 2016 à 179 200 euros (incluant le montant versé au Président-Directeur Général).

AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

Néant.

NOTE 16 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		KPMG	
	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	0,2	0,2	0,2	0,2

NOTE 17 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros	Capital social	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur des titres		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat exercice	Revenus des titres
				Brute	Nette					
1. Filiales France										
Colas Centre-Ouest	7,4	40,0	44,3	3,4	3,4	65,0	0,2	593,0	5,2	
Colas Île-de-France Normandie	35,1	45,0	56,3	19,7	19,7		0,2	884,7	11,3	5,5
Colas Nord-Picardie	5,7	35,7	50,0	2,9	2,9					
Colas Nord-Est	36,6	74,8	28,4	10,2	10,2	14,0	0,2	827,2	1,0	
Colas Rhône-Alpes Auvergne	20,1	74,3	64,4	36,1	36,1		0,1	549,9	4,0	6,1
Colas Midi-Méditerranée	9,0	45,6	76,6	6,1	6,1	30,0	0,1	581,2	12,3	20,9
Colas Sud-Ouest	14,8	36,7	47,0	5,8	5,8		0,2	574,3	9,4	11,1
Screg Ouest	11,7	10,1	99,9	21,0	21,0				0,4	
Screg Île-de-France Normandie	8,8	32,1	99,9	24,7	24,7				3,0	
Screg Nord-Picardie	12,1	19,6	99,9	19,7	19,7					
Screg Est	13,4	31,0	99,9	30,8	30,8			0,3	0,2	
Screg Sud-Est	8,3	36,1	99,9	23,7	23,7				5,6	
Screg Sud-Ouest	9,0	36,8	99,9	20,2	20,2				10,0	
Sacer Atlantique	4,4	4,0	99,9	4,4	4,4				1,8	
Sacer Paris Nord-Est	4,8	18,2	99,9	4,9	4,9				1,2	
Sacer Sud-Est	5,1	25,8	99,9	5,2	5,2				3,9	
Aximum	36,8	(6,6)	99,9	50,1	50,1	8,0	0,1	329,4	(7,8)	0,2
Spac	5,1	14,5	99,9	14,3	14,3			189,8	5,0	2,3
Smac	4,3	13,3	99,9	9,9	9,9		0,1	551,8	0,5	0,3
Colas Rail	105,3	61,9	100,0	331,4	331,4	50,0	0,3	975,4	9,6	7,4
Sté Raffinerie de Dunkerque	40,7	(48,0)	100,0	21,2	21,2			30,6	1,2	
Colas Grands Travaux	0,3	(0,6)	100,0	0,8	0,8			35,4	(0,8)	
GTOI	0,8	13,0	100,0	1,4	1,4			140,3	(2,2)	5,3
SCPR	0,5	23,9	100,0	30,3	30,3			54,9	5,1	0,4
Ribal Travaux Publics	7,5	13,4	100,0	7,6	7,6			29,1	1,5	4,8
Gouyer	2,0	3,3	96,9	48,0	20,0			0,3	2,1	
Sogetra	0,1	9,7	100,0	3,5	3,5			26,7	0,6	1,2
Autres filiales françaises				9,9	9,4	292,4	109,2			0,7
Total filiales France				767,2	738,7	459,4	110,7			66,2
2. Participations France										
Participations France				1,0	0,2	11,3		-	-	-
Total participations France				1,0	0,2	11,3		-	-	-
3. Filiales et participations étrangères										
Filiales étrangères				616,6	496,2	95,2	3,9			127,3
Participations étrangères				95,2	86,3					
TOTAUX				1 480,0	1 321,4	565,9	114,6			193,5

NOTE 18 – INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Nombre de titres	Valeur d'inventaire en milliers d'euros
Colas Centre-Ouest	3 299 998	3 354
Colas Île-de-France Normandie	19 739 198	19 726
Colas Nord-Picardie	2 849 998	2 897
Colas Nord-Est	10 393 974	10 193
Colas Rhône-Alpes Auvergne	12 925 964	36 061
Colas Midi-Méditerranée	6 899 998	6 123
Colas Sud-Ouest	6 938 751	5 848
Société de la Raffinerie de Dunkerque	2 670 000	21 163
Aximum	49 071 094	50 129
Screg Ouest	11 674 999	21 007
Screg Île-de-France Normandie	8 799 999	24 697
Screg Nord-Picardie	12 108 499	19 739
Screg Est	13 439 999	30 795
Screg Sud-Est	8 353 943	23 678
Screg Sud-Ouest	8 999 999	20 227
Sacer Atlantique	4 349 996	4 421
Sacer Paris Nord-Est	4 799 996	4 878
Sacer Sud-Est	5 099 998	5 183
Spac	5 099 997	14 330
Smac	4 299 997	9 930
Sobib	3 924 050	3 907
Colas Rail	105 312 759	331 385
Colas Grands Travaux	300 000	837
Grands Travaux de l'Océan Indien (GTOI)	799 964	1 381
SCPR	32 600	30 300
Ribal Travaux Publics	7 500 000	7 644
Sogetra	146 895	3 492
Gouyer	124 436	20 033
Colas Mayotte	18 548 640	927
Entreprise de Travaux Publics et de Concassage (ETPC)	79 999	200
Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion	790 345	944
Colasie	624 225	634
Colas Environnement et Recyclage	160 000	312
SCI Les Scop	1 000	1 029
SCI La Mouche	1 000	227
Autres participations dans des sociétés françaises	-	1 300
Participations dans des sociétés étrangères	-	582 505
Total des participations		1 321 436
Autres titres dans des sociétés françaises		6
Autres titres dans des sociétés étrangères		-
Total autres titres immobilisés		6
Certificats de dépôts		-
Sicav		-
Total valeurs mobilières de placement		0
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES		1 321 442

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	48 982	48 982	48 982	48 982	48 982
Nombre d'actions émises	32 654 499	32 654 499	32 654 499	32 654 499	32 654 499
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	871 316	913 060	784 712	406 077	267 083
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	304 786	219 056	845 550	1 617	261 809
Impôt sur les bénéfices	22 623	9 006	5 500	(32 709)	5 590
Participation des salariés au titre de l'exercice	1 219	695	4 706	228	1 109
Résultat après impôt, amortissements et provisions	252 765	170 040	826 096	104 980	249 623
Résultat distribué	237 072	237 072	502 879	177 967	267 767 ⁽¹⁾
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	8,64	6,43	25,73	1,05	7,85
Résultat après impôt, amortissements et provisions	7,74	5,21	25,30	3,21	7,64
Dividende attribué à chaque action	7,26	7,26	15,40	5,45 ⁽¹⁾	8,20 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen	347	342	336	334	356
Montant de la masse salariale	47 527	46 897	47 132	47 519	52 939
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	17 340	17 406	17 993	18 238	19 464

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 11 avril 2017.

Projet d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'affecter :

Le bénéfice de l'exercice qui s'élève à :	249 623 810,34
Augmenté du « Report à nouveau » antérieur :	734 734 224,76
Soit un montant total disponible de :	984 358 035,10
- à la réserve légale :	-
- à la distribution d'un dividende de 8,20 euros par action ⁽¹⁾ :	267 766 891,80
- diminué de l'acompte sur dividende de 5,45 euros par action (versé le 9/12/2016) pour un montant de :	177 967 019,55
- soit un solde de dividende de 2,75 euros par action à verser de :	89 799 872,25
- et le solde au « Report à nouveau » :	716 591 143,30

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 11 avril 2017.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Colas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation détenus par Colas SA sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations estimées nécessaires déterminées en fonction de leur valeur d'usage. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes notamment assurés de la cohérence des hypothèses utilisées et des méthodes de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-la Défense, le 23 février 2017

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOU MIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

a) Convention de prestation de services dans le cadre du salon Pollutec

Le Conseil d'administration du 29 août 2016 a autorisé la signature d'une convention de prestations de services avec Bouygues SA pour participer au salon Pollutec avec l'ensemble des sociétés du groupe Bouygues.

Cette convention vise à permettre à la société Colas SA de mutualiser les frais de participation au salon Pollutec conjointement aux autres métiers du groupe Bouygues.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par la société Colas SA au titre de cette convention s'établit à 85 000 euros hors taxes.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemin et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

b) Garantie de restitution des indemnités accordée à la société Oc'Via dans le cadre du projet de contournement Nîmes-Montpellier

Pour mémoire, dans le cadre de la construction de la ligne ferroviaire reliant Nîmes à Montpellier, le GIE Constructeur auquel participent certaines sociétés du groupe Colas avait conclu avec la société Oc'Via, société de projet, un contrat de conception-construction.

Dans le cadre de réclamations formées par les parties, une indemnité a été reçue par la société Oc'Via de la part du client SNCF Réseau, que la société Oc'Via est tenue de reverser pour partie au GIE Constructeur en application du contrat de conception-construction.

Ce reversement d'indemnités au GIE Constructeur est subordonné à la mise en place d'une garantie de restitution des indemnités au profit de la société Oc'Via.

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2016 a autorisé la signature d'une garantie de restitution par Colas SA au profit de la société Oc'Via, sous la forme d'une garantie bancaire ou corporate autonome à première demande, au prorata de la participation de ses filiales dans le GIE Constructeur, soit 25 % du montant de l'indemnité.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemin et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

c) Refinancement de la société Adelac, concessionnaire de l'autoroute A 41

Dans le cadre de la mise en place d'un crédit de refinancement d'un montant maximal de 750 millions d'euros de la société Adelac auprès d'établissements financiers en qualité de prêteurs, de Crédit Agricole CIB en qualité d'agent, d'agent des sûretés, et de Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en qualité de banque teneuse de compte, ci-après les « parties financières », le Conseil d'administration du 25 juillet 2016 a autorisé les conventions suivantes :

- le nantissement des comptes-titres portant sur des actions Adelac détenus par Colas SA au profit des parties financières ;
- le nantissement des créances détenues par Colas SA à l'égard d'Adelac au profit de Crédit Agricole CIB en qualité d'agent des sûretés.

Ces nantissements de comptes-titres et de créances par Colas SA constituent une sûreté réelle octroyée par Colas SA à Adelac dans le cadre de son refinancement.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 25 juillet 2016 a autorisé la signature d'un nouveau contrat de financement junior entre Adelac, Colas SA, AREA, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Bâtiment Sud Est, Quille, CERA et STEC, régissant les apports en fonds propres mis à disposition d'Adelac par ses actionnaires.

Les modifications apportées au contrat initial, signé le 24 novembre 2005, portent sur :

- les apports en fonds en propres, les maturités et l'identité des parties financières ;
- l'approbation par Colas SA des termes de la convention inter-créanciers, et du caractère subordonné des apports en fonds propres.

Cette participation ayant été cédée par Colas SA sur l'exercice, les effets de cette convention ont pris fin avec la cession.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemin et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

d) Convention de prestations de services communs conclue avec Bouygues SA

Le Conseil d'administration du 10 novembre 2016 a autorisé la poursuite de la convention de services communs conclue entre Bouygues SA et Colas SA, en vertu de laquelle Bouygues fournit aux différents sous-groupes des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance, pour une durée supplémentaire d'un an (échéance au 31 décembre 2017).

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2016. Il produira ses effets sur l'exercice 2017.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

e) Convention de trésorerie conclue avec Bouygues Relais

Le Conseil d'administration du 10 novembre 2016 a autorisé la poursuite de la convention de trésorerie conclue avec Bouygues Relais relative à la gestion de trésorerie, pour une durée supplémentaire d'un an (échéance au 1^{er} mars 2018).

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2016. Il produira son effet sur l'exercice 2017.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

f) Intégration fiscale

Pour mémoire, le Conseil d'administration du 15 décembre 2011 avait autorisé la convention d'intégration fiscale entre les sociétés Colas SA et Bouygues SA renouvelable par tacite reconduction pour une durée de cinq exercices, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration du 10 novembre 2016 a autorisé le renouvellement de la convention d'intégration fiscale entre les sociétés Colas SA et Bouygues SA, selon les mêmes modalités,

pour une nouvelle période de cinq ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2017 (échéance au 31 décembre 2021).

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2016. Il produira son effet sur l'exercice 2017.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

g) Convention de mise à disposition d'avions

Le Conseil d'administration du 10 novembre 2016 a autorisé le renouvellement de la convention et de l'avenant à la convention relatifs à l'utilisation des avions du groupe Bouygues, avec la société SNC AIRBY, filiale de Bouygues SA et SCDM, pour l'exercice 2016, aux mêmes conditions que celles approuvées lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 2016.

Concernant l'avion mis à disposition par le Groupe Bouygues, le Global 5000, le tarif global à l'heure de vol est révisé annuellement pour tenir compte de l'évolution des prix du marché. Dans le cas d'un avion loué par la SNC AIRBY, la mise à disposition au profit de la société Colas intervient au coût de location de l'avion, majoré d'un montant de 1 000 euros hors taxes, rémunérant la mission d'affrètement.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2016. Il produira son effet sur l'exercice 2017.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

h) Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Faisant suite à l'entrée en vigueur de la loi Macron (loi du 6 août 2015), le Conseil d'administration du 10 novembre 2016 a autorisé la modification de la convention de retraite complémentaire allouée à Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général de la société Colas SA, en subordonnant l'acquisition annuelle de droits à pensions à des conditions de performance.

Cette nouvelle convention relative au complément de retraite à prestations définies dont bénéficie le Président-Directeur Général de la société Colas SA a les caractéristiques suivantes :

- le montant de la rente additionnelle maximale est de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- l'acquisition de droits à pension au titre de chaque exercice est subordonnée à des conditions de performances devant être arrêtees chaque année par le Conseil d'administration, qui, dans le cas où celles-ci ne seraient pas atteintes, serait réduite à due proportion ;
- le fonds constitué par l'assureur est abondé par une contribution de la société qui varie en fonction des droits acquis par le bénéficiaire et des perspectives de rendement des placements effectués.

Cette convention, non encore conclue à la date d'émission de notre rapport, n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2016 et trouvera à s'appliquer, à compter de l'exercice 2017, si

Hervé Le Bouc était renouvelé dans ses fonctions de Président-Directeur Général de Colas SA.

Personne concernée : Hervé Le Bouc.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) Convention de trésorerie conclue avec Bouygues Relais

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2015 a autorisé la poursuite, pour une durée supplémentaire d'un an, de la convention de trésorerie conclue avec Bouygues Relais avec une échéance fixée au 1^{er} mars 2017. Cette convention est relative à la gestion de trésorerie, et se compose de crédits relais adossés à des lignes de crédit moyen terme bancaires confirmées, accordées à Colas SA, d'une durée résiduelle supérieure à un an.

À ce titre, la société Colas SA détient une créance de 304 millions d'euros au 31 décembre 2016 sur la société Bouygues Relais. Par ailleurs, les opérations de trésorerie réalisées au cours de l'exercice 2016 ont généré une charge nette de 146 034 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

b) Convention de prestations de services communs conclue avec Bouygues SA

Le Conseil d'administration du 22 février 2016 avait autorisé la signature d'une nouvelle convention de services communs qui s'est substituée, à compter du 1^{er} janvier 2016, à la précédente convention autorisée lors du Conseil d'administration du 9 novembre 2015.

Cette convention, conclue entre Bouygues SA et Colas SA pour une durée d'un an, encadre la fourniture par Bouygues SA aux différents sous-groupes de prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance. Les principales modifications apportées par cette nouvelle convention portent notamment sur la description des services, la mise à jour de certaines définitions et les principes de facturation des services communs.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par la société Colas SA au titre de cette convention s'établit à 15 756 926 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

c) Convention de mise à disposition d'avions

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2015 avait autorisé le renouvellement de la convention relative à l'utilisation d'avions avec la société SNC AIRBY, filiale de Bouygues SA et SCDM, pour l'exercice 2016. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 13 avril 2016.

Concernant l'avion mis à disposition par le Groupe Bouygues, le Global 5000, le tarif global à l'heure de vol est demeuré inchangé en 2016 à 7 000 euros HT par heure de vol. La facturation s'effectue lors de chaque mise à disposition.

Dans le cas d'un avion loué par la SNC AIRBY, la mise à disposition au profit de la société Colas intervient au coût de location de l'avion, majoré d'un montant de 1 000 euros hors taxes, rémunérant la mission d'affrètement.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par la société Colas SA au titre de cette convention s'établit à 884 153 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

d) Intégration fiscale

Le Conseil d'administration du 22 février 2016 avait autorisé la poursuite de l'exécution de la convention d'intégration fiscale, entre les sociétés Colas SA et Bouygues SA. Cette convention autorisée le 15 décembre 2011 portait sur une durée de cinq exercices, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention régit la répartition des charges d'impôts au sein du groupe intégré constitué par la société mère Bouygues SA, en application de l'article 223-A du Code général des impôts, en mettant à la charge de la société Colas SA les montants d'impôt dont elle est solidairement tenue au paiement.

La société Colas SA a, par là même, autorisé Bouygues SA à se constituer seul redevable de l'impôt sur les résultats de la société Colas SA, en vue de la détermination du résultat fiscal d'ensemble du Groupe.

Cette convention a trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2016.

Personnes concernées : François Bertière, Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemin, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

e) Fonds de pension de Colas Rail Ltd

Dans le cadre du déficit présenté par le fonds de pension à prestations définies de Colas Rail Ltd, filiale de Colas Rail, les Trustees ont demandé l'émission de garanties.

Dans ce cadre, pour éviter d'émettre la garantie maison mère de Colas demandée par les Trustees, le Conseil d'administration du 7 mai 2015 avait autorisé la poursuite de la garantie maison mère de Colas Rail au titre des engagements de sa filiale Colas Rail Ltd et la poursuite de la subordination de la créance de Colas SA à l'égard de Colas Rail au paiement de la dette principale de Colas Rail à l'égard des Trustees.

Pour mémoire, cette subordination de créance prend les formes suivantes :

- un contrat quadripartite entre Colas Rail Ltd, Colas Rail, les Trustees et Colas subordonnant la créance de 30 millions d'euros de Colas SA au paiement de la dette principale de Colas Rail à l'égard des Trustees ;
- un contrat de prêt formalisant la créance existante de 30 millions d'euros de Colas SA à l'encontre de Colas Rail, intégrant une référence aux obligations de subordination de cette créance au titre de ce contrat quadripartite.

Personne concernée : Hervé Le Bouc.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

a) Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Le Conseil d'administration du 9 novembre 2015 a autorisé la poursuite pour l'exercice 2016 de la convention de retraite complémentaire allouée à Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général de la société Colas SA.

Cet engagement n'a pas trouvé à s'appliquer en 2016.

Personne concernée : Hervé Le Bouc.

b) Signature d'un Bail en l'État Futur d'Achèvement (BEFA) avec la société Bouygues Immobilier

Dans le cadre de l'arrivée à échéance, le 28 décembre 2017, du bail de location des locaux de l'actuel siège de la société Colas SA situés à Boulogne-Billancourt, le Conseil d'administration du 23 juillet 2015 avait autorisé la signature d'un Bail en l'État Futur d'Achèvement (BEFA) avec la société Bouygues Immobilier portant sur la location de nouveaux locaux à usage de siège social pour une durée de douze années à compter de la mise à disposition de l'immeuble, attendue en mai 2018.

Le loyer annuel qui sera versé au bailleur Bouygues Immobilier a été fixé à 3 478 200 euros hors taxes et hors charges. Le versement du loyer interviendrait à compter de la mise à disposition des locaux et n'a donc pas eu d'impact financier sur l'exercice 2016. Il produira ses effets à compter de l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre, Jean-François Guillemain et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

c) Convention de prestation de services et de gestion de participations conclue avec Bouygues et sa filiale Bouygues Développement

Le Conseil d'administration du 23 février 2015 avait autorisé la signature d'une convention de prestation de conseil et de gestion avec la société Bouygues, directement ou par l'intermédiaire de

sa filiale à 100 % Bouygues Développement, dans le cadre d'éventuelles prises de participation minoritaires que la société Colas pourrait prendre dans des start-up innovantes.

Ce contrat n'a pas trouvé à s'appliquer en 2016.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

d) Contre-garantie du cautionnement solidaire GIE Constructeur dans le cadre du projet de Rocade L2 à Marseille

Dans le cadre du projet de construction de la rocade L2, le Conseil d'administration du 25 septembre 2013 a autorisé l'émission d'une contre-garantie du cautionnement solidaire GIE Constructeur par Colas SA, en tant que maison mère de Colas Midi-Méditerranée, au profit de Bouygues Construction.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2016.

Personnes concernées : Olivier Bouygues, Jean-François Guillemain et la société Bouygues SA représentée par Philippe Marien.

e) Cautionnement solidaire du GIE Constructeur dans le cadre du projet de contournement Nîmes-Montpellier

Pour mémoire, dans le cadre de la construction de la ligne ferroviaire reliant Nîmes à Montpellier, le GIE Constructeur auquel participent certaines sociétés du groupe Colas avait conclu avec la société Oc'Via, société de projet, un contrat de conception-construction. À cette occasion, le Conseil d'administration du 21 juin 2012 avait autorisé la signature d'un cautionnement solidaire émis par Colas SA, Bouygues Construction, Alstom Transport et Spie Batignolle au profit de la société de projet Oc'Via, qui avait pour objet de garantir cette même société Oc'Via de l'ensemble des obligations du GIE Constructeur pour la durée des obligations du GIE.

Par ailleurs, suite à une demande du conseil juridique des prêteurs et de l'agent des prêteurs, le Conseil d'administration du 25 août 2015 avait autorisé la délivrance d'une confirmation que le cautionnement maison mère conclu le 28 juin 2012 entre Oc'Via, Colas SA, Bouygues Construction, Alstom Transport et Spie Batignolle couvrirait bien les sommes que le GIE Oc'Via serait tenu de payer, de manière à éviter toute interprétation sur la portée dudit cautionnement.

Ces conventions n'ont pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2016.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemain et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

Fait à Paris-la Défense, le 23 février 2017

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Rapport des Commissaires aux comptes

sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions 17, 18, 19, 20 et 21 de l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2017

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. RÉDUCTION DE CAPITAL (17^e résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

2. ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code du commerce et notamment les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
- émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription (18^e résolution),
- émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec suppression du droit préférentiel, par voie d'offre au public (19^e résolution),
- émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec suppression du droit préférentiel, par voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (20^e résolution) ;
- de l'autoriser dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 18^e, 19^e et 20^e résolutions à fixer les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 18^e, 19^e et 20^e résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce si vous adoptez la 21^e résolution.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société visées aux 18^e, 19^e, 20^e et 21^e résolutions, immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 millions d'euros.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les modalités définitives de ces émissions n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes

Paris-la Défense et Courbevoie, le 23 février 2017

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Rapport de l'organisme tiers indépendant

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux protocoles du reporting RH et du reporting environnemental et sociétal utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ neuf semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Comme mentionné dans les précisions méthodologiques, les Informations RSE présentées portent sur l'ensemble constitué par la société, ses filiales ainsi que les sociétés qu'elle contrôle, et non sur la société elle-même comme prévu par la loi, la société considérant qu'une telle présentation est de nature à donner une meilleure information.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité et de la filiale Colas Rail, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contri-

bution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 8% de l'activité et des effectifs de la société.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de nondétection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense, le 21 février 2017

L'organisme tiers indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Éric Mugnier

Associé

développement durable

Bruno Perrin

Associé

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) Informations sociales :

- Indicateurs (informations quantitatives) :

- sur le périmètre monde : l'effectif et les mouvements, la part des femmes managers, le nombre d'accidents mortels, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail, la part des sociétés assurant une couverture sociale, la part des sociétés disposant d'un plan de formation et le nombre de jours de formation ;
- sur le périmètre France : l'absentéisme, les maladies professionnelles.

- Informations qualitatives : l'emploi, les conditions de santé-sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : les parts des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale, check-list Colas), ou présentant une action en matière de dialogue local, la part des activités de production de granulats présentant une action en faveur de la biodiversité, les quantités de matériaux et d'agrégats d'enrobés recyclés, la facture énergétique et l'énergie consommée par tonne d'enrobés produite et le taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température, la part des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé.

- Informations qualitatives : la politique générale en matière environnementale, l'économie circulaire, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique (notamment le programme Cleanergie), les rejets de gaz à effet de serre, les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques et les actions engagées pour prévenir la corruption.

(3) Colas Sud-Ouest (France), Grands Travaux et Voies (GTV-France), Colas Rail Belgique et Colas Belgium (Belgique), Terrus (Canada).



Résolutions

Partie ordinaire	154
Partie extraordinaire	157

Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels sociaux de l'exercice 2016 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice de 249 623 810,34 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte que les dépenses visées par les articles 39-4 et 223 *quater* du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, s'élèvent pour l'exercice 2016 à 11 752 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels consolidés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés de l'exercice 2016 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice net part du Groupe de 354 745 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation et répartition du résultat

L'Assemblée Générale, adoptant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter :

le bénéfice qui s'élève à :	249 623 810,34
augmenté du « Report à nouveau » antérieur :	734 734 224,76
soit un montant total disponible de :	984 358 035,10
- à la réserve légale :	-
- à la distribution d'un dividende pour un montant de :	267 766 891,80
- diminué de l'acompte sur dividende (versé en décembre 2016) de :	177 967 019,55
- soit un solde de dividende à verser de :	89 799 872,25
- et le solde au « Report à nouveau » :	716 591 143,30

Le solde du dividende de 2,75 euros par action sera payé par Colas, société émettrice, à partir du 2 mai 2017.

Ce dividende par action est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 *bis* du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de ce dividende sera effectué en numéraire.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action de 1,50 euro :

Exercice	Dividende
2014	7,26 €
2015	15,40 € ⁽¹⁾
2016	5,45 €

(1) Dont 11,40 euros : dividende exceptionnel.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les conventions et opérations mentionnées dans ce rapport.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé Le Bouc.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat d'Administrateur de Monsieur François Bertière.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Bouygues.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat d'Administrateur de Madame Martine Gavelle.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat d'Administrateur de Madame Colette Lewiner.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat d'Administrateur de la société Bouygues.

ONZIÈME RESOLUTION

Nomination de Jean-François Guillemin en qualité de Censeur

Sous réserve de l'adoption de la seizième résolution, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions du quorum et de la majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité de Censeur, pour une durée de deux ans, Monsieur Jean-François Guillemin. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment des articles L. 225-209 et suivants, ainsi qu'aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- autorise le Conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat d'un nombre maximal de 326 545 actions de la société sous réserve du respect permanent du seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce ;
- décide que les objectifs principaux de cette autorisation d'achat par la société de ses propres actions seront (i) l'annulation éventuelle des actions rachetées sous réserve d'une autorisation en ce sens de l'Assemblée Générale Extraordinaire et (ii) assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;
- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ses propres actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois, par intervention sur tout marché ou hors marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et notamment par achats ou cessions de blocs de titres, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique sur les titres de la société dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur. Le Conseil d'administration devra veiller toutefois à ne pas accroître la volatilité du titre. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs de titres n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
- décide que le Conseil d'administration pourra acquérir les actions dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé à 175 euros par action, hors frais d'acquisition et que le montant maximum cumulé des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra excéder 57 145 375 euros, soit 1,0% du nombre de titres composant le capital de la société, à la date du 31 décembre 2016 dans l'hypothèse d'achats au prix maximum visé ci-dessus ;

- décide qu'en cas d'opérations sur le capital de la société pendant la durée de validité de la présente autorisation, le prix de rachat unitaire maximum indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération ;

- confère, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. À ce titre, le Conseil d'administration pourra effectuer toutes opérations, passer tous ordres de Bourse, conclure toutes conventions, accomplir toutes formalités, tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation. Le Conseil d'administration pourra déléguer lesdits pouvoirs conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;

- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Hervé Le Bouc

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, consultée en application de la recommandation du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, lequel constitue le code référence de la société, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, émet un avis favorable sur ces éléments de rémunération.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Politique de rémunération du Président-Directeur Général : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à ce dirigeant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans ce rapport et attribuables, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Partie extraordinaire

SEIZIÈME RESOLUTION

Modification des statuts de la Société aux fins de permettre la désignation d'un ou plusieurs Censeurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide de modifier les statuts comme suit :

Titre III Administration de la Société, nouvel article 23 :

« L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires peut nommer un ou plusieurs Censeurs pour une durée de deux ans.

Les fonctions du Censeur prennent fin de plein droit lors de la réunion de la première Assemblée Générale tenue après que le censeur a atteint l'âge de 70 ans.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de Censeurs, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Les Censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils assistent aux Conseils d'Administration avec voix consultative. Lorsqu'ils le jugent à propos, ils présentent des observations au Conseil d'Administration sur toutes questions sur lesquelles celui-ci est amené à délibérer, et ils peuvent présenter sur ces questions leurs observations à l'Assemblée Générale.

Les Censeurs perçoivent des jetons de présence identiques à ceux perçus par les Administrateurs. »

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital à la date de l'opération et à réduire corrélativement le capital social ;
- confère au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour réaliser la ou les opérations de réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution (notamment imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé) et procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
- fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation ayant le même objet.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et L. 228-92 et suivants :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires nouvelles de la société, dont la souscription pourra être libérée en numéraire et/ou par compensation de créances ;

2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé :

- qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions,
- que ce plafond constitue le plafond maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions,
- que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires nouvelles de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que les emprunts donnant accès à des actions ordinaires nouvelles de la société pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant, en outre, faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société ;

5. décide que le montant nominal de la totalité des titres de créance qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de dix millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, étant précisé :

- que ce plafond constitue le plafond maximal global du montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation et de celui des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions,

- que ce plafond est autonome et distinct du montant des titres de créance et/ou valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

6. en cas d'usage de la présente délégation par le Conseil d'administration, décide :

- que les actionnaires auront, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente résolution,

- que le Conseil d'administration aura, en outre, la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits, et dans la limite de leurs demandes,

- que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription dans les conditions décrites ci-dessus mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,

- qu'en cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus,

- que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger,

- que le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des

actions ordinaires de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires,

- qu'en cas d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société, le Conseil d'administration décidera de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant, de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixera leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission et de remboursement ou d'amortissement ; les titres pouvant faire l'objet de rachats en Bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société, fixera les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la société et modifiera, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

7. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir –, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

8. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières pourront donner droit ;

9. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce notamment de ses articles L. 225-129-2 et suivants, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 et suivants :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par offre au public, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription

des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société, ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires nouvelles de la société, dont la souscription pourra être libérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à dix millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant étant précisé (i) qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions, (ii) que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 2 de la dix-huitième résolution ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires nouvelles de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société ne pourra dépasser le plafond de dix millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, étant précisé (i) que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 5 de la dix-huitième résolution et (ii) que ce plafond est autonome et distinct du montant des titres de créance et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre sur le fondement de la présente délégation, et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer, au profit des actionnaires, un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

6. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

7. décide que le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission, ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires nouvelles de la société, conformément à la législation en vigueur, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

8. décide que, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimal prévu par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, c'est-à-dire à ce jour, selon les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

9. décide qu'en cas d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société le Conseil d'administration décidera de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixera leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission et de remboursement ou d'amortissement ; les titres pouvant faire l'objet de rachats en Bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société, fixera les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la société et modifiera, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

10. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir –, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

11. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par offre aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce notamment de ses articles L. 225-129-2 et suivants, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 ainsi que de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital, par une ou des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société, ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires nouvelles de la société, dont la souscription pourra être libérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution ne pourra excéder ni 20% du capital social sur une période de douze mois, ni 10 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé (i) qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions et (ii) que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 2 de la dix-huitième résolution ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société émises sur le fondement de la présente résolution pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société ne pourra dépasser le plafond de dix millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, étant précisé que (i) que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 5 de la dix-huitième résolution, (ii) que ce plafond est autonome et distinct du montant des titres de créance et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre sur le fondement de la présente délégation ;

6. prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

7. décide que le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, conformément à la législation en vigueur, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ;

8. décide que, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimum prévu par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, c'est-à-dire à ce jour, selon les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

9. décide qu'en cas d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société le Conseil d'administration décidera de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant, de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixera leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission et de remboursement ou d'amortissement ; les titres pouvant faire l'objet de rachats en Bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société, fixera les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la société et modifiera, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

10. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir –, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

11. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment en ses articles L. 225-135-1 et R. 225-118 :

1. autorise le Conseil d'administration, en cas d'utilisation par ce dernier des délégations qui lui ont été consenties au titre des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions ci-dessus, à augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, pendant un délai de trente jours à compter de la date de clôture de la souscription, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;

2. décide que la présente autorisation n'a pas pour effet d'augmenter le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, tel que ce montant a été fixé par chacune des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions. En conséquence, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé pour chaque délégation consentie ci-avant par la présente Assemblée Générale ;

3. confère au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

4. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation, qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-129-4 et L. 225-130 :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à dix millions d'euros en nominal, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans le paragraphe 2 de la dix-huitième résolution ;

3. décide, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles, et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;

4. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;

5. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 1 à 75 de ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 3 mars 2017

Hervé Le Bouc
Président-Directeur Général

CONCEPTION ET RÉALISATION





7, place René-Clair
92653 Boulogne-Billancourt Cedex - France
Tél. : +33 1 47 61 75 00 - Fax : +33 1 47 61 76 00
www.colas.com



Colas, société anonyme au capital de 48 981 748,50 euros
RCS Nanterre 552 025 314